

Université de Montréal

Analyse démographique des demandeurs d'asile et des réfugiés au
Canada (2000-2010)

par

Hristova Mariyana

Département de Démographie
Faculté des Arts et des Sciences

Mémoire présenté à la Faculté des études supérieures et postdoctorales
en vue de l'obtention du grade de Maîtrise
en Démographie

août 2012

© Hristova Mariyana, 2012

Université de Montréal
Faculté des études supérieures et postdoctorales

Ce mémoire intitulé :

Analyse démographique des demandeurs d'asile et des réfugiés au
Canada (2000-2010)

Présenté par :
Hristova Mariyana

a été évalué par un jury composé des personnes suivantes :

Alain Gagnon, président-rapporteur
Marc Termote, directeur de recherche
Luc Legoux, membre du jury

Résumé

La problématique des réfugiés fait partie du cadre plus large des politiques migratoires et de la migration internationale en général. Étant un pays d'immigration, le Canada a dû composer avec plusieurs vagues migratoires et s'y adapter en changeant sa politique d'immigration (au niveau fédéral et provincial) en définissant, en termes numériques, les objectifs annuels d'admission des immigrants (le nombre souhaité d'immigrants), ainsi que les objectifs politiques, humanitaires, économiques et démographiques à long terme. Le groupe visé par le présent rapport (les demandeurs d'asile et les réfugiés) se distingue de toute autre catégorie d'immigration par la spécificité de sa condition - une fuite involontaire et une absence de protection des autorités nationales de leur pays. Au plan international et dans le cadre de la politique canadienne, un réfugié: « l'individu qui fuit la persécution » devient **un «demandeur d'asile »** au moment de faire face à **un processus de reconnaissance du statut de réfugié**, conforme aux définitions, aux lois et à la politique d'immigration canadiennes. Les étapes de ce processus sont importantes, parce qu'elles établissent une continuité de la demande d'asile, mais aussi parce qu'elles influencent la comptabilisation et les statistiques sur les demandeurs d'asile et les réfugiés. Les données de Citoyenneté et Immigration Canada figurent parmi les rares sources disponibles donnant à la fois des informations sur les demandeurs d'asile et les réfugiés. Cette population au Canada est mal connue et assez difficile à décrire à cause de la faiblesse des statistiques. Du point de vue démographique, une meilleure connaissance du nombre et de l'évolution des immigrants de la catégorie « demandeur d'asile » ou « réfugié », ainsi que de leurs caractéristiques sociodémographiques (sexe, âge, scolarité, connaissances linguistiques, pays d'origine, etc.) aide à cerner leurs besoins en services et à leur fournir des politiques adéquates d'intégration à la culture et à la vie canadiennes.

Mots-clés : demandeurs d'asile, réfugiés, Citoyenneté et Immigration Canada, évolution, caractéristiques sociodémographiques, pays d'origine, province, Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés, UNHCR, résidents permanents, résidents temporaires.

Abstract

The problem of refugees is part of the broader framework of migration policies and international migration in general. As a country of immigration, Canada has had to deal with several waves of migration and to adapt its immigration policy (at the federal and provincial level) by defining, in numerical terms, the annual targets for the admission of immigrants (the desired number of immigrants), as well as its political, humanitarian, economic and demographic objectives. The target group for this report (the asylum seekers and refugees) differs from any other category of immigration by a specific condition – an inadvertent leak and a lack of protection from the national authorities of their country. At the international level and in the context of Canadian politics, a refugee: “the individual who is fleeing persecution” becomes an “asylum seeker” when engaging a process of recognition of refugee status, consistent with the Canadian immigration policy. The steps involved in this process are important because they establish continuity in the application process for asylum, but also because they influence the accounting and statistics on asylum seekers and refugees. The data from Citizenship and Immigration Canada are among the few sources available that provides indication on both asylum seekers and refugees. From a demographic point of view, a better knowledge of the number and the evolution of the immigrants of the category “asylum seeker” or “refugee”, as well as of their sociodemographic characteristics (sex, age, education, language skills, country of origin, etc.) help to identify their needs in services and to provide them with adequate policies of integration to Canada.

Keywords: asylum seekers, refugees, Citizenship and Immigration Canada, evolution, sociodemographic characteristics, country of origin, province, Law on the immigration and the protection of refugees, UNHCR, permanents residents, temporary residents.

Table des matières

Introduction.....	14
1) Chapitre I - La problématique des demandeurs d’asile et des réfugiés – concepts, données et méthodologie.....	17
1.1. Les demandeurs d’asile et les réfugiés au monde - un bref portrait selon les données du Haut Commissariat des Nations – Unies pour les Réfugiés.....	18
1.2. La distinction conceptuelle et juridique entre un réfugié et un demandeur d’asile.....	21
1.3. Un regard sur la tradition d’asile au Canada et la Loi sur l’immigration et la protection des réfugiés	22
1.3.1. Le processus d’octroi d’asile et de reconnaissance du statut de réfugié ...	24
1.3.2. Catégories d’admission dans le cadre de la Loi sur immigration et la protection des réfugiés (LIPR) de 2002.....	26
1.4. Données - description, critique et problèmes méthodologiques.....	27
1.4.1. Description des données.....	27
1.4.2. Critique des données.....	28
1.4.2.a. Les caractéristiques sociodémographiques dans le cas de la catégorie des réfugiés.....	30
1.4.2.b. Le caractère temporel des séries et la difficulté de l’interprétation des statistiques quant au nombre exact de demandeurs d’asile et de réfugiés	31

1.5. Pertinence de la question de recherche – négligence de la dimension démographique.....	33
1.5.1. Le projet de Loi C-11 et son impact sur les caractéristiques sociodémographiques et les pays de provenance des demandeurs d’asile...	35
2) Chapitre II – Demandeurs d’asile.....	38
2.1. Une analyse de l’évolution du nombre de demandeurs d’asile.....	38
2.2. Caractéristiques sociodémographiques - description et analyse.....	47
2.2.1. Caractéristiques sociodémographiques – sexe et âge.....	47
2.2.2. Caractéristiques sociodémographiques – pays de provenance.....	50
2.2.3. Répartition spatiale des demandeurs d’asile	61
2.3. Taux d’acceptation des demandes d’asile.....	63
2.4. Changement de statut.....	72
3) Chapitre III – Réfugiés.....	75
3.1. Une analyse de l’évolution du nombre de réfugiés.....	75
3.2. Caractéristiques sociodémographiques - description et analyse.....	82
3.2.1. Caractéristiques sociodémographiques – sexe et âge.....	83
3.2.2. Caractéristiques sociodémographiques – niveau de scolarité et caractéristiques linguistiques	86
3.2.3. Caractéristiques sociodémographiques - région d’origine.....	90
3.3. Répartition spatiale des réfugiés.....	95
Conclusion.....	100
Bibliographie.....	104

Liste des tableaux

Tableaux inclus dans le texte

Tableau 1 Répartition par sexe (en pourcentage du total) pour chacune des catégories – entrées totales, toujours présents et effectif au 1 ^{er} décembre au Canada (2000-2009).....	49
Tableau 2 Taux d'acceptation des demandes d'asile au Canada entre 2000 et 2010 – quatre scénarios selon la population à risque retenue au dénominateur.....	70

Tableaux en Annexe

Annexe 1 Demandeurs d'asile

Tableau 2 : Résidents temporaires – Cas d'ordre humanitaire au Canada entrés entre 2000 et 2009 selon le statut annuel et par sexe (effectifs).....	A
Tableau 2a) : Effectif au 1 ^{er} décembre des résidents temporaires –cas d'ordre humanitaire selon le statut annuel et le sexe, entrés au Canada entre 2000 et 2009	C
Tableau 3 : Répartition par sexe (en pourcentage) des demandeurs d'asile entrés au Canada entrés entre 2000 et 2009 – entrées totales, toujours présents et effectif au 1 ^{er} décembre.....	D
Tableau 4 : Répartition par sexe et groupe d'âge des entrées totales des demandeurs d'asile au Canada pour la période 2000 -2009	E
Tableau 4a) : Répartition par sexe et groupe d'âge de l'effectif au 1 ^{er} décembre des demandeurs d'asile au Canada pour la période 2000-2009.....	F
Tableau 5a) : Pays d'origine des entrées totales des demandeurs d'asile au Canada entre 2000 et 2009.....	G

Tableau 5b) : Effectif au 1 ^{er} décembre des demandeurs d’asile au Canada entre 2000 et 2009 par pays d’origine	H
Tableau 5c) : Classement par rang des pays de provenance des demandeurs d’asile au Canada (sur la base de la moyenne des entrées totales ou de l’effectif au 1 ^{er} décembre pour la période 2000-2009).....	J
Tableau 5d) : Indice de variation des entrées totales ou de l’effectif au 1 ^{er} décembre pour les dix principaux pays d’origine des demandeurs d’asile au Canada entre 2000 et 2009.....	K
Tableau 6a) : Entrées totales des demandeurs d’asile selon la région urbaine.....	M
Tableau 6b) : Effectif au 1 ^{er} décembre des demandeurs d’asile selon la région urbaine.....	O
Tableau 7a) : Demandes d’asile déposées et statut de réfugié accordé selon le pays de dépôt de la demande d’asile (données canadiennes seulement).....	Q
Tableau 7b) : Demandes d’asile déposées et statut de réfugié accordé selon le pays de dépôt de la demande d’asile (la moyenne des années 2006-2008 pour le Canada, les États – Unis et certains pays européens d’accueil).....	R
Tableau 7b)1) : Indicateurs de protection pour les dix pays d’origine des demandeurs d’asile au Canada (moyenne des années 2006-2008).....	S

Annexe 2 Réfugiés

Tableau 8 : Réfugiés –résidents permanents au Canada, admis entre 2000 et 2009, par sous catégorie et par sexe (effectifs)	U
Tableau 8a) : Réfugiés –résidents permanents selon la catégorie, admis au Canada entre 2000 et 2009, en pourcentage du total des résidents permanents et en pourcentage du total de la catégorie des réfugiés.....	X
Tableau 8b) : Réfugiés –résidents permanents selon la catégorie et par sexe – répartition en pourcentage du total de la catégorie des réfugiés – résidents permanents.....	Y
Tableau 8c) : Réfugiés –résidents permanents, admis au Canada entre 2000 et 2009, /demandeurs principaux et conjoints et personnes à charge/ selon la catégorie	Z

Tableau 9: Réfugiés –résidents permanents admis au Canada entre 2000 et 2009 – répartition par sexe et par groupe d’âge.....	AA
Tableau 10: Réfugiés –résidents permanents admis au Canada entre 2000 et 2009 selon le niveau de scolarité (en effectif et en pourcentage).....	CC
Tableau 11 Répartition des réfugiés –résidents permanents admis au Canada entre 2000 et 2009 selon les connaissances linguistiques.....	EE
Tableau 12 : Réfugiés –résidents permanents admis au Canada entre 2000 et 2009 par région d’origine.....	FF
Tableau 13 : Répartition par province des réfugiés –résidents permanents admis au Canada entre 2000 et 2009.....	HH
Tableau 13a) : Répartition de la catégorie des réfugiés - résidents permanents, admis au Canada entre 2000 et 2009, par rapport au nombre total des immigrants de toutes catégories ayant choisi un des cinq groupes de province.....	JJ

Annexe 3 Description de certains concepts

Niveau de scolarité	LL
Régions d’origine.....	MM

Liste des figures

Figures incluses dans le texte principal

Figure 1 Le processus d’octroi d’asile.....	25
Figure 2 Indice de variation annuelle des entrées totales, des toujours présents et de l’effectif au 1 ^{er} décembre de demandeurs d’asile au Canada entre 2000 et 2009.....	41
Figure 2a) Évolution du nombre de demandeurs d’asile au Canada entre 2000 et 2009.....	42

Figure 2b) Protection de réfugiés – prévisions de la Commission de l’Immigration et du Statut de Réfugié.....	46
Figure 3a) Moyenne des entrées totales des demandeurs d’asile au Canada (2000 -2009) pour les 10 principaux pays d’origine	52
Figure 3b) Moyenne de l’effectif au 1 ^{er} décembre des demandeurs d’asile au Canada (2000-2009) pour les 10 principaux pays d’origine	52
Figure 3c) Évolution à la hausse des entrées totales des demandeurs d’asile par pays d’origine au Canada (2000-2009).....	55
Figure 3d) Évolution à la baisse des entrées totales des demandeurs d’asile par pays d’origine au Canada (2000-2009).....	59
Figure 4 Nouvelles demandes d’asile déposées vs entrées totales des demandeurs d’asile au Canada (2000-2009).....	64
Figure 4a) Quatre scénarios d’évolution du taux d’acceptation des demandes d’asile déposées au Canada entre 2000 et 2010.....	71
Figure 5 Évolution des flux annuels par catégorie des réfugiés –résidents permanents au Canada entre 2000 et 2009.....	79
Figure 6a) Répartition des réfugiés –résidents permanents âgés de 15 ans et plus selon leur niveau de scolarité en 2000.....	87
Figure 6b) Répartition des réfugiés –résidents permanents âgés de 15 ans et plus selon leur niveau de scolarité en 2009.....	87
Figure 7a) Répartition par région d’origine des réfugiés –résidents permanents admis au Canada entre 2000 et 2009 /en pourcentage du total des réfugiés provenant de cette région/.....	93
Figure 7b) Répartition par région d’origine des réfugiés admis au Canada entre 2000 et 2009 /en pourcentage du total des résidents permanents originaires de cette région/.....	93

Figures en annexe

ANNEXE 4 - FIGURES DEMANDEURS D'ASILE

Figure 8a)1) : La répartition par sexe des entrées totales des demandeurs d'asile au Canada entre 2000 et 2009.....	I
Figure 8a)2) : La répartition par sexe des demandeurs d'asile toujours présents au Canada pour la période 2000 – 2009.....	I
Figure 8a)3) : La répartition par sexe de l'effectif au 1 ^{er} décembre des demandeurs d'asile au Canada pour la période 2000 – 2009.....	II
Figure 9a)1) : Répartition par groupe d'âge des entrées totales des hommes –demandeurs d'asile en 2000.....	II
Figure 9a)2) : Répartition par groupe d'âge des entrées totales des femmes –demandeurs d'asile en 2000.....	II
Figure 9a)3) : Répartition par groupe d'âge de l'effectif au 1 ^{er} décembre en 2000 des hommes –demandeurs d'asile au Canada.....	III
Figure 9a)4) : Répartition par groupe d'âge de l'effectif au 1 ^{er} décembre en 2000 des femmes –demandeurs d'asile au Canada.....	III
Figure 9a)5) : Répartition par groupe d'âge des entrées totales en 2009 des hommes – demandeurs d'asile	III
Figure 9a)6) : Répartition par groupe d'âge des entrées totales en 2009 des femmes – demandeurs d'asile.....	IV
Figure 9a)7) : Répartition par groupe d'âge de l'effectif au 1 ^{er} décembre en 2009 des hommes –demandeurs d'asile au Canada.....	IV
Figure 9a)8) : Répartition par groupe d'âge de l'effectif au 1 ^{er} décembre en 2009 des femmes –demandeurs d'asile au Canada.....	IV

Figure 10a)1) : Entrées totales des demandeurs d’asile au Canada (2000-2009) – le rapport province/total canadien pour le Québec, l’Ontario, l’Alberta et la Colombie Britannique.....	V
Figure 10a)2) : Rapport province/nombre total de l’effectif au 1 ^{er} décembre des demandeurs d’asile au Canada (2000-2009) - /Québec, Ontario, Alberta, Colombie Britannique/.....	V
Figure 10a)3) : Entrées totales des demandeurs d’asile au Canada (2000-2009) - rapport région urbaine/total provincial pour Montréal, Toronto, Calgary et Vancouver.....	VI
Figure 10a)4) : Effectif au 1 ^{er} décembre des demandeurs d’asile au Canada (2000-2009) - rapport région urbaine/total provincial pour Montréal, Toronto, Calgary et Vancouver.....	VI
Figure 10a)5) : Entrées totales des demandeurs d’asile au Canada (2000-2009) - rapport région urbaine/total canadien pour Montréal, Toronto, Calgary et Vancouver.....	VI
Figure 10a)6) : Effectif au 1 ^{er} décembre des demandeurs d’asile au Canada (2000-2009) - rapport région urbaine/total canadien pour Montréal, Toronto, Calgary et Vancouver.....	VII

ANNEXE 5 - FIGURES RÉFUGIÉS

Figure 12a) : Ratio des réfugiés par groupe d’âge du nombre total des réfugiés.....	VIII
Figure 12b)1) : Répartition par groupe d’âge des réfugiés –résidents permanents au Canada en 2000.....	VIII
Figure 12b)2) : Répartition par groupe d’âge des réfugiés –résidents permanents au Canada en 2009.....	VIII
Figure 12b)3) : Répartition de la population âgée de 15 ans et plus en 2000 –structure par âge.....	IX
Figure 12b)4) : Répartition de la population âgée de 15 ans et plus en 2009 –structure par âge.....	IX

Figure 12c)1) : Répartition par groupe d'âge des réfugiés de sexe féminin au Canada en 2000.....	IX
Figure 12c)2) : Répartition par groupe d'âge des réfugiés de sexe féminin au Canada en 2009.....	X
Figure 12c)3) : Répartition de la population de sexe féminin âgée de 15 ans et plus en 2000 –structure par âge.....	X
Figure 12c)4) : Répartition de la population de sexe féminin âgée de 15 ans et plus en 2009 –structure par âge.....	X
Figure 12d)1) : Répartition par groupe d'âge des réfugiés de sexe masculin au Canada en 2000.....	XI
Figure 12d)2) : Répartition par groupe d'âge des réfugiés de sexe masculin au Canada en 2009.....	XI
Figure 12d)3) : Répartition de la population de sexe masculin âgée de 15 ans et plus en 2000 –structure par âge.....	XI
Figure 12d)4) : Répartition de la population de sexe masculin âgée de 15 ans et plus en 2009–structure par âge.....	XII
Figure 13a)1) : Répartition des réfugiés selon la province –en pourcentage par rapport au nombre total des immigrants de la province.....	XIII
Figure 13a)2) : Répartition selon la province des réfugiés installés au Canada (2000-2009).....	XIII

Signification des sigles

ASFC :	Agence de services frontaliers canadiens
CCR :	Conseil canadien des réfugiés
CIC :	Citoyenneté et Immigration Canada
CISR :	Commission de l'Immigration et de Statut de Réfugié
ERAR :	Examen de risques avant le renvoi
FRP :	Formulaire de renseignements personnels
LIPR :	Loi sur Immigration et Protection des Réfugiés
MICC :	Ministère de l'Immigration et Communautés Culturelles (QC)
RMR :	Région métropolitaine de recensement
SPR :	Section de protection de réfugiés
UNHCR :	Haut Commissariat des Nations - Unies pour les Réfugiés

À ma famille, mes parents et mes amis Viktoria et Serigne pour leur encouragement et soutien tout au long de ce projet.

Toute ma reconnaissance à Monsieur Termote – mon directeur pour son soutien moral et scientifique, ses conseils et son encadrement qui m'ont permis de mener à terme ce projet.

Introduction

La problématique des réfugiés et des demandeurs d'asile s'inscrit dans le contexte actuel des mouvements migratoires et dans la continuité d'une tradition migratoire ancienne. Dans l'histoire du Canada la migration a toujours joué un rôle important pour son développement socio-économique, culturel et politique. L'immigration est devenue un enjeu majeur pour le pays, surtout dans le contexte de la mondialisation et des changements historiques et politiques des années 1990. Le Canada est un des pays au monde ayant les populations étrangères les plus nombreuses en pourcentage et compte parmi ceux dotés d'une politique en matière d'immigration. En même temps, le pays est signataire des trois conventions concernant les réfugiés, fait qui confirme que le pays assume ses droits sur le plan international. La persistance de certains conflits à l'échelle internationale, la crainte de la persécution, les crises humanitaires ou la situation politique dans certains pays du monde sont des facteurs qui peuvent influencer le nombre annuel des réfugiés. À la fin de 2010 on compte environ **10,5 millions de réfugiés dans le monde**. La réinstallation dans un pays tiers est un outil essentiel de la protection et un mécanisme important du partage de la responsabilité. Dans certains cas, c'est le seul moyen d'assurer la protection des individus et de leur permettre de jouir de leurs droits fondamentaux. À l'échelle mondiale, un nombre relativement petit (moins de 1% – presque 100 000 réfugiés) ont pu bénéficier directement de cette solution. Le Canada, ainsi que les États-Unis d'Amérique, l'Australie, les pays nordiques, certains pays d'Europe et l'Amérique latine font partie des pays qui réinstallent les réfugiés. Durant les dix dernières années, le Canada en accueille annuellement en moyenne **11 000, soit un réfugié sur dix réinstallé à l'échelle mondiale**. Distinguer une personne fuyant son pays pour des motifs économiques plutôt que pour des raisons politiques n'est pas facile. En fait, la plupart des réfugiés au monde proviennent des pays qui sont à la fois pauvres économiquement et instables politiquement.

La problématique des réfugiés fait partie du cadre plus large des politiques migratoires et de la migration internationale en général. Étant un pays d'immigration, le Canada a dû composer avec plusieurs vagues migratoires et s'y adapter en changeant sa

politique d'immigration (au niveau fédéral et provincial) en définissant, en termes numériques, les objectifs annuels d'admission des immigrants (le nombre souhaité d'immigrants), ainsi que les objectifs politiques, humanitaires, économiques et démographiques à long terme. L'État peut poursuivre ses objectifs en contrôlant et en gérant le nombre et la structure des flux migratoires par des moyens tels que : les effectifs – plus ou moins explicitement le but visé est de ne pas dépasser un certain nombre limite maximum d'admission sur une période donnée, et les critères de sélection - un système de sélection élaborée déterminant les catégories d'admission et les critères d'admission pour chaque catégorie (nombre de points minimum, autres conditions, etc.). Les objectifs humanitaires consistent essentiellement à assurer la réunification des familles et à accorder l'asile aux personnes persécutées ou victimes des désastres naturels. Cependant, l'interprétation donnée quant à la notion « famille » ou « persécution » est essentielle à la compréhension des divers enjeux de la problématique. Dans ce sens, le Canada est un des pays qui appliquent sur place une définition très large de la Convention de Genève. En même temps sous certaines conditions le pays propose la résidence permanente aux réfugiés qui se trouvent hors de son territoire et qui cherchent à se réinstaller. Tout ce contexte influence le nombre des demandes d'asile présentées aux ports d'entrées canadiens¹.

Le nombre de personnes qui présentent une demande d'asile varie d'une année à l'autre. Ces variations résultent de facteurs administratifs, politiques et humains, ainsi que des réseaux établis dans le pays d'accueil. Certains de ces facteurs ont une influence directe, notamment, l'imposition ou l'abolition du visa pour certains pays, ou les conflits et les problèmes affectant les diverses parties du globe. D'autres facteurs, tels que les procédures administratives établies par le Canada et le taux de reconnaissance des réfugiés ont une influence indirecte.

La thématique des réfugiés au Canada a fait partie de plusieurs études sociologiques, socio-médicales ou juridiques. Il n'y a presque pas d'études démographiques

¹ M.Parant, 2001

canadiennes qui portent explicitement sur cette catégorie d'immigrants. Le plus souvent le sujet est abordé dans le cadre général de la migration et de l'intégration des immigrants. Cette problématique nous interpelle à plusieurs niveaux : juridique, politique, social et sociodémographique. Même si certains aspects juridiques et sociaux seront relevés, **notre travail portera sur une sous –population** spécifique de la migration internationale : les demandeurs d'asile et les réfugiés au Canada entre 2000 à 2010². Une meilleure connaissance de cette catégorie d'immigrants (leur nombre, leur évolution, ainsi que leurs caractéristiques socioprofessionnelles et démographiques) aide à cerner leurs besoins en services et à leur fournir des politiques adéquates d'intégration à la culture et à la vie canadiennes.

Notre premier chapitre fait une exposition des concepts, des données, de la méthodologie et des questions de recherche, ainsi qu'une brève présentation du processus de détermination du statut de réfugié, établi par la Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés. Nos chapitres suivants portent sur une analyse sociodémographique et l'évolution du nombre de demandeurs d'asile et de réfugiés. Nous aborderons aussi la problématique du passage du statut temporaire de demandeur d'asile à celui du réfugié reconnu par la Convention (statut permanent) par une analyse du taux de reconnaissance des réfugiés et le taux d'acceptation des demandes d'asile.

² Dans le texte les informations et les chiffres sont présentés pour la période 2000-2010. Cependant, tous les indicateurs calculés, ainsi que les tableaux et les figures en annexe sont basés sur les années 2000-2009, car au moment du travail sur le mémoire les dernières données disponibles étaient ceux de 2009. La version 2010 du rapport de CIC est apparue peu avant le dépôt du mémoire.

1. Chapitre I - La problématique des demandeurs d'asile et des réfugiés – concepts, données et méthodologie

Dans ce chapitre, nous aborderons la problématique des demandeurs d'asile et des réfugiés, une population immigrante qui se distingue de toute autre catégorie d'entrées internationales (touriste, étudiant, travailleur migrant, victime d'un désastre naturel) par la spécificité de sa condition - une fuite forcée et une absence de protection des autorités nationales de leur pays. D'après le Haut Commissariat des Nations - Unies pour les Réfugiés³, un demandeur d'asile est une personne qui recherche une protection internationale et dont la demande du statut de réfugié n'a pas encore fait l'objet d'une décision. Dans le cadre de l'obligation qui lui incombe de protéger les réfugiés sur son territoire, le pays d'asile a normalement pour responsabilité de déterminer si un demandeur d'asile est un réfugié ou non. Cette responsabilité est souvent incorporée dans la législation nationale du pays et, pour les États parties, découle de la Convention de 1951 relative au statut des réfugiés.

Notre chapitre commence par un bref portrait international des pays hôtes des réfugiés et demandeurs d'asile, suivi par une réflexion sur l'historique du concept de réfugié, ainsi qu'un regard sur la tradition d'asile au Canada et la Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés⁴. La dernière partie du chapitre est une analyse descriptive et méthodologique des données sociodémographiques entre 2000-2010.

³ UNHCR – l'organisation des Nations Unies qui a pour mandat principal la collecte des statistiques sur les personnes au monde demandant l'asile, sur les réfugiés, les apatrides et les personnes en situation semblable.

⁴ La Loi sur l'Immigration et la Protection des Réfugiés – adoptée en 2001 et entrée en vigueur le 28 juin 2002 est la loi qui régit l'immigration au Canada.

1.1. Les demandeurs d'asile et les réfugiés au monde - un bref portrait selon les données d'UNHCR

La problématique des réfugiés et des demandeurs d'asile – leur nombre, leur évolution, les demandes d'asile déposées dans les divers pays du monde, les problèmes rencontrés - est au cœur du mandat du Haut Commissariat pour les Réfugiés (HCR). L'organisation s'efforce de contribuer aux débats publics et aux prises de décisions en fournissant des statistiques précises, pertinentes et actualisées.

Idéalement, l'impact de l'accueil de réfugiés peut être quantifié en termes de la protection nationale et internationale reçue, ainsi que de leur contribution économique sur le pays d'accueil. Selon les rapports du Haut Commissariat pour les Réfugiés, le manque d'une base de données cohérente et comparable entre pays empêche ce calcul. Une autre méthode - celui de la comparaison de l'effectif de la population réfugiée au revenu moyen d'un pays (mesuré par le produit intérieur brut (PIB) par habitant à parité de pouvoir d'achat (PPA) rend possible l'évaluation de l'impact relatif de l'accueil de réfugiés. Ainsi, les pays dotés d'une économie forte sont plus susceptibles d'être à même d'absorber les réfugiés et de leur fournir une assistance. Si le nombre de réfugiés pour un dollar de PIB par habitant à parité de pouvoir d'achat (PPA)⁵ est élevé, la contribution relative et l'effort consenti par rapport à l'économie nationale peuvent être considérés comme importants. Les 20 pays affichant le plus grand nombre de réfugiés par dollar de PIB par habitant sont tous des pays en développement. Douze d'entre eux figurent parmi les pays les moins avancés. Qui plus est, plus de 4,4 millions de réfugiés, soit 42 % des réfugiés dans le monde résident dans des pays dont le PIB par habitant est inférieur à 3000 dollars.

Fin 2010, le Pakistan était l'hôte du plus grand nombre de réfugiés par rapport à son économie nationale. En tant que tel, il hébergeait 710 réfugiés pour 1 USD de PIB (PPA)

⁵ Le PIB à parité de pouvoir d'achat (PPA) est utilisé pour comparer les pays (Source : Fonds monétaire international, Base de données des Perspectives de l'économie mondiale, mai 2010). Source pour la population nationale : Nations Unies, Division de la population, World Population Prospects: The 2008 Revision, New York, 2009.

par habitant. La République démocratique du Congo occupait le deuxième rang, avec 475 réfugiés pour 1 USD de PIB (PPA) par habitant, suivie du Kenya (247), du Tchad (225), de la République arabe syrienne (191) et de l'Éthiopie (149). Le premier pays développé était l'Allemagne⁶, qui occupait le 25e rang, avec 17 réfugiés pour 1 USD de PIB (PPA) par habitant. (Source : 2010 Statistical Yearbook, HCR, Genève).

Ensemble, les dix principaux pays d'accueil de réfugiés en 2010 hébergeaient 62 % de tous les réfugiés relevant de la compétence du Haut Commissariat pour les Réfugiés. Les trois premiers pays d'accueil de réfugiés en fin 2010 figurent parmi les pays les plus pauvres - le Pakistan (a hébergé 1,9 million de réfugiés), la République islamique d'Iran (a hébergé 1,1 million de réfugiés) et la République arabe syrienne (a hébergé 1 million de réfugiés). L'Allemagne qui se classe au quatrième rang a hébergé 594 300 réfugiés, presque le double des réfugiés accueillis par les États –Unis d'Amérique (265 000) et le Royaume Uni (238 000), respectivement au neuvième et dixième rang.

Le pays de destination ayant reçu en 2010 le plus grand nombre de demandes d'asile⁷ a été l'Afrique de Sud - 180 600 (un cinquième des demandes d'asile soumises au monde - presque autant que les 27 États membres de l'Union Européenne pris ensemble), suivi par les États–Unis d'Amérique (54 300), la France (48 100), l'Allemagne (41 300), la Suède (31 800), l'Équateur (31 400), la Malaisie (25 600) et le Canada (22 500). Les États –Unis d'Amérique - deuxième pays dans ce classement a reçu en moyenne un tiers de moins de demandes d'asile que l'Afrique du Sud. Un rapport du Haut Commissariat pour les Réfugiés en 2010 révèle que c'est le pays parmi les 44 pays industrialisés⁸, ayant reçu le plus grand nombre de demandes d'asile, soit une demande sur six, dû principalement à l'augmentation des demandeurs d'asile chinois et mexicains. Dans l'ordre décroissant du

⁶ L'Allemagne était le seul pays industrialisé donné en exemple. Malheureusement, les données pour le Canada n'existent pas dans ce rapport, donc nous ne pouvons pas citer des chiffres exacts.

⁷ Les données décrites ci-dessus concernent essentiellement les demandes d'asile présentées sur une base individuelle aux gouvernements et aux bureaux de HCR dans 166 pays ou territoires et excluent les informations relatives aux afflux massifs de réfugiés.

⁸ 44 pays industrialisés : dans le rapport cité d'UNHCR – 27 États membres de l'Union Européenne et l'Albanie, la Bosnie- Herzégovine, la Croatie, l'Islande, le Liechtenstein, le Monténégro, la Norvège, la Serbie, la Suisse, l'ex –

classement des demandes d'asile présentées dans les 44 pays industrialisés suivent la France (48 100), l'Allemagne (41 300), la Suède (31 800), le Canada (23 200), le Royaume –Uni (16 800), la Belgique (19 900), la Suisse (13 500), les Pays –Bas (13 300), l'Autriche (11 000) et la Grèce (10 300). Si les trois premiers pays ont enregistré une augmentation des demandes d'asile en 2010 par rapport à 2009, à l'inverse, le Canada en a enregistré une baisse d'un tiers (- 30%), recul principalement dû à la baisse des demandeurs d'asile Mexicains et des demandes d'asile provenant de la République Tchèque. Néanmoins, le Canada a reçu le cinquième nombre le plus élevé des demandes d'asile au monde, et ensemble, les États –Unis d'Amérique, la France, l'Allemagne, la Suède et le Canada ont reçu plus de la moitié (56%) des demandes d'asile au monde.

Les tendances ci –dessus diffèrent si on compare le nombre de demandeurs d'asile au produit intérieur brut (PIB) (PPA) ou à la taille de la population du pays de destination. Ces deux mesures indiquent mieux la capacité d'un pays d'accueillir les demandeurs d'asile. Sur la base du premier indicateur les États-Unis d'Amérique et la France sont les pays qui affichent le plus grand nombre de demandeurs d'asile (5,6 et 5,4 demandeurs par habitant respectivement) en regard de leur économie nationale, suivis du Royaume-Uni (3,9 demandeurs par habitant), de la Suède (3,8 demandeurs par habitant) et du Canada (3,7 demandeurs par habitant). En comparaison, l'Éthiopie et l'Afrique du Sud, deux grands pays d'accueil, où 22 200 et 222 000 demandes d'asile respectivement ont été enregistrées en 2009, comptaient 26 et 23 réfugiés par USD de PIB (PPA) par habitant à la fin de l'année 2009 (Source : 2010 Statistical Yearbook, HCR, Genève). Sur la base du deuxième indicateur, ce sont les deux îles méditerranéennes de Chypre et de Malte qui, entre 2006 et 2010, ont reçu en moyenne le plus grand nombre de demandeurs d'asile par rapport à leur population nationale – 24 et 19 demandeurs pour 1000 habitants respectivement. La Suède se place au troisième rang (15 demandeurs pour 1000 habitants), suivie du Liechtenstein (14 demandeurs pour 1000 habitants), de la Norvège (11 demandeurs pour 1000 habitants)

République yougoslave de Macédoine, la Turquie, le Canada, l'Australie, les États –Unis d'Amérique, le Japon, la Nouvelle Zélande et la République de Corée.

et de la Suisse (9 demandeurs pour 1000 habitants). Les États-Unis d'Amérique, le principal pays d'accueil des nouveaux demandeurs d'asile pendant cette période, se classent au 24^e rang (une moyenne de 1 demandeur d'asile pour 1000 habitants)⁹.

1.2. La distinction conceptuelle et juridique entre un réfugié et un demandeur d'asile

Même si l'exil et l'asile politique sont des phénomènes connus dès l'Antiquité, le concept de réfugié, tel qu'on l'entend aujourd'hui, quant à lui est une notion récente qui a vu son statut s'institutionnaliser à partir des années 30 du XX^e siècle. Selon Tiberghien, « la reconnaissance du droit d'asile et l'accueil des réfugiés constituent la réponse des démocraties occidentales aux déplacements forcés de la population engendrés par les États totalitaires du XX^e siècle » (M. Lacroix, 2003). Du point de vue historique, les turbulences politiques et les déplacements massifs des réfugiés à l'intérieur du continent européen (dès le début du XX^e siècle) ont forcé les États – nations, ainsi que les Nations Unies à définir juridiquement le statut de réfugié dans le but de résoudre des problèmes d'ordre politique, économique et social.

La Convention de Genève (la grande charte des réfugiés : 28 juillet 1951), complétée par le Protocole de New York (1967) définit le statut juridique international du réfugié. La Convention de Genève dans son article 12 définit « *le réfugié* » comme « une personne qui **se trouve hors de son pays d'origine** ou de **résidence habituelle** et qui **ne peut, ou ne veut y retourner**, parce qu'elle craint d'y être **persécutée** pour des motifs liés à: sa race, sa religion, ses opinions politiques, sa nationalité, son appartenance à un certain groupe social ». En aucun moment la Convention **ne prévoit en réalité, «un droit d'asile»** dans le sens «d'un droit du réfugié à se voir accorder l'asile», mais **simplement « un droit à demander l'asile »**. La Convention n'impose aucune obligation pour l'État contractant et

⁹ Pour les données et le rapport complets, voir site internet : <http://www.unhcr.fr/4ea6801a9.html>.

laisse à celui-ci le soin **d'établir sa propre procédure de reconnaissance du statut de réfugié** (C. Brunelle, 1987).

Au plan international et dans le cadre de la politique canadienne, un réfugié « l'individu qui fuit la persécution » devient **un «demandeur d'asile »** au moment de faire face à **un processus de reconnaissance du statut de réfugié**, conforme aux définitions, aux lois et à la politique d'immigration canadiennes. Du point de vue conceptuel, on peut affirmer que «les demandeurs d'asile » sont définis par les lois et par divers outils juridiques internationaux qui sont à leur tour principalement sous la gouverne de la Convention des Nations Unies de 1951 sur le statut du réfugié.

La définition adoptée par le Haut Commissariat des Nations Unies pour les Réfugiés est un peu élargie en tenant compte de toutes les situations possibles dans le monde. Selon cette définition, un **réfugié** est «un individu reconnu du statut de réfugié selon la Convention de Genève de 1951 et son Protocole de New York de 1967, ainsi que selon la Convention de 1969 régissant certains problèmes spécifiques à l'Afrique ; un individu bénéficiant de formes de protection complémentaires ; un individu ayant une protection temporaire ; et à partir de 2007 dans cette catégorie on comptabilise aussi des individus dans une situation semblable à celle de réfugiés ». **Un demandeur d'asile** selon la même définition est « un individu qui a fait une demande d'asile, mais qui n'a pas encore reçu une réponse de sa demande ».

1.3. Un regard sur la tradition d'asile au Canada et la Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés

Le Canada compte parmi les pays au monde dotés d'une politique établie en matière d'immigration. Depuis sa création le pays a dû composer avec le voisinage et la concurrence des États –Unis, donc sa politique d'immigration en a été influencée. Pour maintenir ses objectifs démographiques et économiques le pays a dû adopter une politique

volontariste en matière d'immigration visant à attirer des nouveaux arrivants (M. Parant, 2001).

Le Canada reconnaît que face à une persécution, « *toute personne a droit à chercher l'asile et de bénéficier de l'asile en d'autres pays* », donc implicitement le pays assume ses responsabilités par rapport au droit international (C. Brunelle, 1987). Le Canada adhère à la Convention de Genève en 1969, mais la première loi où la catégorie du réfugié est mentionnée (« réfugié au sens de la Convention ») et qui instaure des procédures de reconnaissance du statut, ainsi que certains droits aux réfugiés (le droit au non –refoulement et la disposition à « l'expulsion conforme » à la loi) est **La loi sur l'immigration de 1976, entrée en vigueur en 1978**. Pour remédier à l'incertitude en ce qui concerne les attributions respectives dans le domaine d'immigration de chacun des paliers du gouvernement (fédéral et provincial), le législateur fédéral conclut des ententes avec les provinces. Le gouvernement fédéral *reste responsable des admissions (visas et permis de séjour), des demandes d'asile et du regroupement familial*, cependant les provinces ont le droit de choisir leurs immigrants de la catégorie économique (indépendants et travailleurs qualifiés), de fixer des paramètres financiers auxquels répondront les candidats ayant choisi de parrainer un membre de leur famille, mais aussi le droit de délivrer des « certificats de sélection » pour des motifs humanitaires (ex Québec¹⁰). Actuellement, la politique d'immigration et les questions qui ont trait à l'immigration et à la protection des réfugiés au Canada, sont régies par la **Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés (2001)** entrée en vigueur le 28 juin 2002. Le système canadien de protection des réfugiés comporte deux volets principaux:

- **le Programme de réinstallation des réfugiés et des personnes protégées à titre humanitaire** : ce programme s'adresse aux personnes qui se trouvent à l'étranger et qui veulent être protégées. Ce programme est sous la responsabilité de

¹⁰ Deux ententes ont eu lieu entre le Canada et le Québec : le 20 février 1978 fut signé « l'Accord Cullen-Couture », remplacée par « Accord Gagnon-Tremblay/McDougall » de 1991.

Citoyenneté et Immigration Canada (CIC) qui statue sur les demandes présentées à l'étranger, dans les ambassades et les consulats du Canada.

- **le Programme d'octroi de l'asile au Canada** : ce programme est adressé aux personnes qui présentent une demande d'asile alors qu'elles se trouvent au Canada. Cette demande est examinée par la Section de la protection des réfugiés (SPR), cette dernière faisant partie d'un tribunal indépendant nommé la Commission de l'immigration et du statut de réfugié¹¹.

Le Canada accorde l'asile en vertu des conventions suivantes: Convention des Nations Unies de 1951 relative au statut des réfugiés, Pacte international relatif aux droits civils et politiques (1966) et Convention contre la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants (1984).

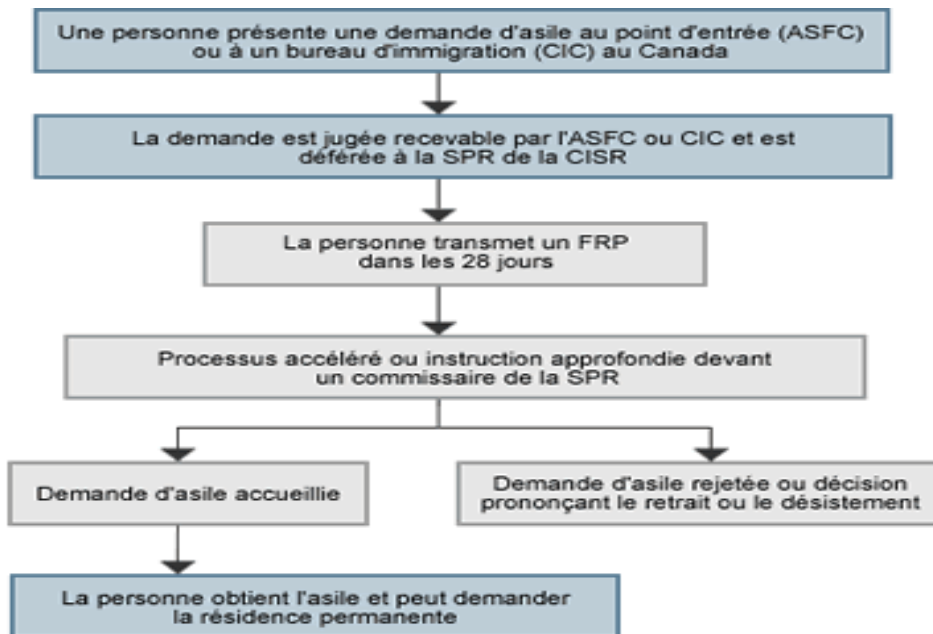
1.3.1. Le processus d'octroi d'asile et de reconnaissance du statut de réfugié

Pour les personnes qui présentent une demande, alors qu'elles se trouvent au Canada, il existe un processus quasi judiciaire d'octroi d'asile. La première étape à franchir pour toute personne qui veut demander l'asile est d'aviser un agent d'immigration à tous les points d'entrée au Canada (un poste frontalier, un aéroport ou un port de mer), dans un centre d'Immigration Canada ou dans un bureau de l'Agence des services frontaliers du Canada. Après une entrevue passée avec un agent à titre de demandeur d'asile, et à moins que ce dernier ne détermine que la demande n'est pas recevable, l'agent enverra la personne à la Section de la protection des réfugiés de la CISR. Si la demande d'asile est recevable et qu'elle est déférée à la CISR, le demandeur d'asile recevra des renseignements sur le

¹¹ CISR – le plus grand tribunal administratif du Canada –rend des comptes au parlement par l'intermédiaire du ministre de la Citoyenneté et Immigration, mais reste indépendante à la fois de la Citoyenneté et Immigration Canada et de l'Agence de services frontaliers.

processus et un Formulaire de renseignements personnels qu'il devra remplir dans un délai de 28 jours. Après la CISR examine la demande en tenant compte de nombreux facteurs, notamment le pays à l'égard duquel la demande d'asile est présentée et la nature de la demande elle-même. La CISR choisit ensuite entre trois manières possibles pour statuer sur la demande : un processus accéléré, un processus d'audience par la voie rapide ou une audition complète. Si la CISR détermine que la personne a qualité de réfugié et qu'elle peut obtenir l'asile au Canada, le demandeur d'asile pourra présenter une demande à Citoyenneté et Immigration Canada pour devenir résident permanent. Dans le cas contraire la personne peut présenter à la Cour fédérale du Canada une demande d'autorisation de contrôle judiciaire de la décision rendue par la Section de la protection des réfugiés ou déposer à Citoyenneté et Immigration Canada une demande d'examen de risques avant renvoi (ERAR). Le diagramme ci-dessous illustre ce processus.

Figure 1 Le processus d'octroi de l'asile



Source : www.irb-cisr.gc.ca

Les étapes de ce processus sont importantes, parce qu'elles établissent une continuité de la demande d'asile, mais aussi parce qu'elles influencent la comptabilisation et les statistiques sur les demandeurs d'asile et les réfugiés.

1.3.2. Catégories d'admission dans le cadre de la Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés de 2002

La Loi canadienne distingue deux catégories d'admission de résidents : **les résidents permanents et les résidents temporaires**. La première est divisée en trois sous-catégories (*immigrants économiques, famille et réfugiés*) et la deuxième est divisée en quatre sous-catégories mutuellement exclusives (*travailleurs étrangers, étudiants étrangers, demandeurs d'asile et visiteurs*). Les réfugiés font partie des résidents permanents et comprennent les réfugiés parrainés par le gouvernement, les réfugiés parrainés par le secteur privé, réfugiés reconnus comme tels au Canada et les personnes à la charge d'un réfugié admis au Canada, qui vivent à l'étranger. Il est important de souligner la distinction entre les deux premières sous-catégories et la suivante : les réfugiés reconnus comme tels au Canada. Les réfugiés parrainés par le gouvernement ou le secteur privé sont des personnes ayant demandé l'asile à l'étranger, ayant été reconnues réfugiés selon la Convention de Genève et auxquelles le Canada a permis la réinstallation en leur accordant le statut de résident permanent. Dans le cadre de notre travail, les caractéristiques disponibles pour ces deux sous-catégories seront abordées. Néanmoins, une attention particulière sera portée à la sous-catégorie « réfugiés reconnus comme tels » qui selon le glossaire de termes de Citoyenneté et Immigration Canada comptabilise **les résidents permanents** de la catégorie des *réfugiés* dont la demande d'asile a été acceptée et qui ont ensuite demandé et obtenu le statut de résident permanent au Canada.

Les demandeurs d'asile font partie des résidents temporaires. Le rapport de Citoyenneté et Immigration Canada comptabilise dans la sous-catégorie « *demandeurs d'asile* » des *résidents temporaires* qui font partie du groupe visé par des considérations

humanitaires; ils sollicitent une protection dès leur arrivée au Canada, ou après. Le demandeur d'asile dont la demande est acceptée peut présenter une demande de résidence permanente au Canada. Le demandeur peut inclure les membres de sa famille qui se trouvent au Canada ou à l'étranger.

Les données de Citoyenneté et Immigration Canada figurent parmi les rares sources disponibles donnant des informations à la fois sur les demandeurs d'asile et les réfugiés.

1.4. Données - description, critique et problèmes méthodologiques

1.4.1. Description des données

Notre principale source de données est **l'information statistique tirée des dossiers administratifs de Citoyenneté et Immigration Canada**¹². Chaque année, la Direction générale de la recherche et de l'évaluation (CIC) publie sous forme de tableaux et de graphiques un rapport annuel nommé « **Faits et chiffres, Aperçu de l'immigration – Résidents permanents et temporaires** »¹³. Ce rapport est divisé en deux sections : l'une sur les résidents permanents, l'autre sur les résidents temporaires et présente le nombre annuel de résidents permanents et de résidents temporaires venus au Canada entre 1985 et 2009; les premiers étant répartis selon le statut d'immigrant, les seconds, selon leur statut annuel. Le corps de la publication comporte une série de graphiques et de tableaux statistiques couvrant la période de 2000 à 2009. Les statistiques fédérales dressent un portrait socio-économique des immigrants selon leurs caractéristiques (sexe, âge, scolarité, répartition géographique selon la région projetée d'installation, pays d'origine, catégorie d'admission) à l'arrivée. Ces données servent à des fins de prévisions, surtout en ce qui concerne les objectifs annuels et la répartition souhaitée des catégories d'immigrants.

¹² Citoyenneté et Immigration Canada est le ministère du gouvernement fédéral chargé des questions relatives à l'immigration et aux réfugiés.

¹³ La version 2010 est apparue peu avant le dépôt de ce mémoire. Pour cette raison nous avons travaillé avec la version 2009 de ce rapport, la seule disponible au moment de la rédaction du mémoire.

Comme nous l'avons signalé ci-haut, les statistiques sur la population relevant de la compétence du Haut Commissariat de Nations Unies pour les Réfugiés, ainsi que leurs caractéristiques sociodémographiques, les pays de destination et de provenance des réfugiés et des demandeurs d'asile sont une mission au cœur du mandat de cette organisation. Les données proviennent des trois principaux types de sources : les gouvernements, les bureaux extérieurs d'UNHCR et les organismes non gouvernementaux. La compilation et la collecte des données ont été faites en se basant sur les registres, les enquêtes ou les recensements. En ce qui concerne le Canada, les statistiques ont été compilées en se basant sur les définitions et les méthodes de collecte mises en place par le gouvernement canadien, notamment Citoyenneté et Immigration Canada - le ministère responsables des questions d'immigration. Comme cette source contient des informations utiles à notre analyse, nous l'avons ajoutée comme une source supplémentaire.

1.4.2. Critique des données

Le présent mémoire analyse l'information statistique provenant des fichiers administratifs de Citoyenneté et Immigration Canada. Étant donné le type des données, nous pouvons nous attendre à une sous-estimation du nombre d'immigrants réfugiés et demandeurs d'asile. Les sources de données administratives ne s'intéressent qu'aux personnes qui répondent à des caractéristiques précises, i.e. dans notre cas la Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés. Tous les immigrants ne possédant pas un statut annuel valide ou n'appartenant pas à une des catégories principales des résidents temporaires ou permanents sont exclus. Néanmoins, certaines études estiment que le nombre de personnes vivant sans statut¹⁴ au Canada et sans aucune intention de retourner

¹⁴ Dans l'étude citée le terme « sans statut » comprend les demandeurs d'asile qui n'ont pas obtenu de statut mais qui demeurent au Canada sans autorisation, des personnes excédant la période de validité de leur visa et les personnes entrées au pays illégalement.

dans leur pays d'origine est de l'ordre de 50 à 200 000 (Khandor et al, 2004, p.5 dans Wayland Sarah V, 2006, p. 11).

Une faiblesse non négligeable des données est leur caractère transversal. Le corps principal (les tableaux et les graphiques) du rapport de Citoyenneté et Immigration Canada couvre une période allant de 2000 à 2009 et nous disposons aussi du nombre annuel des résidents temporaires et permanents pour la période allant de 1985 à 2009. Évidemment, nous avons la possibilité de suivre une évolution dans le temps. Cependant, la demande de reconnaissance du statut de réfugié est un processus continu qui s'étale sur plusieurs années. Le caractère temporel (année civile) de l'observation et la manque d'information nous empêchent d'appliquer une approche longitudinale et d'approfondir notre analyse en y ajoutant un examen de la durée du séjour de ces personnes dans leur statut temporaire. Les individus qui ne sont plus demandeurs d'asile suite à une décision (positive ou négative) à la fin d'une année d'observation sont exclus du calcul des « toujours présents ». Quelle que soit la décision, ces individus ont tout simplement cessé d'être comptés dans la statistique « toujours présents ». Leur statut temporaire n'est pas encore changé. Une consultation au glossaire des termes nous apprend que changer le statut annuel à celui du résident permanent se fait quand l'individu obtient sa résidence permanente durant l'année d'observation. La population soumise au risque de changer son statut est celle des demandeurs d'asile « toujours présents » dont la demande d'asile a été acceptée. Cependant, le fait d'avoir une décision positive de la CISR ne signifie pas automatiquement l'obtention de la résidence permanente. Il y a un laps de temps qui s'écoule entre le dépôt de la demande de résidence en tant que réfugié admis au Canada et le changement du statut du résident temporaire à résident permanent. Les individus ayant reçu une réponse négative de la part de CISR ont droit à des procédures en appel prévues selon la Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés avant que leur sort ne soit définitif. Dans nos données ces deux populations ne sont pas décrites et nous ne disposons que d'informations partielles représentant le début ou la fin du processus. En partie, cette lacune est comblée par la base de données du Haut Commissariat pour les Réfugiés où nous pouvons trouver

deux types d'informations : le nombre de demandeurs d'asile qui ont soumis une demande individuelle (« asylum applications submitted ») et le nombre de demandeurs d'asile pour lesquels la demande d'asile n'a pas encore été décidée (« backlog of undecided or pending cases »). Cette base de données contient aussi le nombre de cas décidés durant une année civile, en précisant les réponses positives et négatives reçues. Ces informations sont utiles pour le calcul du taux de reconnaissance de réfugiés et le taux d'acceptation des demandes d'asile, mais ne donnent qu'une idée générale du changement de statut. Le caractère longitudinal du processus de reconnaissance du statut de réfugié combiné aux données transversales pose certaines difficultés d'interprétation des données, notamment les caractéristiques sociodémographiques dans le cas de la catégorie des réfugiés et le nombre exact de demandeurs d'asile et de réfugiés.

1.4.2.a. Les caractéristiques sociodémographiques dans le cas de la catégorie des réfugiés

Étant donné le caractère quasi judiciaire de la procédure de reconnaissance du statut du réfugié à laquelle sont soumis les demandeurs d'asile dans le cadre de la Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés (2002), ces personnes sont comptées selon leur statut annuel (statut durant l'année d'observation se basant sur un document valide qui autorise leur séjour au Canada). Dans les tableaux du rapport de CIC on les retrouve dans la section des résidents temporaires et comme une sous-catégorie des « cas d'ordre humanitaire ». Selon la loi, l'obtention de la reconnaissance de leur statut, selon la Convention, ne fait pas automatiquement de ces personnes des résidents permanents, mais c'est une étape obligatoire qui précède le dépôt de leur demande de résidence permanente (pour eux et pour les membres de leur famille). En examinant les statistiques de résidents permanents et en consultant le glossaire de termes, nous pouvons approcher la sous-catégorie des réfugiés reconnus comme tels aux personnes dont la demande d'asile a été reconnue et qui ont ensuite demandé et obtenu le statut de résident permanent au Canada.

Le rapport nous apprend que « l'information statistique fournie dans la section des résidents permanents est présentée pour les catégories fondamentales (la famille, l'immigration économique et les réfugiés) qui correspondent aux objectifs de la LIPR ». Cependant, selon le même rapport, la catégorie des réfugiés comprend : « les réfugiés parrainés par le gouvernement, les réfugiés parrainés par le secteur privé, ceux qui sont reconnus comme tels au Canada et les personnes à la charge d'un réfugié, admis au Canada qui vivent à l'étranger », et plus loin, on précise que les caractéristiques sociodémographiques présentées dans les tableaux du rapport sont celles que présentent « lors de leur arrivée, les résidents permanents (immigrants et réfugiés) admis pendant les années civiles 2000 - 2009». En fait, dans le cas de la sous-catégorie des « réfugiés reconnus comme tels », si on doit se fier à la Loi, ces personnes sont arrivées avant (comme demandeurs d'asile) l'année civile où on les comptabilise. En sachant qu'ils doivent premièrement être reconnus comme réfugiés, avant l'obtention du statut de résident permanent, on peut supposer que ceux qui sont comptabilisés durant l'année civile sont ceux qui possèdent réellement le statut de résident permanent, donc en ont fait la demande et n'ont pas quitté le pays durant l'étude de leur demande de résidence. Alors, leurs caractéristiques sociodémographiques ne peuvent pas correspondre à celles de leur arrivée, parce que l'arrivée précède le temps d'obtention de la résidence permanente. Dans le cas de cette sous-catégorie, on doit supposer que ce sont les caractéristiques de l'année de compilation et d'obtention du statut et non celles à l'arrivée.

1.4.2.b. Le caractère temporel des séries et la difficulté de l'interprétation des statistiques quant au nombre exact de demandeurs d'asile et de réfugiés

Le caractère temporel des séries et la façon de comptabiliser la sous-catégorie « cas d'ordre humanitaire » peuvent conduire à un biais de compilation, ainsi qu'à une difficulté d'interprétation du nombre exact de demandeurs d'asile et de réfugiés. Les effectifs des « cas d'ordre humanitaire » sont comptabilisés soit comme **l'effectif au 1^{er}**

décembre de l'année d'observation, soit comme **la somme des entrées totales et des personnes toujours présents**. Une consultation du glossaire de termes nous apprend que l'**effectif** au 1^{er} décembre **des résidents temporaires** correspond aux données indiquant le nombre de résidents temporaires titulaires au 1er décembre d'un document valide (c.-à-d. demande d'asile, permis de travail, permis d'études, permis de séjour temporaire, ou fiche de visiteur). Sont *exclus les résidents temporaires ayant obtenu le statut de résident permanent à cette date* ou avant, ainsi que les titulaires d'un document non encore valide ou dont la période de validité a expiré. L'effectif des résidents temporaires au 1^{er} décembre est le chiffre normalement utilisé par Citoyenneté et Immigration Canada pour indiquer le nombre de résidents temporaires au Canada.

En ce qui concerne le terme « **entrées totales** », cette donnée comprend la somme des *premières entrées* et des *rentrées* de résidents temporaires. Le glossaire de termes établit les significations suivantes :

Premières entrées : Cette expression s'entend pour *des entrées de résidents temporaires* qui sont *visés pour la première fois par une demande d'asile, ou par un document valide* (c.-à-d. permis de travail, permis d'études, permis de séjour temporaire, ou fiche de visiteur).

Rentrées : *Résidents temporaires revenant au Canada et visés par une demande d'asile ou un document valide* (c.-à-d. permis de travail, permis d'études, permis de séjour temporaire, ou fiche de visiteur) délivré afin de permettre à l'intéressé d'entrer au Canada. Cependant, les demandeurs d'asile qui ont entamé une procédure sur le sol canadien n'ont pas le droit de quitter le Canada durant la période de leur demande, donc ils ne peuvent pas retourner dans leur pays en gardant le même statut. Dans ce cas précis, nous considérons que les entrées totales sont égales aux premières entrées dans la sous-catégorie « demandeurs d'asile ».

Le nombre total des demandeurs d'asile est la somme des entrées totales et des « **toujours présents** ». Selon le glossaire de termes, « **toujours présents** » se dit *des résidents temporaires visés par une demande d'asile ou ayant obtenu un document valide*

(c.-à-d. permis de travail, permis d'études, permis de séjour temporaire, ou fiche de visiteur) pour entrer au Canada dans le respect de la *Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés* (ou de la *Loi sur l'immigration* de 1976, pour la période antérieure à 2002). Il s'agit de titulaires de documents dont la période de validité, entamée l'année précédente, se poursuit pendant l'année d'observation (année civile). **La somme des premières entrées, des rentrées et des toujours présentes correspond au nombre de résidents temporaires jugés présents à un moment ou à un autre pendant l'année d'observation.** Ce total diffère de l'effectif des résidents temporaires au 1^{er} décembre ». Donc, en se fiant à ces explications et en comparant les chiffres des séries temporelles, il est difficile de savoir lequel des deux chiffres est le plus proche de la réalité. Comme on le voit, la différence tient à la période de référence (1^{er} décembre ou durant toute l'année civile). Les personnes sont toujours comptabilisées selon leur statut annuel valide durant l'année d'observation, mais certaines d'entre elles vont sûrement entrer pour la première fois et déposer leur demande d'asile après le 1^{er} décembre, alors ces personnes seront comptabilisées dans la somme des entrées totales, mais seront manquantes de l'effectif au 1^{er} décembre. De l'autre côté, puisque l'effectif au 1^{er} décembre exclut seulement les personnes ayant obtenu leur statut de résident permanent à cette date ou avant, certaines d'entre elles vont sûrement le faire après le 1^{er} décembre, alors ces personnes seront comptabilisées dans le chiffre des effectifs au 1^{er} décembre. Dans ce sens, on peut dire que les deux chiffres présentent des biais de compilation et reflètent mal la réalité. En plus, étant donné le caractère temporel des séries, la dynamique du changement de statut des personnes ne peut pas être saisie.

1.5. Pertinence de la question de recherche – négligence de la dimension démographique

Dans la majorité de cas la problématique des réfugiés et des demandeurs d'asile est abordée dans le cadre plus général de la migration internationale. Néanmoins, la distinction principale entre un réfugié et tout autre immigrant ou étranger réside notamment dans la

particularité de son statut - le réfugié fuit son pays d'origine sous la crainte de persécution et il ne peut ou en raison de cette crainte ne veut pas y retourner, et il ne bénéficie pas de la protection juridique de son État d'origine (Brunelle C., 1987). En fait, en arrivant au Canada, les réfugiés doivent faire face au processus instauré par la Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés. Les normes juridiques et politiques instaurées par les lois d'immigration ont une incidence sur les procédures administratives du cheminement de la demande d'asile, sur le parcours d'intégration, sur les problèmes rencontrés durant le processus de revendication du statut de réfugié, sur le nombre et les caractéristiques sociodémographiques (sexe, âge, scolarité, connaissances linguistiques, pays d'origine, etc.) de ces immigrants et d'une manière globale sur toute l'expérience sociale et migratoire des demandeurs d'asile et des réfugiés.

Quel que soit le type de l'étude - juridique, sociologique ou socio-médicale, les chercheurs convergent en ce qui concerne certains aspects de la problématique, notamment la précarité du statut, la lenteur des procédures administratives, la vulnérabilité et la marginalisation de cette catégorie d'immigrants. Étant donné le caractère précaire du statut, aucune planification à long terme n'est possible pour cette catégorie d'immigrants, à la différence des réfugiés sélectionnés à l'étranger ou des immigrants « indépendants ». En même temps, en demandant l'asile au Canada, ces immigrants débutent leur installation à long terme dans un nouveau pays et leur intégration à la société d'accueil. Les longs délais d'attente et l'incertitude quant à l'issue de leur requête devant la CISR peuvent affecter la santé des individus : troubles post-traumatiques, perte de leur pays, de leur statut social et de leur identité personnelle (Ward et Styles dans Lacroix M., 2003). La lenteur des procédures administratives a une incidence sur le parcours social et l'intégration de ces immigrants. Selon Renaud, la catégorie d'immigration permet une approximation des conditions de la migration, ce qui peut influencer certaines caractéristiques sociodémographiques (âge, scolarité, expérience du travail) et donc influencer leur intégration et leur insertion sur le marché du travail.

1.5.1. Le projet de Loi C-11 et son impact sur les caractéristiques sociodémographiques et les pays de provenance des demandeurs d'asile

D'une certaine manière, les règlements, les procédures, les critères d'admission, les politiques et les lois sur immigration ont un impact tant sur les caractéristiques sociodémographiques et leur nombre, que sur les pays de provenance des demandeurs d'asile et des réfugiés au Canada. Chaque changement des politiques migratoires ou du processus de revendication du statut de réfugié a une incidence sur les caractéristiques sociodémographiques et sur le parcours d'intégration. Les modifications proposées par le ministre actuel de l'immigration Jason Kenney de l'actuelle Loi sur l'immigration et la protection de réfugiés, connues sous le nom « projet de Loi C-11 » en sont un exemple. Ce qui est important de souligner, ce sont les modifications touchant les demandes pour considérations humanitaires, déjà en vigueur à partir de 29 juin 2010. Selon le Conseil Canadien pour les Réfugiés¹⁵, les propositions du projet de Loi C-11 contiennent des éléments positifs, mais aussi certaines lacunes graves qui font en sorte que les réfugiés pourraient s'exposer à la persécution, en particulier les plus vulnérables¹⁶. Plusieurs lacunes ont été citées, la plupart portant sur le processus de détermination du statut de réfugié. Cependant, la proposition de désigner les pays d'origine dont les ressortissants n'auraient pas accès à l'appel peut avoir un impact futur sur la provenance géographique des réfugiés et des demandeurs d'asile. Selon le Conseil, cette possibilité donnée au Ministre de créer « une liste des pays d'origine sûrs » politise le système, en plus de créer une discrimination de traitement de chaque cas de réfugié selon leur pays d'origine (le processus du traitement de la demande est individuel). Patsias et Vaillancourt (2009) affirment que les politiques relatives au droit d'asile demeurent liées au contexte des migrations et des politiques migratoires de plus en plus restrictives. Selon les auteurs, depuis 2001 un contexte

¹⁵ Le Conseil Canadien pour les Réfugiés (CCR) est une organisation sans but lucratif qui défend les droits de réfugiés et des immigrants au Canada, et qui s'engage en faveur de la protection des réfugiés dans le monde.

¹⁶ Ce projet de loi prévoit une liste de pays sûrs, car considérés démocratiques et sans risque. Pour les demandeurs d'asile provenant des pays de cette liste, la demande sera traitée plus vite.

particulier (des politiques qui tendent à privilégier la sécurité aux dépens des droits humains) influence le discours social de la migration. Ce contexte penche plutôt vers la criminalisation des migrants et en ce qui concerne le statut de réfugié - la crainte est que ce statut ne profite à une immigration « économique » issue des pays pauvres. Selon le Conseil Canadien pour les Réfugiés, l'utilisation des termes comme « faux demandeurs » dans les modifications proposées dans le projet de Loi C-11, touchant les demandes pour considérations humanitaires est extrêmement nuisible au discours sur l'immigration et entrave profondément la perception du public envers les réfugiés. Selon le Conseil, il est vrai que toutes les personnes déposant une demande d'asile n'ont pas besoin de protection, mais cela n'en fait pas automatiquement « des abuseurs ». Elles peuvent avoir des raisons convaincantes pour quitter leur pays, même si elles ne correspondent pas à la définition de réfugié.

En conclusion à cette revue de la littérature certaines questions s'imposent, notamment :

1. Quelle est l'évolution des flux de réfugiés et des demandeurs d'asile au Canada entre 2000 et 2009 ?
2. Quelles caractéristiques sociodémographiques présente cette sous-population ?
3. Quels sont les pays d'origine des demandeurs d'asile et des réfugiés au Canada ?¹⁷
4. Quelle est la répartition spatiale au niveau provincial, local et des régions métropolitaines des demandeurs d'asile et des réfugiés ? Est-ce qu'il y a des différences interprovinciales et/ou au niveau des principales régions métropolitaines (Montréal, Toronto, Vancouver) par rapport à la proportion d'immigrants admis en vertu du volet humanitaire ?
5. Quel est le taux de reconnaissance du statut de réfugié au Canada ? Est-ce que ce chiffre diffère des tendances mondiales et si oui, quelles en sont des raisons ?

Pour répondre à ces questions, nous allons nous servir des données de Citoyenneté et Immigration Canada et de la base de données du Haut Commissariat pour les Réfugiés des

Nations Unies. Il s'agit d'une analyse descriptive qui aura recours à des tableaux, des graphiques et des schémas. Certains indicateurs ont été calculés dans le but de faciliter notre analyse, notamment la moyenne des entrées totales ou de l'effectif au 1^{er} décembre, l'indice de variation annuelle des entrées totales ou de l'effectif au 1^{er} décembre, la moyenne par catégorie ou par caractéristiques sociodémographiques présentes à nos données, le taux d'acceptation des demandes d'asile, etc. Au fur et à la mesure, dans les prochains chapitres nous donnons une explication à chacun des calculs et nous faisons un commentaire des résultats.

Avant de devenir résidents permanents de la catégorie des réfugiés, certains immigrants ont été demandeurs d'asile. Notre prochain chapitre porte sur cette catégorie de résidents temporaires.

¹⁷ Dans nos données (Faits et chiffres -2009, Aperçu sur Immigration, Résidents permanents et temporaires) nous disposons des pays d'origine pour les demandeurs d'asile et des régions d'origine pour les réfugiés.

2. Chapitre II - Demandeurs d'asile

Dans ce chapitre, nous allons faire une analyse des demandeurs d'asile en commençant par l'évolution du nombre et en abordant ensuite certaines des caractéristiques sociodémographiques disponibles dans nos données, notamment le sexe, l'âge et le pays de provenance, ainsi que la répartition spatiale. La dernière partie du chapitre porte sur les indicateurs de passage entre le statut temporaire et le statut permanent, notamment le taux de reconnaissance des réfugiés et le taux d'acceptation. Finalement, un indicateur de finalisation de processus ayant commencé avec le dépôt de la demande d'asile est abordé, celui du changement de statut.

2.1. Une analyse de l'évolution du nombre de demandeurs d'asile

Les demandeurs d'asile ne sont qu'une des catégories des résidents temporaires. L'évolution de leur nombre est fonction de plusieurs facteurs, tels que les changements et la gestion de la politique migratoire en termes d'objectifs, de procédures et d'effectifs; la politique d'abolition ou d'imposition du visa; la situation politique internationale – conflits, guerres affectant les diverses parties du globe.

Les résidents temporaires entrés au Canada ont presque doublé sur une période de dix ans. Au total en 2010, le Canada a enregistré près de 980 000 résidents temporaires. De ce nombre total, presque la moitié était des travailleurs étrangers, un tiers encore des étudiants étrangers, le reste étant partagé entre les cas d'ordre humanitaire et les « autres ». En 2010, le groupe principal des résidents temporaires était celui des travailleurs étrangers, ce qui n'est d'ailleurs pas surprenant, vu la pénurie de main-d'œuvre. Les demandeurs

d'asile (le groupe principal des cas d'ordre humanitaire) ne comptaient que pour 14% du nombre total de résidents temporaires.¹⁸.

L'analyse de l'évolution du nombre de demandeurs d'asile pose certaines difficultés d'appréhension statistique. Le statut temporaire de « demandeur d'asile » accordé par Citoyenneté et Immigration Canada n'est qu'une étape des procédures de reconnaissance du statut de réfugié. Une fois déposée leur demande d'asile, les personnes doivent demeurer au Canada sans quitter, donc rentrer avec le même statut est impossible. Cette particularité est prise en compte dans la collecte des données. Dans le rapport de CIC, nous disposons de deux groupes de statistiques – les « **entrées totales et les toujours présents** ». Nous avons indiqué ci – dessus (chapitre 1/p.31 - 33) que dans le cas des demandeurs d'asile, les « entrées totales » sont égales aux premières entrées. Puisque, Citoyenneté et Immigration Canada comptabilise les résidents temporaires selon leur statut annuel, cette statistique nous révèle le nombre d'immigrants - résidents temporaires par année civile (du 1 janvier au 31 décembre) entrés pour la première fois et ayant déposé une demande d'asile au Canada. En même temps, nous disposons des statistiques sur les immigrants - demandeurs d'asile « toujours présents ». Selon le glossaire de termes, il s'agit de titulaires de documents dont la période de validité, entamée l'année précédente, se poursuit pendant l'année d'observation (année civile). En fait, c'est le stock de résidents temporaires « demandeurs d'asile », qui ont entamé une procédure de reconnaissance de leur statut les années précédentes et qui sont toujours en attente d'une décision de leur cas devant la Commission de l'immigration et du statut de réfugié. Le nombre total de demandeurs d'asile est la somme des deux chiffres. En même temps, nous disposons de « l'effectif au 1^{er} décembre » des demandeurs d'asile. C'est une statistique semblable à celle de « toujours présents », cependant la période retenue est le 1^{er} décembre et non une année civile comme les « toujours présents ». Comme cette statistique prend en considération les possibles sorties du groupe – un document dont la validité est expiré ou des immigrants ayant obtenu

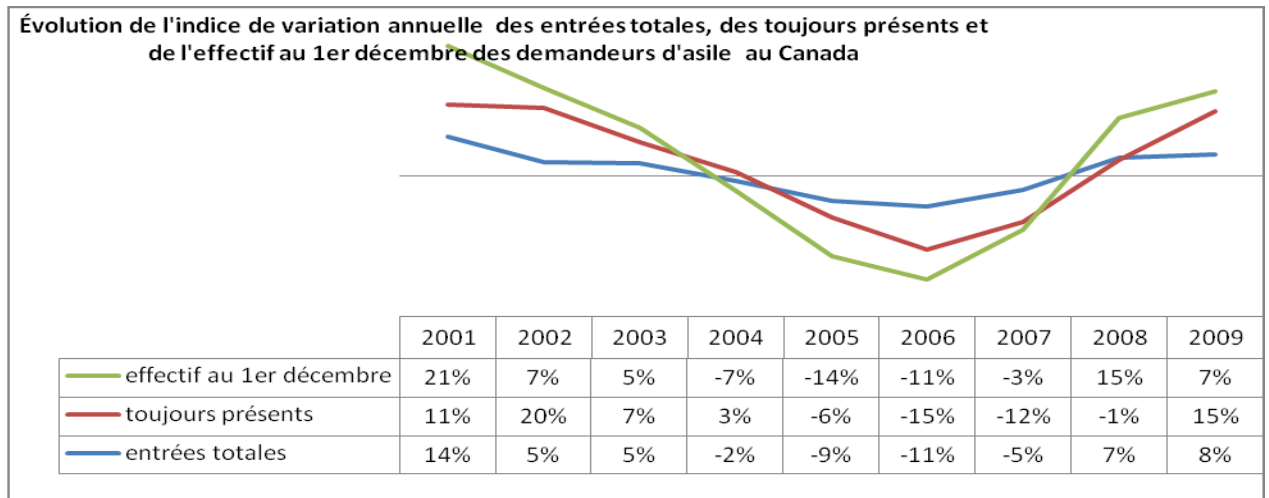
¹⁸ Pour les chiffres complets voir « Faits et Chiffres 2009 - Aperçu sur Immigration –Résidents permanents et temporaires » - <http://www.cic.gc.ca/francais/ressources/statistiques/index.asp>.

le statut de résident permanent à cette date ou avant, c'est le chiffre normalement utilisé par Citoyenneté et Immigration Canada pour indiquer le nombre de résidents temporaires - demandeurs d'asile au Canada.

Pour cette période, en moyenne 130 000 demandeurs d'asile ont été enregistrés au Canada, ce nombre variant entre un maximum de 150 000 en 2003 et un minimum de 113 000 en 2007. En valeur absolue, les chiffres indiquent une tendance générale d'une légère hausse de 10% du nombre total de demandeurs d'asile enregistrés au Canada entre 2000 et 2010. Nous nous sommes intéressés à savoir si cette tendance est linéaire et si elle se manifeste pour chacune des catégories d'enregistrement. Pour en arriver à répondre à cette question, nous avons créé un indicateur, nommé indice de variation annuelle. Le calcul de celui-ci est semblable quelle que soit la variable (entrées totales, toujours présents et effectif au 1^{er} décembre) et indique en pourcentage la variation du nombre des demandeurs d'asile d'une année à l'autre. Il se calcule selon la formule suivante : $((P(x+1) - P(x)) / (P(x)) * 100)$ où « x » est l'année qui précède celle pour laquelle on fait le calcul. Par exemple en 2001 pour le nombre total de demandeurs d'asile, nous avons un indice de variation annuelle de 14%. Voici les calculs complets : $(\text{Pop.2001} - \text{Pop.2000}) / \text{Pop.2000} = (90\,080 - 80\,804) / 80\,804 = 14\%$ (pour les chiffres complets, voir Annexe1, Tableau1). La figure 2 ci-dessous fait la synthèse de ces calculs en représentant graphiquement l'évolution de l'indice de variation annuelle pour chacune des variables. Nous constatons une tendance continue à la baisse et une allure de la courbe d'évolution semblables indépendamment de la variable, la seule différence étant l'ampleur de la variation entre les entrées totales et les toujours présents et l'effectif au 1^{er} décembre. Nous avons complété ce graphique par la Figure 2a) ci-dessous qui fait la synthèse de l'évolution du nombre de demandeurs d'asile selon la catégorie d'enregistrement. Notre constat est semblable à celui obtenu avec l'indice de variation annuelle – la tendance générale se perpétue indépendamment de la variable. Les courbes d'évolution du nombre des demandeurs d'asile reflètent cependant des tendances distinctes en ce qui concerne les entrées totales et les toujours présents. Pour cette raison l'allure de la courbe des entrées

totales diffère un peu par rapport à celle des toujours présents et celle de l'effectif au 1^{er} décembre.

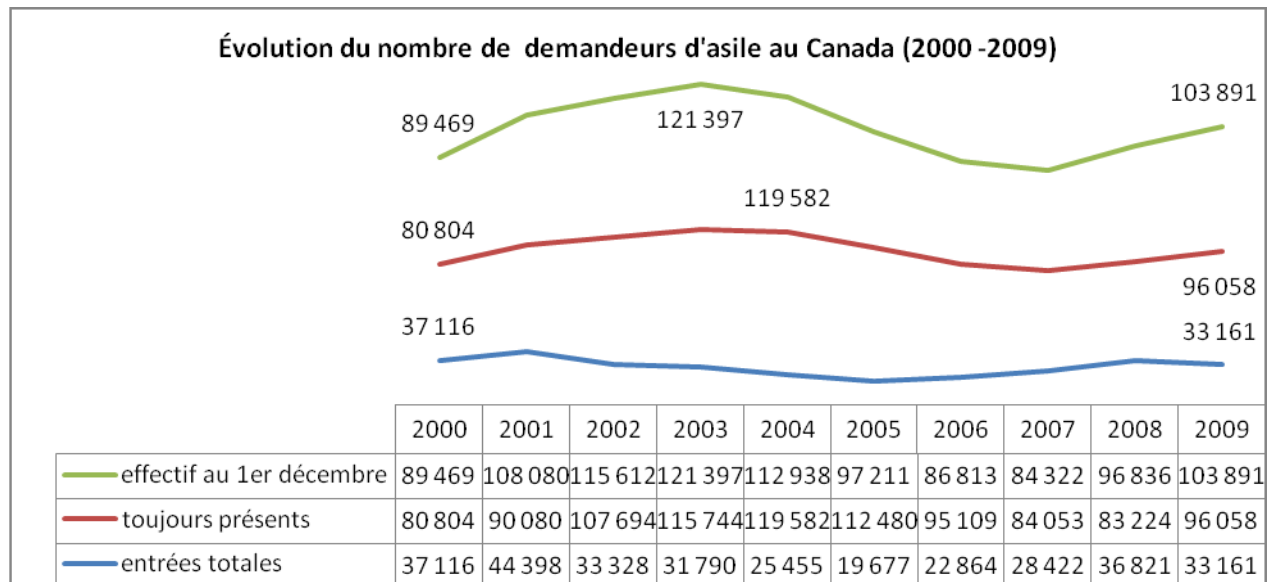
Figure 2 Évolution de l'indice de variation annuelle des entrées totales, des toujours présents et de l'effectif au 1^{er} décembre des demandeurs d'asile au Canada (2000-2009)



Source: Citoyenneté et Immigration Canada , « Faits et Chiffres -2009 –Aperçu sur Immigration –Résidents permanents et temporaires », p. 53-59

En moyenne, il y avait 31 000 entrées totales des demandeurs d'asile durant cette période, variant entre un minimum de 19 700 en 2005 et un maximum de 44 400 entrées totales en 2002. Une tendance générale à la baisse très prononcée et répartie de façon inégale est observée la première moitié de la période. En 2005, les demandeurs d'asile entrés au Canada ont été presque la moitié du chiffre observé en 2000. Une tendance à la hausse graduelle s'en suit les prochaines années et en 2009 il y a 33 000 entrées totales (voir –ci –bas la Figure 2a).

Figure 2 a) Évolution du nombre de demandeurs d'asile au Canada (2000-2009)



Source: Citoyenneté et Immigration Canada , « Faits et Chiffres -2009 –Aperçu sur Immigration –Résidents permanents et temporaires », p. 53-59

Les fluctuations observées, ainsi que la variation du nombre d'« entrées totales » des demandeurs d'asile, dépendent des changements de règles, de politiques, d'imposition ou d'abolition du visa. La baisse au début est en partie reliée aux changements du système canadien d'octroi d'asile - c'est en juin 2002 que la nouvelle et actuelle Loi sur l'immigration et la protection de réfugiés est entrée en vigueur. Cette Loi prend le relais de la Loi de 1978 et ses nombreux amendements. Elle prévoit certains changements à la procédure administrative de détermination du statut de réfugié en concentrant du pouvoir décisionnel aux agents de Citoyenneté et Immigration Canada (les demandes hors frontières) et de Commission de l'immigration et du statut de réfugié – (les demandes faites au Canada). Plusieurs recherches font état du contexte particulier au début du XXI^e siècle, notamment l'influence sur les politiques migratoires des événements du 11 septembre 2001

et particulièrement, la prise de conscience des certains effets négatifs de la mondialisation et de la circulation accrue - notamment une internationalisation du crime organisé et du terrorisme, le développement de filières d'immigration illégales et la concurrence sur les bas salaires dans les pays développés. La loi de 2002 prévoit aussi un élargissement de l'inadmissibilité criminelle (et le renvoi immédiat) à tous les demandeurs d'asile qui devront désormais prouver avoir un casier judiciaire vierge dans leur pays d'origine et dans tous les pays où ils ont transité. (M. Parant, 2001). C. Patsias et L. Vaillancourt (2009) affirment que la loi de 2002 s'inscrit dans le contexte de restriction du droit d'asile – une tendance commune des politiques migratoires des pays européens et nord –américains qui tendent à privilégier la sécurité aux dépens des droits humains. Une observation des chiffres correspondant à ce contexte particulier révèle une baisse d'un quart des entrées totales des demandeurs d'asile en 2002 – la variation la plus forte durant la première moitié de la période. Quant à la hausse qui suit 2005, elle est principalement due aux changements de la politique du visa - c'est la période d'une entrée massive de Mexicains (dans le cadre de ALENA), d'une augmentation du nombre d'Haïtiens, et à partir de 2007 - d'une entrée massive de la population d'origine rom en provenance de la République Tchèque et de la Hongrie (le Canada a décidé d'abolir le visa pour les citoyens de ces deux pays de l'Europe centrale après leur adhésion à l'Union Européenne en 2004). En 2010 (23 000 entrées totales) une baisse d'un tiers du nombre des entrées totales des demandeurs d'asile est observée – un résultat principalement dû à la baisse des demandes d'asile présentées par les Mexicains (-84% par rapport à 2009), ainsi qu'à l'effondrement des demandes d'asile en provenance de la République Tchèque (de presque 2000 leur nombre est passé à presque zéro en 2010), sans doute en raison de l'obligation du visa imposée en 2009 aux citoyens des deux pays.

En ce qui concerne « les toujours présents », il y avait en moyenne 98 500 demandeurs d'asile toujours en attente d'une décision de leur cas durant la période 2000 - 2010 avec un minimum de 80 800 en 2000 et un maximum de 120 000 en 2004. En valeur absolue, du début à la fin de période, il y a une hausse de presque 20% du nombre total de

demandeurs d'asile « toujours présents ». Néanmoins, un examen de l'indice de variation annuelle des toujours présents montre une tendance prononcée et continue à la baisse (jusqu'à 2006) du nombre total de demandeurs d'asile - toujours présents, suivie d'une légère reprise après.

Pour comprendre cette évolution, il faut tenir compte de la signification du concept « toujours présents », telle qu'indiquée dans le glossaire. Tant et aussi longtemps que les personnes ayant déposé une demande d'asile les années passées restent sans réponse, les statistiques de Citoyenneté et Immigration Canada les comptent parmi les « toujours présents ». Le caractère transversal de nos données nous empêche de connaître la durée exacte du séjour des personnes dans l'état de demandeur d'asile. Nous avons étudié la possibilité de modéliser ce problème à l'aide de la table de mortalité du moment. Néanmoins, nous ne disposons pas des données par groupe d'âge pour la catégorie « toujours présents », car les seules données dont nous disposons par sexe et âge portent sur les entrées totales et l'effectif au 1^{er} décembre. De plus, l'obtention d'une décision positive n'est pas la seule possibilité de sortir de la population observée (celle qui est toujours en attente de décision). Des sorties sont possibles par la migration, par le décès, par une autre décision rendue (négative ou fermeture pour des raisons administratives) ou suite à des changements dans la procédure et dans la catégorie d'immigration (ex : si on se marie et commence une procédure de parrainage, l'individu n'est plus demandeur d'asile sans pour autant avoir un statut permanent). D'un autre côté le temps moyen d'attente varie du début à la fin de période et dépend de facteurs plutôt subjectifs et difficiles à contrôler. Nous considérons que la modélisation de la durée du séjour dans l'état de demandeur d'asile en s'appuyant sur les principes de la table de mortalité du moment exigera des hypothèses très fortes et ne donnera pas des résultats convaincants. Nous estimons qu'une forte variation de l'indice de variation annuelle est une information indirecte de la dynamique des changements observés dans la catégorie « toujours présents ».

Connaître la décision de la Commission de l'immigration et la protection de réfugiés prend en moyenne sept à neuf mois. Plusieurs recherches indiquent qu'au Québec

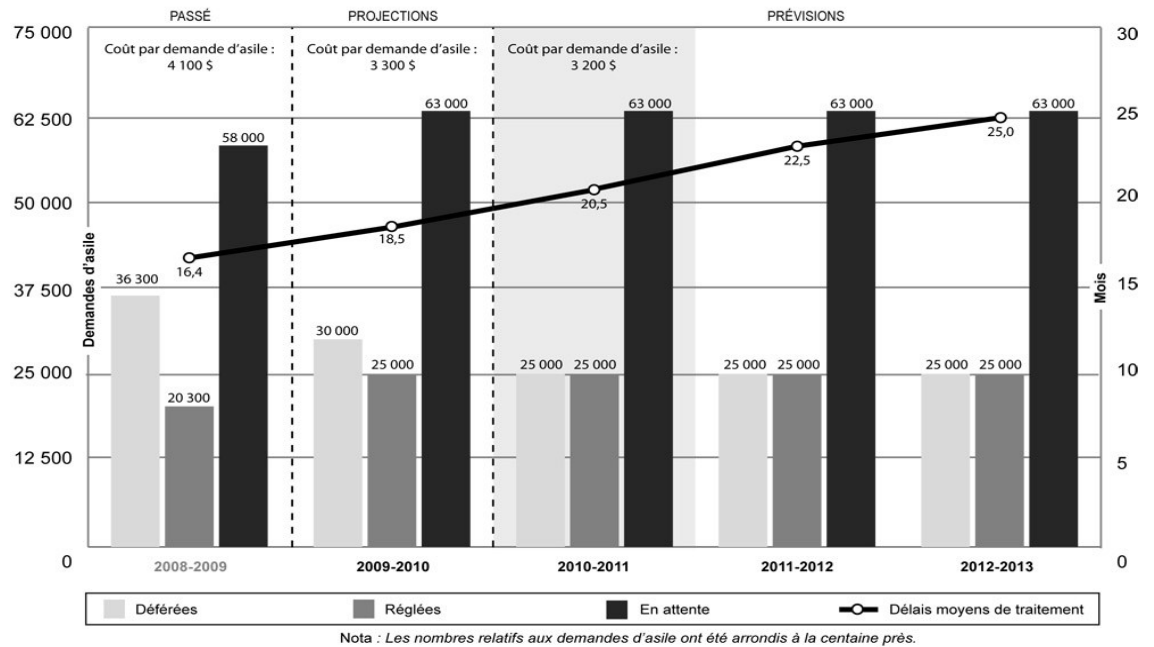
plusieurs demandeurs d'asile doivent attendre en moyenne encore 22 mois pour devenir résident permanent une fois reconnu comme réfugié au sens de la Convention (M. Lacroix, 2004). Les statistiques disponibles sur le site de la CISR indiquent que pour l'année financière 2008-2009¹⁹ un total de 36 300 nouvelles demandes d'asile ont été déférées à la Commission, qui a rendu une décision pour un total de 20 300 d'entre elles. À la fin de l'année financière 2009 on compte 58 000 nouvelles demandes non résolues et le délai du traitement était de 16,4 mois. Les projections pour la prochaine année financière (2009-2010) indiquent une baisse des nouvelles demandes déférées (30 000), une légère augmentation des demandes résolues (25 000) et un total de 63 000 demandes en attente de décision pour un délai total d'attente de 18,5 mois. En ce qui concerne les prévisions pour les deux prochaines années financières, on prévoit une stabilisation entre les demandes déférées et demandes tranchées, ainsi qu'un nombre constant de 63 000 demandes en attente de décision et une augmentation progressive du délai d'attente - pour une moyenne de 25 mois pour l'année financière 2012 -2013 (voir Figure 2 b) ci-dessous).

Les fluctuations annuelles du nombre de « toujours présents » sont le résultat cumulatif d'effets distincts : la lenteur des procédures administratives et donc de l'inertie accumulée dans le retard qui se transfère d'une année à l'autre, le nombre de décisions rendues durant une année et le nombre d'entrées totales. Il est important de mentionner que si, entre 2000 et 2005, il y a un équilibre relatif entre le nombre de demandes non résolues, le nombre de nouvelles demandes déposées et le nombres de décisions rendues, à partir de 2005, il y a une baisse des demandes tranchées, combinée à une hausse progressive du nombre de décisions toujours en attente, et ce durant une période de hausse des demandeurs d'asile entrés au Canada. Pour cette raison, à la fin de la période on compte un nombre de demandeurs d'asile toujours présents d'un cinquième de plus que la valeur initiale (pour les chiffres complets, voir Annexe 1, Tableau 2).

¹⁹ L'année financière est du 1er avril au 31 mars.

Figure 2 b) : Protection de réfugiés – prévisions de la Commission de l'Immigration et du Statut de Réfugié

Protection des réfugiés



Source : <http://www.irb-cisr.gc.ca/Fra/tribunal/stat/Pages/index.aspx>

Une autre approche d'analyse de l'évolution du nombre de demandeurs d'asile est l'évolution de l'effectif au 1^{er} décembre. Comme cette statistique prend en compte les possibles sorties du groupe tels par exemple l'obtention du statut de résident permanent ou un document ayant une période de validité expirée, malgré sa ressemblance avec celle de « toujours présents », les deux chiffres ne sont pas égaux. Premièrement, cela vient de la différence de la période de comptabilisation : 1^{er} décembre ou 31 décembre, mais également de la logique de collecte des données. La statistique de « toujours présents » contient le même critère que celle de l'effectif au 1^{er} décembre – la présence d'un document valide – i.e. une demande d'asile valide, mais n'a pas d'exigence spécifique d'exclusion de personnes dont la période de validité de la demande d'asile a expiré ou celles ayant obtenu

le statut de résident permanent. Il est à mentionner aussi, que dans la statistique de l'effectif au 1^{er} décembre une partie d'entrées totales (les premières entrées) des demandeurs d'asile – celles ayant été faites au plus tard à la date de 1^{er} décembre y sont comptabilisées. Dans ce sens, son évolution tient compte à la fois des changements du nombre d'entrées totales et des variations du nombre de toujours présents. Nous considérons cette statistique comme un indicateur de présence des résidents temporaires –demandeurs d'asile au Canada à la date du 1^{er} décembre de l'année d'observation. Un examen de l'évolution de l'indice de variation annuelle de l'effectif au 1^{er} décembre permet à nuancer notre analyse et à affirmer qu'en réalité le nombre de demandeurs d'asile présents au Canada ait baissé entre 2000 et 2009. Durant cette période, il y a eu en moyenne un effectif au 1^{er} décembre de 102 000 demandeurs d'asile variant entre un minimum de 84 400 en 2007 et un maximum de 121 400 en 2003 (pour les chiffres complets, voir Annexe 1, Tableau 2a).

2.2. Caractéristiques sociodémographiques - description et analyse

Une analyse de l'évolution du nombre de demandeurs d'asile ne nous donne qu'un portrait général de cette sous-population. Pour approfondir notre analyse, nous allons décrire et analyser certaines caractéristiques sociodémographiques disponibles, notamment le sexe, l'âge et le pays de provenance. Nous avons la répartition de ces caractéristiques pour les entrées totales et pour l'effectif au 1^{er} décembre des demandeurs d'asile.

2.2.1 Caractéristiques sociodémographiques – sexe et âge

Le demandeur d'asile fuit son pays d'origine suite à une crainte pour sa vie à cause de guerres, conflits armés, opposition politique, etc., une situation où un danger potentiel affecte tous les membres de la famille. Dans une telle situation, plus souvent l'homme va

partir seul en espérant pouvoir s'établir dans un pays sûr (ex : le Canada) avant de pouvoir faire venir les membres de sa famille.

Entre 2000 et 2010, on compte en moyenne 130 000 demandeurs d'asile, desquels presque 60% sont des hommes et 40% des femmes. Ce ratio hommes/femmes est presque identique pour les entrées totales, pour les toujours présents et pour l'effectif au 1^{er} décembre. La moyenne annuelle de 31 300 entrées totales de demandeurs d'asile se décompose en 17 900 hommes et 13 400 femmes. L'effectif annuel moyen au 1^{er} décembre est de presque 101 000 demandeurs d'asile, dont 60 000 sont des hommes et 41 000 des femmes. En termes de valeur absolue et en ce qui concerne la répartition globale par sexe, les hommes demandeurs d'asile ont été plus nombreux que les femmes demandeurs d'asile, et ce tout au long de la période (pour les chiffres complets, voir Annexe 1, Tableau 2 et 3). Néanmoins, à l'intérieur du nombre total dans chacune des catégories (entrées totales, toujours présents et effectif au 1^{er} décembre) le poids par sexe a varié différemment. En observant le Tableau 1 ci –dessous et en comparant le pourcentage d'hommes et de femmes par rapport au total pour chacune des trois catégories ci –dessus, nous apercevons une légère augmentation du pourcentage féminin sur une période décennale et donc l'évolution inverse pour le sexe masculin.

Les hommes restent toujours plus nombreux, mais de plus en plus de femmes déposent elles aussi (seules ou en famille) une demande d'asile. D'ailleurs un rapport du Haut commissariat des Nations –Unies pour les Réfugiés indique qu'au niveau mondial le groupe le plus nombreux est celui des femmes et des enfants, et il observe une augmentation du nombre des demandes d'asile déposées par des mineurs non accompagnés et par des enfants, dont la majorité provenant de Somaliens et d'Afghans.²⁰ En ce qui concerne le cas canadien, une explication culturelle de ce fait peut être avancée, notamment le changement opéré dans la provenance géographique des demandeurs d'asile au Canada entre 2000 et 2010 – des pays asiatiques majoritairement à domination masculine aux pays

²⁰ Pour le rapport complet voir site Internet : <http://www.unhcr.fr/4dfbaed82.html>.

d'Amérique centrale et de Sud où l'égalité hommes / femmes n'a pas les mêmes dimensions culturelles que dans les pays asiatiques.

Tableau 1 Répartition par sexe (en pourcentage du total) pour chacune des catégories – entrées totales, toujours présents et effectif au 1^{er} décembre au Canada (2000 -2009)

Répartition par sexe (en pourcentage du total) pour chacune des catégories d'enregistrement						
Année	entrées totales		toujours présents		effectif au 1er décembre	
	hommes/total	femmes/total	hommes/total	femmes /total	hommes /total	femmes/total
2000	60%	40%	62%	38%	62%	38%
2001	59%	41%	61%	39%	60%	40%
2002	58%	42%	60%	40%	60%	40%
2003	58%	42%	60%	40%	59%	41%
2004	57%	43%	59%	41%	59%	41%
2005	56%	44%	59%	41%	59%	41%
2006	55%	45%	59%	41%	59%	41%
2007	55%	45%	59%	41%	58%	42%
2008	56%	44%	58%	42%	58%	42%
2009	56%	44%	57%	43%	58%	42%

Source: Citoyenneté et Immigration Canada , « Faits et Chiffres -2009 – Aperçu sur Immigration –Résidents permanents et temporaires », p. 56-58

L'analyse de la structure par âge prend en compte les cinq groupes d'âge définis dans nos données : de 0 à 14 ans, de 15 à 24 ans, de 25 à 44 ans, de 45 à 64 ans et 65 ans et plus. Selon le glossaire, dans le cas des résidents temporaires - demandeurs d'asile, sous cette caractéristique, on entend l'âge lors de l'entrée (entrées totales) ou l'âge au 1^{er} décembre (effectif au 1^{er} décembre). Vu que l'effectif au 1^{er} décembre pour une année d'observation comprend une partie des entrées totales - celles ayant lieu au plus tard le 1^{er} décembre de l'année en cours, la structure par âge ne diffère pas considérablement entre les entrées totales et l'effectif au 1^{er} décembre.

La structure par âge des entrées totales d'hommes et de femmes – demandeurs d'asile révèle une population relativement jeune et qui a peu varié entre le début et la fin de la période. Plus des deux tiers d'hommes et de femmes - demandeurs d'asile appartiennent aux groupes d'âge des 15- 24 et des 25 – 44 ans, tandis que la population âgée de 65 ans et plus n'est que 1% chez les hommes et 2% chez les femmes. Presque un quart chez les hommes et un tiers chez les femmes sont partagés entre les groupes d'âge des 0-14 ans et des 45 -64 ans. Une comparaison hommes - femmes pour les mêmes groupes d'âge révèle qu'il y a plus de femmes que d'hommes chez les enfants et les personnes âgées de 45 ans et plus, tandis que le nombre d'hommes est plus grand chez les personnes en âge de travailler âgées entre 15 et 44 ans.

La structure par âge pour l'effectif au 1^{er} décembre est fort semblable à celle des entrées totales. En moyenne, il y a plus de femmes dans les groupes d'âge des 0 - 14 ans et des 65 ans et plus, tandis que les hommes dominent dans le groupe d'âge des 25- 44 ans, les deux autres groupes gardant un poids presque égal, avec un léger surplus chez les femmes. Le groupe d'âge ayant connu la plus forte progression chez les deux sexes est celui des 45 -64 ans. Cette augmentation s'est faite en diminuant le poids des groupes d'âge des 15 -24 ans, ainsi que des 25 -44 ans chez les hommes et des 0-14 ans chez les femmes (pour les chiffres complets, voir Annexe 1, Tableaux 4 et 4a) et Annexe 4 Figures Demandeurs d'asile, Figures 9a)1) à 9a)8)).

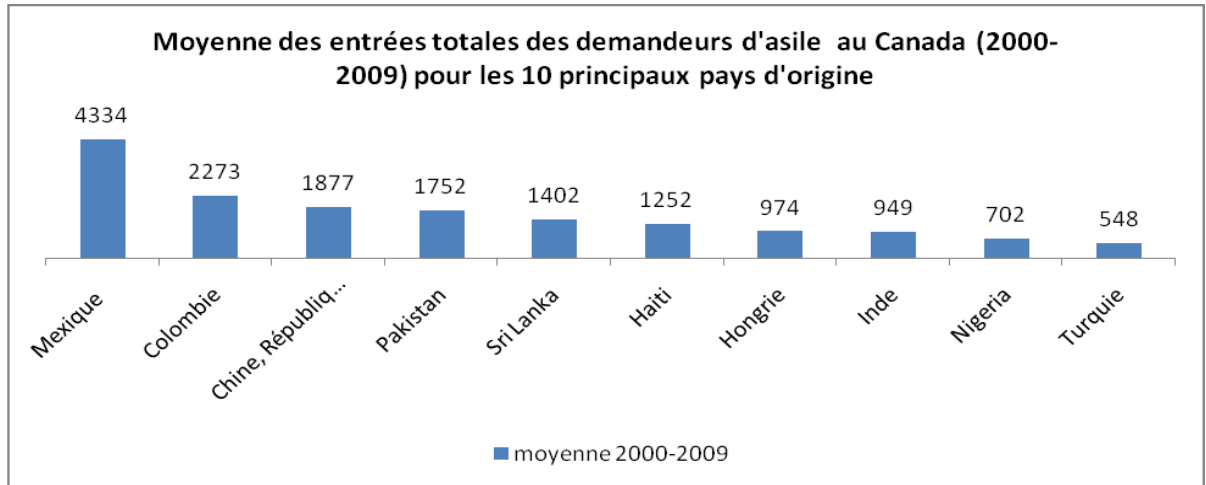
2.2.2 Caractéristiques sociodémographiques – pays de provenance

L'analyse des entrées totales et de l'effectif au 1^{er} décembre par pays de provenance révèle une diversification des migrants demandeurs d'asile en termes de provenance géographique et de langue maternelle. Une analyse des pays de provenance révèle que la tendance générale à la baisse du nombre d'entrées totales des demandeurs d'asile varie d'un pays à l'autre – certains des pays ont fortement baissé leurs entrées totales, d'autres au contraire, ont connu une hausse spectaculaire. Dans le cas des demandeurs d'asile, sous le

terme « pays d'origine », on entend le principal pays où l'intéressé aurait été persécuté. L'évolution du nombre d'entrées totales de demandeurs d'asile dépend surtout des changements de la politique du visa et des conflits dans les pays d'origine. L'effectif au 1^{er} décembre est plutôt un indicateur des années de présence sur le sol canadien dans le statut de demandeur d'asile et son évolution en ce qui concerne les pays d'origine combine deux effets distincts : d'une part l'évolution des entrées totales qui influence directement l'augmentation ou la diminution de l'effectif au 1^{er} décembre pour chacun des pays de provenance et d'autre part – la longueur du traitement des demandes et les procédures administratives - celui-ci influe indirectement en maintenant le nombre des demandeurs d'asile élevé, même si les entrées totales provenant de ce pays d'origine ont diminué.

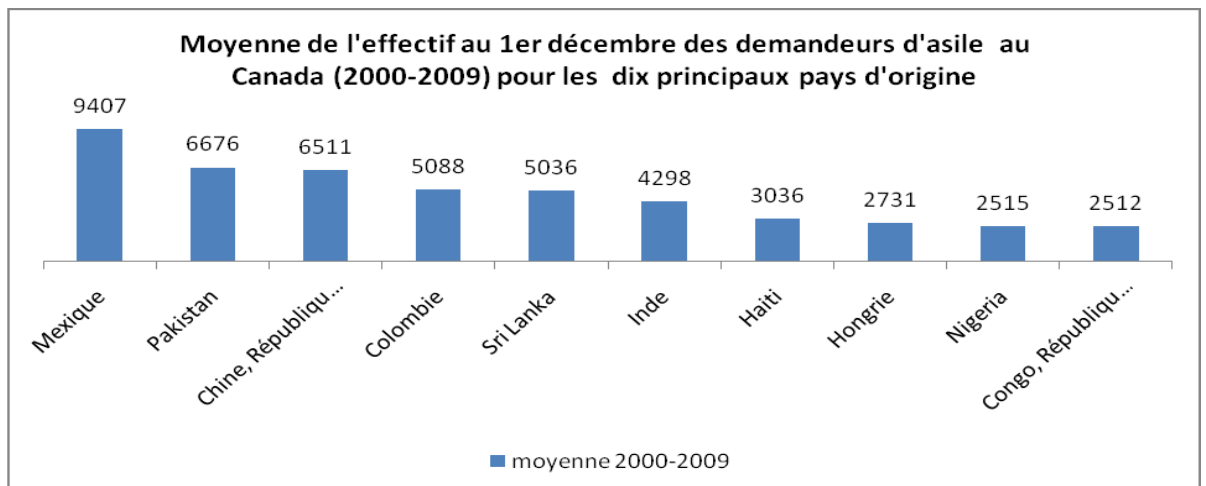
Certains indicateurs ont été conçus afin d'analyser et de regrouper les pays de provenance. Dans le but d'ordonner les pays et d'en distinguer les dix principaux pays de provenance, nous avons calculé la moyenne (2000-2009) des entrées totales et de l'effectif au 1^{er} décembre pour chacun des pays et pour chacune des catégories – respectivement entrées totales et effectif au 1^{er} décembre. Un classement en ordre décroissant en découle. La Figure 3a) et la Figure 3b) ci –dessous présentent le classement des pays de provenance par rang :

Figure 3a) Moyenne des entrées totales des demandeurs d'asile au Canada (2000 -2009) pour les 10 principaux pays d'origine



Source : Citoyenneté et Immigration Canada, « Faits et Chiffres -2009, Aperçu sur Immigration –Résidents permanents et temporaires », p. 102-103

Figure 3b) Moyenne de l'effectif au 1^{er} décembre des demandeurs d'asile au Canada (2000-2009) pour les dix principaux pays d'origine



Source : Citoyenneté et Immigration Canada, « Faits et Chiffres -2009, Aperçu sur Immigration –Résidents permanents et temporaires », p. 102-103

Ce classement ne coïncide pas pleinement en ce qui concerne les entrées totales et l'effectif au 1^{er} décembre, pourtant, il s'agit des mêmes pays figurant parmi les dix premiers pays de provenance, la seule différence étant leur place dans le rang (pour les chiffres complets, voir Annexe 1, Tableau 5c)). La part des demandeurs d'asile provenant des dix premiers pays d'origine avoisine la moitié du nombre total des demandeurs d'asile tant pour les entrées totales, que pour l'effectif au 1^{er} décembre. Cependant, les demandeurs d'asile au Canada proviennent des pays variés, tels par exemple : la Turquie, les États – Unis, le St Vincent et Grenadines, l'Argentine, le Zimbabwe, le Bangladesh, la Guyane, etc., bref de partout dans le monde.

Nous avons regroupé les pays de provenance des entrées totales et de l'effectif au 1^{er} décembre sur un principe géographique. Sept catégories de régions d'origine ont été créées – Asie centrale et de l'est, Europe Centrale²¹, Afrique, Amérique centrale, États – Unis, Haïti et St Vincent et Grenadines²². Ensuite, nous avons calculé le nombre total de demandeurs d'asile provenant des pays de ces régions pour la première et la dernière année de la période. Nous observons un changement des régions géographiques de provenance des demandeurs d'asile durant la première décennie du XXI^e siècle. En 2000, la moitié des demandeurs d'asile entrés et présents au Canada provenait de l'Asie (11 500 entrées totales et un effectif au 1^{er} décembre de 28 400), tandis que l'Amérique centrale et du Sud comptait pour un quart des entrées totales et presque 14% des demandeurs d'asile présents et en attente d'une décision. Les deux autres régions de provenance par ordre des entrées totales étaient l'Europe centrale et l'Afrique. Par contre, si nous prenons en compte le classement par rapport à l'effectif au 1^{er} décembre, l'ordre est inversé – d'abord c'est l'Afrique, après c'est l'Europe. En 2010, la moitié d'entrées totales des demandeurs d'asile provenait de l'Amérique centrale et du Sud (10 960) et cette région comptait pour 42% de l'effectif total au 1^{er} décembre (un effectif au 1^{er} décembre de 28 840), la deuxième région

²¹ Sous ce nom on regroupe l'Hongrie et la République Tchèque.

²² Les régions États – Unis, Haïti et St Vincent et Grenadines ont été créées séparément, vu l'importance du nombre des demandeurs d'asile provenant de ces pays.

de provenance étant l'Europe centrale et l'Asie venant au troisième rang. En ce qui concerne l'effectif au 1^{er} décembre, vu l'accumulation des années antérieures et le traitement des demandes d'asile, la deuxième région de provenance est l'Asie qui compte pour presque un quart des demandeurs d'asile en attente de décision, l'Europe ne comptant que 7% de l'effectif total au 1^{er} décembre. Les demandeurs d'asile en provenance d'Haïti et des États –Unis ont presque triplé et ceux de St Vincent et Grenadines ont presque quintuplé en dix ans (pour les chiffres complets, voir Annexes 1, -Tableau 5a)). En ce qui concerne leur présence sur le sol canadien, les Haïtiens comptent pour 14% de l'effectif total au 1^{er} décembre - juste derrière les personnes venues de l'Amérique centrale et du Sud et les Asiatiques, et les personnes en provenance des États –Unis comptent pour 2% du total de l'effectif au 1^{er} décembre. Outre l'évolution spécifique des entrées totales et de l'effectif au 1^{er} décembre pour chacun des pays faisant partie de la région de provenance, la mobilité interrégionale (migrations Sud-Nord) ou parfois l'abandon des demandes d'asile peut expliquer ces écarts du classement des régions.

Finalement, nous nous sommes intéressés à l'intensité des fluctuations annuelles du nombre d'entrées totales et de l'effectif au 1^{er} décembre pour chacun des pays de provenance. Deux indicateurs, notamment l'indice de variation annuelle et l'indice de variation décennale²³ ont été calculés pour chacun des pays de provenance et pour chacune des catégories – entrées totales et effectif au 1^{er} décembre. Une analyse de l'indice de variation décennale au niveau des pays faisant partie des dix pays d'origine, ainsi qu'à l'ensemble des pays dont nous disposons des données démontre deux catégories de pays – ceux qui ont une évolution à la hausse du nombre d'entrées totales et de l'effectif au 1^{er} décembre et un deuxième groupe – ceux ayant une évolution à la baisse. Quelques-uns des pays, notamment le Mexique, l'Haïti, le St Vincent et Grenadines, et les États Unis ont une

²³ Le calcul des deux indicateurs est similaire, la différence résidant dans les années du début et de fin du calcul.

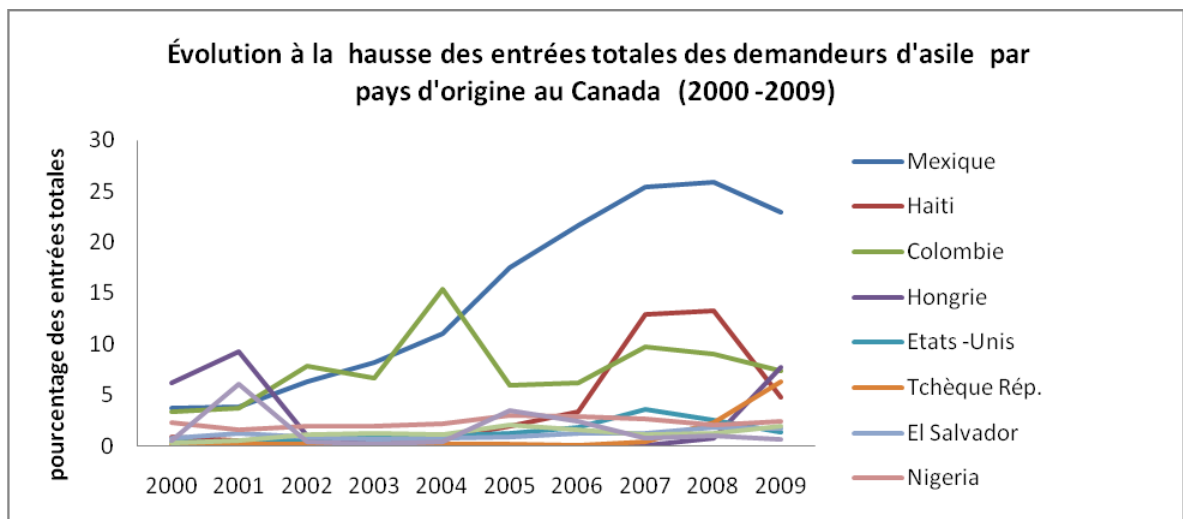
Ex : indice de variation décennale du Mexique = $(7608 - 1381) / 1381 = 451\%$.

Ex : indice de variation annuelle du Mexique pour 2001 = $((\text{Entrées totales 2001} - \text{Entrées totales 2000}) / \text{Entrées totales 2000}) * 100 = ((1704 - 1381) / 1381) * 100 = 23\%$.

forte variation décennale à la fois du nombre des entrées totales et de leur effectif au 1^{er} décembre (voir Annexe 1, Tableaux 5a) et 5b)). L'analyse qui suit se limite seulement aux dix premiers pays de provenance. Ceux –ci sont groupés selon leur indice de variation décennale (hausse ou baisse) et une analyse de l'indice de variation annuelle est faite pour chacun d'entre eux.

La Figure 3c) ci –dessous présente l'ensemble des pays ayant augmenté leur part des entrées totales et par conséquent leur effectif au 1^{er} décembre. Parmi ceux – ci, le Mexique, la Colombie, l'Haïti et la Hongrie font partie des dix premiers pays de provenance. Néanmoins, l'année du début de cette hausse varie : chez les Mexicains, les Colombiens et les Haïtiens cette tendance est visible à partir de 2005, tandis que chez les Hongrois cette hausse est très forte entre 2007 et 2009. Ce qui est intéressant à noter, c'est que la part des demandeurs d'asile en provenance du Mexique a fortement baissé en 2010, un effet principalement dû à l'imposition du visa canadien.

Figure 3c) Évolution à la hausse des entrées totales des demandeurs d'asile au Canada (2000-2009) par pays d'origine (en pourcentage du nombre total)



Source : Citoyenneté et Immigration Canada, «Faits et Chiffres -2009, Aperçu sur Immigration –Résidents permanents et temporaires », p. 102-103

Dorénavant, les Mexicains sont le groupe principal des demandeurs d'asile en attente de leur décision et ont été les plus nombreux parmi les nouveaux immigrants entrés au Canada pour demander l'asile. Entre 2000 et 2010, il y a eu en moyenne 4 300 entrées totales des demandeurs d'asile Mexicains au Canada, ce nombre variant entre un minimum de 1400 entrées totales en 2000 et un maximum de 9500 entrées totales en 2008. Presque constant (autour de 20%) du début jusqu' à 2005, l'indice de variation des entrées totales a presque doublé en deux ans, pour ensuite diminuer un peu (voir Annexe 1, Tableau 5d)). Durant la première décennie du XXI^e siècle, le nombre de Mexicains a presque quadruplé et leur effectif au 1^{er} décembre a sextuplé, passant de 3000 demandeurs d'asile en 2000 à un effectif de 20 700 demandeurs d'asile en 2009. En moyenne, il y a eu un effectif au 1^{er} décembre de 9400 demandeurs d'asile Mexicains. La tendance générale à la hausse de l'effectif au 1^{er} décembre se maintient durant toute la période et d'une année à l'autre augmente d'un quart en moyenne jusqu'à 2009 (Annexe 1, Tableau 5a) et 5b)). Cependant, l'imposition du visa pour les Mexicains en juin 2009 freine la vague d'entrées totales - entre 2008 et 2009 le nombre de demandeurs d'asile Mexicains diminue de 20%, ceci ralentissant la croissance de l'effectif au 1^{er} décembre. En 2010, les entrées totales enregistrées de Mexicains sont 1200 (baisse de 84% par rapport à 2009) ce qui signifie 6000 nouvelles demandes de moins déposées par les Mexicains.

Le deuxième groupe plus important en termes d'entrées totales des demandeurs d'asile et le troisième en termes d'effectif au 1^{er} décembre est celui des Colombiens – en dix ans, leur nombre d'entrées totales a presque doublé et leur effectif au 1^{er} décembre a presque triplé. Durant la période, il y a eu en moyenne 2300 entrées totales et respectivement un effectif au 1^{er} décembre de 5100 demandeurs d'asile Colombiens. L'examen de l'indice de variation annuelle des entrées totales et de l'effectif au 1^{er} décembre démontre des fluctuations importantes de la croissance de l'effectif - des périodes de forte hausse, entrecoupées par des périodes de baisse considérable et des années d'une croissance modérée ou une baisse de l'effectif au 1^{er} décembre (pour les chiffres complets, voir Annexe 1, Tableaux 5a) à 5d)). La variation du nombre d'entrées totales des

demandeurs d'asile Colombiens et leur effectif au 1^{er} décembre semble liée aux problèmes du pays d'origine, notamment le grand nombre de déplacements internes en Colombie, le conflit prolongé qui oppose le Gouvernement colombien à plusieurs organisations de guérilla, ainsi que l'apparition de nouveaux groupes armés clandestins et du crime organisé (UNHCR). Cette situation de risque et d'insécurité incite de nombreux Colombiens à demander l'asile dans les pays voisins et au Canada ou aux États-Unis.

Le troisième groupe de demandeurs d'asile est celui des Haïtiens. En dix ans, leur nombre d'entrées totales a presque triplé – une variation spectaculaire. Ce groupe a augmenté son effectif au 1^{er} décembre presque dix fois entre le début et la fin de période. En moyenne, il y a eu 1300 entrées totales et respectivement un effectif au 1^{er} décembre de 3000 demandeurs d'asile Haïtiens. Relativement constant, le nombre d'entrées totales et de l'effectif au 1^{er} décembre, varie peu durant la première moitié de la période, l'année charnière étant celle de 2005 – une hausse presque double des entrées totales par rapport à 2004 et la tendance se poursuit les trois prochaines années. En 2009, il y a eu 1600 entrées totales des demandeurs d'asile Haïtiens - un chiffre trois fois plus élevé que le nombre en 2000, mais presque deux fois moindre que le maximum atteint en 2008. Respectivement, la croissance spectaculaire de l'effectif au 1^{er} décembre des demandeurs d'asile Haïtiens commence à partir de 2006. Annuellement à leur effectif au 1^{er} décembre s'ajoutent quelques 2150 personnes en moyenne. Cette croissance a été freinée par la levée d'un certain nombre d'exceptions à l'Accord Canada – États Unis sur les pays tiers sûrs (23 juillet 2009)²⁴. Cette mesure a réduit d'un tiers les entrées totales d'Haïtiens en 2010, ce qui a diminué leur effectif au 1^{er} décembre de 12% (pour les chiffres complets, voir Annexe 1, Tableaux 5a) à 5d)).

Un groupe intéressant à examiner et ayant connu des fluctuations importantes des entrées totales est celui des Hongrois. Pourtant, en termes d'effectif au 1^{er} décembre, leur

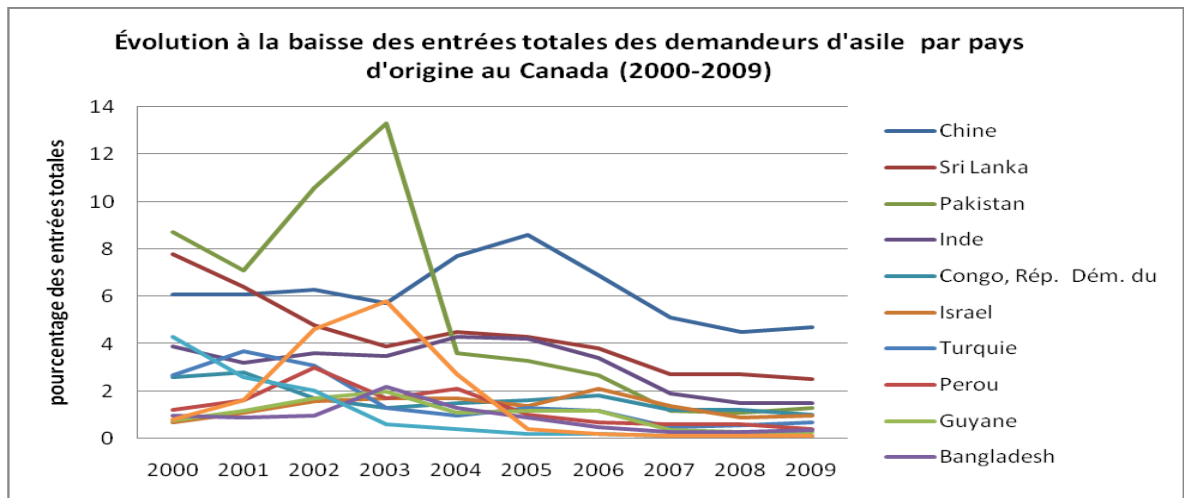
²⁴ Accord des pays tiers sûrs : Désormais les ressortissants des pays visés par une suspension temporaire des mesures de renvoi (Afghanistan, République Démocratique du Congo, Haïti, Iraq et Zimbabwe) ne sont plus autorisés à franchir la frontière entre le Canada et les États –Unis pour présenter une demande d'asile au Canada (Atak, 2010).

nombre est en baisse – en effet, entre 2000 et 2010 leur effectif a diminué d’un tiers. Il y a eu en moyenne 970 entrées totales et respectivement un effectif au 1^{er} décembre de 2700 demandeurs d’asile Hongrois. Fort nombreux les deux premières années de la période, les demandeurs d’asile d’origine hongroise ont presque disparu au milieu de la décennie et ont enregistré une hausse impressionnante après 2007 tant en termes des entrées totales que pour leur effectif au 1^{er} décembre²⁵ (pour les chiffres complets, voir Annexe 1, Tableaux 5a) à 5d)). Cette hausse est principalement due à l’annulation du visa en 2007 pour les citoyens de ce pays, suite à son adhésion à l’Union Européenne en 2004. En 2010, les Hongrois sont le premier groupe parmi les nouveaux immigrants entrés pour demander l’asile, ce qui implique une augmentation de deux tiers de leur effectif au 1^{er} décembre.

La Figure 3d) ci dessous présente les pays ayant baissé leur part d’entrées totales et par conséquent leur effectif au 1^{er} décembre. Parmi ceux –ci figurent les pays faisant partie des dix premiers pays d’origine comme le Pakistan, le Sri Lanka, l’Inde, le Congo (République Démocratique) et à un moindre degré – la Chine et le Nigeria. Cette baisse varie d’un pays à l’autre – les Pakistanais et les Sri Lankais ont diminué plus que la moitié de leur effectif au 1^{er} décembre initial et les Indiens et les Congolais de presque un tiers de leur effectif au 1^{er} décembre initial.

²⁵ En 2009, il y a eu 2500 entrées totales – un chiffre supérieur de 10% du nombre initial, mais énorme par rapport à la vingtaine d’entrées totales des demandeurs d’asile en provenance d’Hongrie enregistrées en 2007. Respectivement, pour les mêmes années la tendance à la hausse se confirme par l’effectif au 1^{er} décembre - en 2009 il y a eu un effectif de 1^{er} décembre presque quatre fois plus élevé que l’année précédente.

Figure 3d) Évolution à la baisse des entrées totales des demandeurs d'asile au Canada (2000-2009) par pays d'origine (en pourcentage du nombre total)



Source : Citoyenneté et Immigration Canada, «Faits et Chiffres -2009, Aperçu sur Immigration –Résidents permanents et temporaires », p. 102-103

Pour des pays comme le Pakistan et l'Inde, cette baisse de l'effectif résulte du fait que la vague principale des migrants demandeurs d'asile se concentre hors Canada. Évidemment, la baisse de l'effectif au 1^{er} décembre s'associe à une baisse d'entrées totales des demandeurs d'asile de ces pays, celle ci variant d'un pays à l'autre et d'une année à l'autre, mais relativement continue à partir des années 2003 -2004.

Des pays comme la Chine et le Nigeria ont connu une baisse moindre de leurs entrées totales, donc ont maintenu relativement stable leur effectif au 1^{er} décembre, ce qui les classe tout de suite après les pays du premier groupe. Du début à la fin de période, le nombre de demandeurs d'asile Chinois baisse d'un tiers. Malgré des fluctuations annuelles variables, à la fin de période, l'effectif au 1^{er} décembre des demandeurs d'asile Chinois est supérieur de 12% à l'effectif initial. Il y a eu en moyenne 1900 entrées totales et respectivement un effectif de 1^{er} décembre de 6500 demandeurs d'asile Chinois

Pour les demandeurs d'asile en provenance du Nigeria, la baisse d'entrées totales est d'une intensité moindre par rapport à la Chine (10%). Durant la même période, une augmentation de 40% de l'effectif au 1^{er} décembre est observée, malgré des fluctuations considérables de l'indice de variation annuelle. En moyenne, il y a eu 700 entrées totales et respectivement un effectif au 1^{er} décembre de 2500 demandeurs d'asile Nigériens.

Des pays ayant connu une forte baisse, la plus marquée est celle des demandeurs d'asile d'origine pakistanaise. À la fin de la période, le nombre d'entrées totales des demandeurs d'asile Pakistanais est inférieur de presque 80% et leur effectif au 1^{er} décembre moindre de deux tiers à l'effectif initial. Nombreux entre 2000 et 2003, les demandeurs d'asile Pakistanais ont commencé à baisser à partir de 2004. Il y a eu en moyenne 1800 entrées totales et respectivement un effectif au 1^{er} décembre de 6700 des demandeurs d'asile Pakistanais.

Nombreux entre 2000 et 2002, les entrées totales des demandeurs d'asile Sri Lankais baissent constamment à partir de 2003 à l'exception d'une seule année (2008) de légère hausse. Durant la même période, la baisse de leur effectif au 1^{er} décembre se maintient constante et l'indice de variation annuelle fluctue autour de 10%. En 2010, tant pour les entrées totales que pour l'effectif au 1^{er} décembre, les valeurs observées sont moindres de deux tiers à la valeur initiale. Il y a eu en moyenne 1400 entrées totales et respectivement un effectif au 1^{er} décembre de 5000 demandeurs d'asile Sri Lankais.

En ce qui concerne les demandeurs d'asile Indiens et Congolais, leur nombre d'entrées totales a baissé de deux tiers. Il est intéressant de noter que cette baisse s'observe dès le début et se maintient constante tout au long de la période et en résulte un effectif au 1^{er} décembre inférieur de presque un tiers à l'effectif initial. Il y a eu en moyenne 950 entrées totales et respectivement un effectif au 1^{er} décembre de 4300 demandeurs d'asile Indiens. En ce qui concerne le Congo, il y a eu en moyenne 540 entrées totales et respectivement un effectif au 1^{er} décembre de 2500 demandeurs d'asile des demandeurs d'asile (pour les chiffres complets, voir Annexe 1, Tableaux 5a) à 5d)).

En résumé, nous pouvons dire que la provenance géographique des demandeurs d’asile au Canada a changé – des pays Asiatiques majoritaires au début aux pays de l’Amérique latine et des Caraïbes à la fin. Certains pays comme le Mexique, la Colombie, l’Haïti, la Hongrie, le St Vincent et Grenadines, les États Unis d’Amérique ont augmenté leur part d’entrées totales et de l’effectif au 1^{er} décembre. D’autres pays –tels par exemple, le Pakistan, le Sri Lanka, l’Inde, le Congo (République Démocratique), la Turquie et à un moindre degré - la Chine et le Nigéria, ont respectivement baissé leur part d’entrées totales, ce qui entraîne une baisse de leur effectif au 1^{er} décembre. Nous avançons quelques explications possibles de ces écarts entre les pays. D’un côté, la politique d’imposition du visa a joué dans la gestion de l’effectif des demandeurs d’asile de certains pays – notamment le Mexique, la Hongrie et la République Tchèque. D’un autre côté, la levée d’un certain nombre d’exceptions à l’Accord Canada – États Unis sur les pays tiers sûrs (23 juillet 2009) a abouti à une réduction marquée des nouvelles demandes d’asile, surtout de celles provenant des personnes ayant participé aux migrations Sud- Nord et transité par les États Unis. En 2010, les dix premiers pays d’origine des entrées totales des demandeurs d’asile au Canada étaient : la Hongrie (2300), la Chine (1580), la Colombie (1350), le Sri Lanka (1200), le Mexique (1198), l’Haïti (1060), le Nigeria (860), les États Unis d’Amérique (690) et l’Inde (590).

2.2.3. Répartition spatiale des demandeurs d’asile

Une fois arrivés au Canada et ayant déposé une demande d’asile, il nous reste à savoir, dans quelles provinces ou régions métropolitaines les demandeurs d’asile choisissent de s’installer? Une réponse à cette question est donnée par l’analyse de la répartition spatiale des entrées totales et de l’effectif au 1^{er} décembre. Notre analyse se situe à deux niveaux de répartition spatiale – régional (quelles provinces choisissent les demandeurs d’asile) et local (quelles sont les régions métropolitaines préférées par ces immigrants)? Selon le glossaire des termes, sous «province», on entend le lieu de destination envisagé au

Canada et sous le terme « région urbaine », on entend certaines régions urbaines où les résidents temporaires envisagent de s'installer – soit des régions métropolitaines de recensement (RMR), soit des agglomérations de recensement selon la définition que Statistique Canada a donné à ces régions pour les besoins de recensement. Le noyau urbain de la région métropolitaine de recensement compte au moins 100 000 habitants, celui de l'agglomération de recensement en compte au moins 10 000. Presque 99% des immigrants - demandeurs d'asile choisissent de s'installer et de résider en Ontario, au Québec, en Alberta et en Colombie Britannique. A l'intérieur de ces provinces, la moitié des demandeurs d'asile réside et s'installe dans les quatre régions métropolitaines de recensement – Toronto, Montréal, Calgary et Vancouver. Pour notre analyse, nous avons calculé la part de chacune des provinces et des régions métropolitaines de recensement dans le total canadien et la part de chacune des régions métropolitaines dans le total provincial, tant pour les entrées totales que pour l'effectif au 1^{er} décembre.

La province qui reçoit et où résident le plus grand nombre (entre la moitié et deux tiers des immigrants demandeurs d'asile) est l'Ontario, le Québec venant à la deuxième place avec un quart des demandeurs d'asile. Ces deux provinces reçoivent ensemble 90% des immigrants demandeurs d'asile venus au Canada. Les deux autres provinces recevant des immigrants de ce groupe sont l'Alberta et la Colombie Britannique, cependant les immigrants – demandeurs d'asile choisissant de s'y installer et d'y résider ne comptent en moyenne que respectivement 2% et 6% des entrées totales et de l'effectif au 1^{er} décembre.

La ville canadienne, ayant été choisie par presque un tiers des immigrants demandeurs d'asile pour s'y installer et y résider est Toronto, Montréal venant à la deuxième place avec 16% des immigrants demandeurs d'asile. A elles seules, les deux villes canadiennes comptent la moitié de tous les résidents temporaires demandeurs d'asile, les villes de Vancouver et Calgary venant à la troisième et à la quatrième place avec des pourcentages respectivement de 4% et 2% du nombre d'entrées totales et de l'effectif au 1^{er} décembre. Au niveau provincial cependant, la répartition spatiale est semblable – les régions métropolitaines de recensement de Toronto, Montréal, Vancouver et Calgary ont été

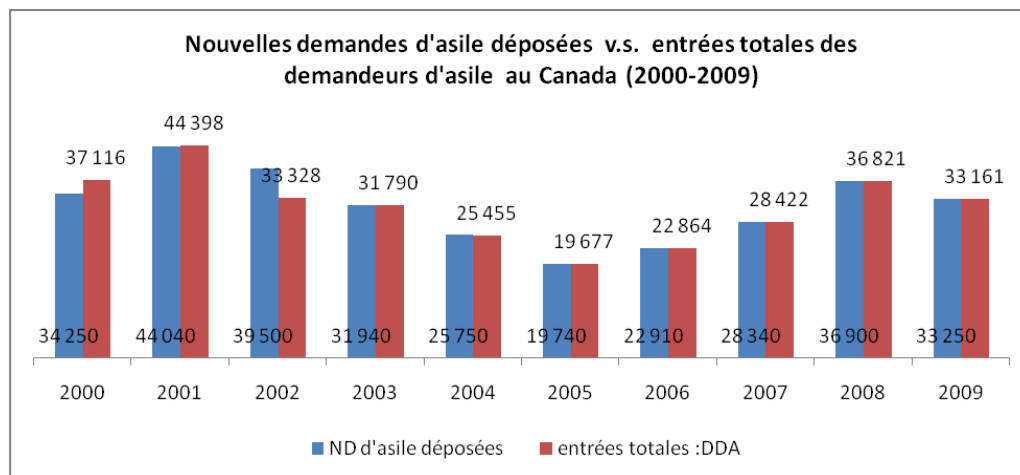
préférées par plus de la moitié d'immigrants demandeurs d'asile ayant choisi une province particulière pour s'y'installer. Néanmoins, en l'Ontario et au Québec, une légère augmentation de la part des régions « Autres » est observable (pour les chiffres complets, voir Annexe 1 Tableau 6a) à 6b) et Annexe 4 Figures Demandeurs d'asile, Figures 10)1) à 10a)6)).

2.3. Taux d'acceptation des demandes d'asile

Déposer une demande d'asile n'est qu'une étape du processus de reconnaissance du statut de réfugié selon la Convention de Genève. Selon Lacroix (2001), l'étude d'une demande prend en moyenne entre sept à neuf mois. La décision positive ne signifie pas la fin du processus, cependant c'est une étape importante, car cela donne la possibilité aux immigrants reconnus comme réfugiés de déposer une demande de résidence permanente et d'y inclure le cas échéant les membres de leur famille qu'ils vivent à l'étranger ou au Canada. Les données de « Faits et chiffres - 2009, Aperçu sur Immigration – Résidents permanents et temporaires » ne nous donnent qu'une idée vague de la longueur de ce processus par l'évolution du nombre de « toujours présents » et de « l'effectif au 1^{er} décembre ». Cependant, ces données ne nous aident pas à situer le Canada par rapport aux autres pays en matière de protection de réfugiés, ni à répondre à la question à savoir : combien des demandes sont résolues d'une année à l'autre? Pour y arriver, nous avons besoin de calculer certains indicateurs tels que le taux de reconnaissance de réfugiés, le taux de reconnaissance totale, le taux des cas résolus autres – cas fermé (otherwise closed rate en anglais) et la variation annuelle des cas toujours en attente d'une décision. La base de données du Haut Commissariat pour les Réfugiés, une source supplémentaire qui repose sur les données fournies par Citoyenneté et Immigration Canada, donne la possibilité de calculer ces taux. La différence quant à la source principale réside dans l'approche choisie –ici l'accent est mis sur le nombre de demandes d'asile présentées durant une année civile et les décisions – positives, négatives et autres – cas fermé (otherwise closed) rendues,

ainsi que le nombre de décisions toujours en attente à la fin d'année. Une comparaison entre le nombre d'entrées totales (« Faits et chiffres- 2009, Aperçu sur Immigration – Résidents permanents et temporaires ») et le nombre de demandes d'asile déposées pour une année civile (base de données du HCR) révèle des chiffres proches, mais pas égaux, la plupart du temps le nombre de demandes d'asile dépassant de peu celui des entrées totales. Ces écarts s'expliquent par le fait que certaines demandes d'asile sont déposées par les personnes entrées avec un autre statut temporaire (exemple : travailleur temporaire, étudiant étranger ou fiche de visiteur), mais dans notre principale source de données (« Faits et chiffres - 2009, Aperçu sur Immigration – Résidents permanents et temporaires»), ces immigrants seront comptés dans les entrées totales selon le premier statut annuel sur le base duquel ils sont autorisés à entrer au Canada. La Figure 4 ci –dessous illustre bien ces réflexions et comparaisons.

Figure 4 Nouvelles demandes d'asile déposées vs entrées totales des demandeurs d'asile au Canada (2000-2009)



Source : www.unhcr.org/statistics/populationdatabase et « Faits et Chiffres -2009, Aperçu sur Immigration – Résidents permanents et temporaires », p. 53

Il n'y a pas une méthode internationalement convenue pour calculer les taux de reconnaissance. Dans ses données, le Haut Commissariat pour les Réfugiés, utilise deux taux pour mesurer la proportion des demandes de statut acceptées durant l'année : **le taux de reconnaissance des réfugiés** qui divise le nombre de demandeurs d'asile reconnus comme réfugiés au sens de la Convention par le nombre total de décisions sur le fond (Convention, protection complémentaire, et cas rejetés) et **le taux de reconnaissance totale** qui divise le nombre de demandeurs d'asile reconnus comme réfugiés au sens de la Convention ou ayant obtenu une forme complémentaire de protection par le nombre total de décisions sur le fond (Convention, protection complémentaire et cas rejetés). Les décisions qui ne sont pas prises sur le fond sont, dans la mesure du possible, exclues des deux calculs. C'est justement cette décision méthodologique, logique à premier abord, qui peut influencer les résultats et surtout les comparaisons au niveau international. Car ce calcul exclut toutes les décisions de fermeture du dossier pour des raisons autres (ex : documents non fournis). Selon les pays, il y a des variations énormes : en France il y a un taux de fermeture inférieur à 1%, en Suisse ce taux est supérieur à 50% et au Canada il se situe autour de 20%. Pourtant, le Haut Commissariat pour les Réfugiés utilise uniquement ces deux taux de reconnaissance et ne notifie pas les taux calculés au niveau national pour établir des comparaisons au niveau international.

Quant au calcul du taux des décisions rendues autres – cas fermé, ce taux est obtenu en divisant les décisions rendues autres – cas fermé au nombre total de décisions rendues durant une année. La variation de cas en attente d'une décision est calculée de façon suivante : les cas en attente au 31 décembre d'année en cours moins les cas en attente au 1^{er} janvier de la même année divisés par les cas en attente de décision au 1^{er} janvier. En ce qui concerne les données canadiennes, il existe un seul choix de décision positive rendue - statut reconnu selon la Convention (pas de décision positive rendue - protection complémentaire). Par conséquent, dans le cas canadien, le taux de reconnaissance des réfugiés est égal au taux de reconnaissance totale.

Durant la première décennie du XXI^e siècle, nous avons un taux moyen de reconnaissance de réfugiés de 52%, variant de 45 % (le plus bas en 2004) à 58 % (le plus haut en 2000 et 2001). Selon les données, en moyenne presque la moitié de demandeurs d'asile ayant déposé une demande d'asile reçoivent une réponse favorable. Selon Parant (2001), le Canada applique sur place une définition très large de la Convention de Genève, contrairement aux pays européens. En sollicitant la protection du Canada, ces immigrants entament un long processus d'intégration à la société d'accueil et leur but à long terme est de s'y installer et s'y intégrer. Vu la précarité du statut de demandeur d'asile, cette intégration doit être perçue comme un processus à plusieurs étapes qui s'amorce le jour où la demande d'asile a été déposée (Lacroix, 2001).

À part les demandeurs d'asile, il existe un petit nombre de personnes n'ayant jamais déposé une demande d'asile, mais qui ont bénéficié de programmes spéciaux mis sur pied à l'intention de quasi – réfugiés et autorisées à demeurer au Canada en vertu d'« éléments particuliers ». Bien que ce groupe ne fait pas objet d'un examen détaillé ici, ces demandes concernent un petit nombre de personnes vu le taux moyen de 17% des décisions rendues autres – cas fermé, variant entre un minimum de 12% et un maximum de 21% (pour les chiffres complets, voir Annexe 1, Tableau 7a)).

En comparant le Canada à certains pays européens d'accueil et aux États Unis²⁶, nous pouvons constater que le taux de reconnaissance de réfugiés est presque double, à l'exception seulement de l'Autriche (son taux de reconnaissance de réfugiés est de 35% et son taux de reconnaissance totale est de 46%), et ce taux est de presque un tiers supérieur à celui des États Unis (pour les chiffres complets, voir Annexe 1, Tableau 7b). Selon Parant(2001), ce taux élevé a un impact décisif sur le nombre de demandes d'asile présentées aux ports d'entrée canadiens. Cependant, une telle comparaison ne peut qu'être sommaire et générale, à cause de la différence des procédures dans chacun des pays, des biais résultant de la méthode du calcul des taux de reconnaissance, du nombre de nouvelles

²⁶ Cette comparaison est faite en calculant la moyenne des trois dernières années disponibles (2006-2009) dans la base de données d'UHNCR.

demandes ajoutées durant l'année et du nombre de demandes traitées par année. Il y a aussi un autre élément important à prendre en compte : les pays européens offrent dans certains cas une protection complémentaire semblable à celle du statut du réfugié sans cependant reconnaître ce statut aux personnes qui en font la demande. Au Canada et aux États-Unis, le seul choix possible est le statut de reconnaissance de réfugié, les cas de personnes ayant reçu une autre protection étant minime. Dans ce sens et en valeur absolue, il est probable que le nombre de personnes ayant reçu un type de protection (statut de réfugié ou semblable) dans certains pays européens soit supérieur au celui du Canada (malgré son taux de reconnaissance élevé).

Une comparaison des taux de reconnaissance de réfugiés²⁷ pour les demandeurs d'asile provenant des dix principaux pays d'origine au Canada indique également un taux de reconnaissance canadien supérieur à autres pays. Ce taux varie selon le nombre de demandes d'asile déposées et traitées par année et diffère d'un pays d'origine de demandeurs d'asile à un autre, mais il reste très élevé comparativement au taux de reconnaissance de réfugiés des pays européens et même celui des États Unis pour la plupart des pays. Pour certains pays tels que la Colombie, le Mexique et Haïti, les principaux pays d'asile sont notamment le Canada et les États Unis, le nombre de demandes d'asile déposées dans les autres pays étant minime. Dans d'autres cas, tels que par exemple le Pakistan, le Congo (République Démocratique), l'Inde et le Sri Lanka, les principaux pays d'asile sont principalement les pays européens, néanmoins, le taux de reconnaissance est le plus élevé au Canada et aux États Unis. Dans le cas du Sri Lanka par exemple, le taux de reconnaissance de réfugiés au Canada varie entre 77% en 2006 à 97% en 2008, ce qui signifie qu'un demandeur d'asile sri lankais a entre sept à neuf chances sur dix que sa demande soit acceptée alors que pour les autres pays d'origine cette probabilité varie entre

²⁷ La comparaison est faite entre le Canada, les États –Unis, la France, le Royaume –Uni et l'Allemagne –les cinq pays figurant parmi les dix principaux pays d'accueil des demandeurs d'asile, en se basant sur les données d'UNHCR et dans la mesure du possible pour le même niveau de procédure (première instance seulement).

cinq à six chances sur dix, une probabilité relativement élevée par rapport à tous les pays européens (pour les chiffres complets, voir Annexe 1, Tableau 7b)1)).

La variation annuelle des cas en attente d'une décision donne une information indirecte de la capacité d'une administration à traiter les demandes d'asile. Les cas en attente d'une décision au début d'une année sont le cumul des dossiers non résolus à la fin de l'année précédente et les nouvelles demandes ajoutées durant l'année en cours. Ceux à la fin d'année sont la différence entre les premiers et les cas résolus durant l'année. Un cumul de cas à la fin d'une année résultera d'un petit nombre de décisions totales rendues, combiné à un nombre croissant de nouvelles demandes durant la même année. L'évolution de dossiers en attente au début de l'année est un indice indirect du délai et de la longueur du traitement des demandes d'asile et du retard accumulé par la CISR. En 2000 on compte 24 730 dossiers en attente d'examen au début de l'année et en 2009 on en compte presque le double - 53 850. Cette évolution générale à la hausse connaît trois périodes d'évolution bien marquées. D'abord, il y a une augmentation rapide jusqu'à 2003 des dossiers en attente d'examen (52 760 dossiers), suivie d'une deuxième période de baisse des cas en attente de décision, combiné à une diminution de nouvelles demandes jusqu'à 2006 (20 550 dossiers en attente d'examen). Après 2006, les cas en attente de décision doublent (pour les chiffres complets, voir Annexe 1, Tableau 7a)). Les données disponibles pour l'année 2010 indiquent un arriéré de 61 170 cas en attente d'une décision – un argument majeur pour le projet de Loi (C-11) déposé le 30 mars 2010 par le ministre de la Citoyenneté, de l'Immigration et du Multiculturalisme Jason Kenney transformant le fonctionnement de la Commission de l'immigration et du statut de réfugié. Ce projet a reçu la sanction royale et est entré en vigueur le 30 juin 2012. Conscient du nombre grandissant de demandes d'asile en attente d'examen, le ministre propose différentes mesures censées remédier au problème et par conséquent, alléger le fardeau financier du système d'asile.

Pour compléter notre analyse, nous avons calculé un indicateur nommé le taux d'acceptation des demandes d'asile. Notre point de départ a été la question suivante : « quelle est la population soumise au risque d'avoir une décision positive à la fin

d'année? ». La difficulté à répondre à cette question provient du fait qu'on ne peut pas exclure totalement du calcul le nombre de nouvelles demandes déposées durant l'année, car il y aura une probabilité très faible qu'un certain nombre sera résolu avant la fin d'année. D'un autre côté, la décision positive n'est pas l'unique possibilité de sortir de la population au risque : deux autres possibilités existent – décision rejetée ou décision autre cas – cas fermé. En tenant compte de ces difficultés et en privilégiant au dénominateur l'une ou l'autre population soumise au risque de subir l'événement (la décision positive - reconnu selon la Convention), quatre scénarios différents ont été envisagés pour cette population : a) le nombre des cas en attente au début de l'année; b) le nombre des cas en attente à la fin d'année; c) le nombre de cas en attente au début de l'année auxquels s'ajoutent les nouvelles demandes déposées durant l'année en cours et en soustrayant le nombre de décisions rejetées et le nombre de décisions autres – cas fermés; d) la moyenne entre le nombre des cas en attente au début et à la fin de l'année. Les résultats de ces calculs, ainsi que la présentation graphique de l'évolution du taux d'acceptation sont présentés au Tableau 2 et à la Figure 4a) ci –dessous.

Dépendamment des hypothèses et de l'effectif de la population à risque envisagée, il arrive que les résultats divergent – soit le nombre des décisions positives augmente, mais le taux d'acceptation diminue, soit l'inverse. Ces résultats semblent contradictoires, mais le processus d'octroi d'asile est un long processus administratif où nous ne pouvons pas ignorer le rôle de facteurs subjectifs. Comme les délais d'attente sont longs, il est fort probable que le nombre de décisions positives rendues durant une année est le résultat du cumul des dossiers finalisés – un facteur subjectif et hors contrôle qui peut modifier nos conclusions et influencer les écarts entre le taux d'acceptation et le nombre des décisions positives rendues. Ce qui est important à souligner, c'est que la décision positive rendue est la seule décision qui ouvre la possibilité à la personne de continuer son processus de demande d'asile et d'aboutir à changer son statut de résident temporaire à celui de résident permanent. En ce sens, l'évolution de cet indicateur peut être considérée

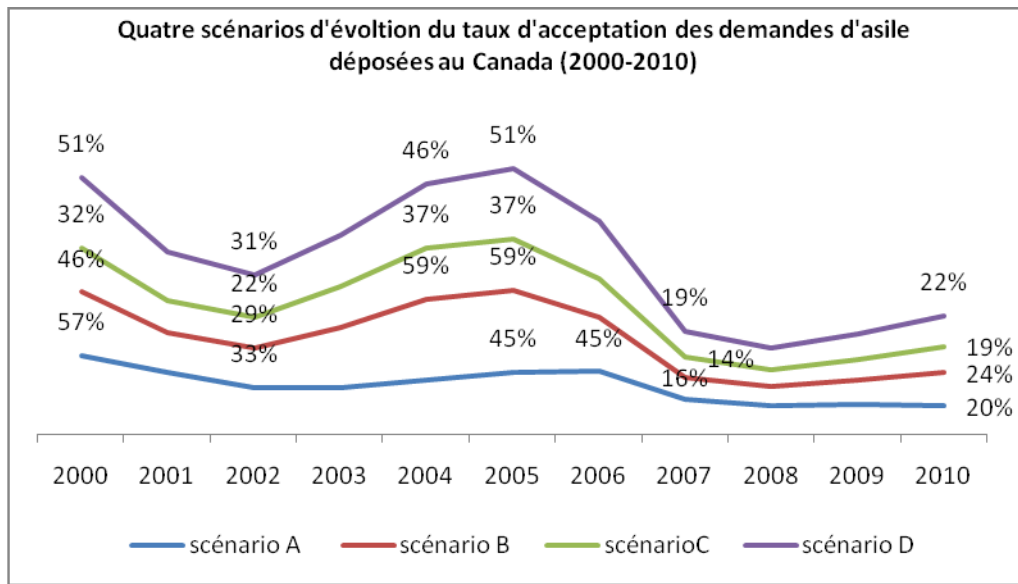
plutôt comme une approximation de la variation du nombre de personnes pouvant ensuite faire une demande de résidence permanente.

Tableau 2 Taux d'acceptation des demandes d'asile au Canada entre 2000 et 2010 – quatre scénarios selon la population à risque retenue au dénominateur

Taux d'acceptation des demandes d'asile au Canada (2000-2010) – quatre scénarios selon la population à risque retenue au dénominateur				
	Scénario « A » No de décisions positives rendues v. s. le No de cas en attente au début de l'année	Scénario « B » No de décisions positives rendues v. s. le No de cas en attente à la fin de l'année	Scénario « C » No de décisions positives rendues v. s. (No de décisions en attente au début de l'année + le No de nouvelles demandes déposées) – (No de décisions rejetées + No de décisions autres - cas fermé)	Scénario « D » No de décisions positives rendues v. s. la moyenne du No de décisions en attente au début et No de décisions en attente à la fin de l'année
2000	57%	46%	32%	51%
2001	44%	29%	23%	35%
2002	33%	29%	22%	31%
2003	34%	43%	30%	37%
2004	38%	59%	37%	46%
2005	45%	59%	37%	51%
2006	45%	39%	28%	42%
2007	25%	16%	14%	19%
2008	20%	14%	12%	16%
2009	21%	18%	15%	19%
2010	20%	24%	19%	22%

Source : www.unhcr.org/statistics/populationdatabase et Tableau 7a) de l'Annexe 1 Demandeurs d'asile

Figure 4a) : Quatre scénarios d'évolution du taux d'acceptation des demandes d'asile déposées au Canada (2000-2010)



Source : www.unhcr.org/statistics/populationdatabase

Quel que soit le scénario privilégié, l'allure de la courbe reste semblable - un W élargi, avec une tendance à la baisse du nombre de personnes ayant reçu une réponse favorable à leur demande d'asile entre 2000 et 2010. Quelle que soit l'hypothèse retenue, nous observons deux périodes de baisse et deux périodes d'une légère reprise avec un point maximum en 2005. Plusieurs raisons expliquent cette évolution. D'une part, les premières années de la période coïncident avec les changements de la procédure et l'entrée en vigueur de la nouvelle loi sur Immigration en 2002 – ces mesures ayant influencé la procédure administrative et la vitesse du traitement des dossiers. D'autre part, de 2002 à 2005, il y a une période de baisse de nouvelles entrées de demandeurs d'asile, ce qui signifie moins de cas de nouvelles demandes ajoutés à la fin d'année aux dossiers en attente d'examen. Quant à la baisse et à l'accumulation des dossiers en attente d'examen à partir de 2007, cette période correspond à une nouvelle augmentation d'entrées et des nouvelles demandes

d'asile (augmentation des requêtes des Mexicains, des Tchèques d'origine rom et des Haïtiens), combinée à un ralentissement du traitement des dossiers en attente et une prolongation des délais d'attente, dus aux problèmes du fonctionnement de la Commission de l'immigration et du statut de réfugié.

2.4. Changement de statut

Selon le glossaire de termes, sous « **changement de statut annuel** » on comprend les résidents temporaires dont la raison principale de séjourner au Canada a changé d'une année à l'autre ou d'une autre année antérieure si le résident revient au pays. Le changement d'un statut annuel à celui de résident permanent se fait lorsque l'individu obtient la résidence permanente durant la même année ou lors d'une année ultérieure s'il retourne au Canada. Avoir la réponse positive de la Commission de l'immigration et du statut de réfugié est la première étape du processus de reconnaissance du statut de réfugié. Durant le temps de l'étude de leur demande, les demandeurs d'asile doivent résider au Canada jusqu'à ce que leur cas soit résolu par la CISR. Les personnes ayant obtenu une réponse favorable peuvent ensuite demander la résidence permanente et y inclure le cas échéant les membres de leur famille s'ils vivent au Canada ou à l'étranger. Un laps de temps s'écoule avant l'obtention de la résidence permanente – la période d'examen de la demande est en moyenne 15 mois. En obtenant la résidence permanente durant une année civile, les demandeurs d'asile changent leur statut temporaire pour un statut permanent en tant que réfugiés – résidents permanents. La version 2009 et les précédentes du rapport « Faits et Chiffres, Aperçu de l'Immigration – Résidents permanents et temporaires » présentent les changements du statut par catégorie de résidents temporaires (le nombre total de changements du statut) et par année du changement. Néanmoins, la version la plus récente du rapport – celle de 2010, détaille l'information des années antérieures selon la catégorie de résidents permanents.

Entre le début et la fin de période, le nombre total de résidents temporaires (toutes catégories confondues) qui ont changé leur statut en résidents permanents a doublé. Durant

cette période, la seule catégorie de résidents temporaires ayant subi une décroissance d'un quart de l'effectif est celle des cas d'ordre humanitaire à résident permanent, les autres catégories de résidents temporaires ayant tous enregistré une hausse de l'effectif, variant entre une fois et demi pour les travailleurs étrangers, deux tiers pour les étudiants étrangers et presque la moitié pour la catégorie « Autre ». Il y a eu en moyenne 19 250 changements de statut de cas d'ordre humanitaire²⁸ à résident permanent. La baisse du nombre de changements de statut des cas d'ordre humanitaire à résident permanent connaît deux périodes d'évolution – une première période d'une baisse très légère et un niveau presque constant (autour de 40% en moyenne) de changements du statut annuel et une deuxième période d'une baisse rapide, l'année charnière étant celle de 2005. En comparant cette évolution à celle du taux d'acceptation des demandes d'asile, nous constatons une évolution semblable, mais un léger décalage des périodes de baisse. Cette ressemblance s'explique par le fait que le bassin des immigrants – résidents temporaires qui changeront de statut provient du celui des demandeurs d'asile ayant reçu une réponse favorable. Un nombre petit de demandeurs d'asile ayant reçu une réponse favorable signifie un bassin restreint d'immigrants résidents temporaires – cas d'ordre humanitaire qui déposeront une demande de résidence permanente. Un examen détaillé des changements du statut des cas d'ordre humanitaire par catégorie de résidents permanents, nous apprend que la majorité (plus de 80 %) des changements du statut se sont fait dans la catégorie de réfugiés – résidents permanents, les changements du statut des cas d'ordre humanitaire étant minimes pour les autres catégories de résidents permanents²⁹.

Ayant fini la première étape de leur processus de demande d'asile - la reconnaissance de leur statut de réfugié et après, l'obtention de leur résidence permanente, les demandeurs d'asile ont franchi une étape importante de leur cheminement d'immigration et de leur intégration à la vie et à la culture canadiennes. Devenus réfugiés,

²⁸ Cas d'ordre humanitaire - ce sont principalement les demandeurs d'asile, mais il y a une partie minime des immigrants –résidents temporaires qui n'ont jamais fait une demande d'asile, mais qui sont autorisés à résider au Canada en vertu d'autres considérations humanitaires.

²⁹ Site Internet : <http://www.cic.gc.ca/francais/ressources/statistiques/faits2010/temporaires/32.asp>.

ils sont comptabilisés dans les statistiques de résidents permanents dans la catégorie « réfugié ». A leurs caractéristiques sociodémographiques, ainsi qu'à l'évolution de leur nombre est consacré notre prochain chapitre.

3. Chapitre III - Réfugiés

Notre troisième chapitre débute avec une analyse de l'évolution du nombre annuel de réfugiés. Nous abordons ensuite certaines caractéristiques sociodémographiques présentes, notamment le sexe, l'âge, la région d'origine, la scolarité, les connaissances linguistiques, ainsi que la répartition spatiale des réfugiés.

3.1. Une analyse de l'évolution du nombre de réfugiés

Pour comprendre l'évolution du nombre de réfugiés, il faut tenir compte du fait que le programme canadien de protection des réfugiés comporte deux volets – un programme dédié aux personnes reconnues comme réfugiés à l'étranger et un deuxième programme pour les personnes déposant une demande d'asile sur le sol canadien. Le premier sous-groupe comprend les réfugiés parrainés par le Gouvernement et par le secteur privé. Il est important de souligner que ces personnes ont déjà obtenu la reconnaissance de leur statut de réfugié selon la Convention et elles arrivent au Canada pour se réinstaller. Ces personnes ont été sélectionnées par les bureaux à l'étranger de Citoyenneté et Immigration Canada (organisme qui gère le processus) et sur place le Canada leur accorde le même statut que celui de tous les autres résidents permanents. Ce programme a été rendu possible suite au changement dans la définition, de « réfugié au sens de la Convention » (selon la Loi de 1978) à « réfugié au sens de la Convention cherchant à se réinstaller » dans la Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés adoptée en 2002. Ce changement prend en compte la réalité des migrations transitoires dans le monde et permet à des réfugiés reconnus selon la Convention et se situant hors du Canada de demander la résidence permanente.

« Un membre de la nouvelle catégorie humanitaire est définie dans la section 1 comme toute personne :

- qui a quitté son pays d'origine, son pays de nationalité ou son pays de résidence ;
- qui a été personnellement affectée par un conflit ou une catastrophe humaine dans son pays d'origine, son pays de nationalité ou son pays de résidence ;
- pour qui aucune solution durable de réinstallation dans un tiers pays et dans un délai raisonnable n'a pu être trouvée ;
- qui se trouve hors du Canada et cherche à y être admise comme immigrant³⁰ »
(Parant, 2001, p.30).

Ainsi toute personne qui se trouve « hors Canada » et qui cherche à y être admise comme immigrant permanent et à l'égard de laquelle aucune solution durable n'est réalisable dans un laps de temps raisonnable entre dans le cadre de cette nouvelle définition. L'aide aux réfugiés potentiels repose aussi sur la collaboration des organismes privés et non seulement sur les politiques publiques. Selon Parant (2001), la politique du Canada consistant à accepter des réfugiés hors de ses frontières valorise l'image du pays à l'étranger en matière de protection et de maintien de la paix, mais permet aussi au pays de choisir les réfugiés les plus « adaptables » à son mode de vie. Pour ce sous-groupe, le schéma d'évolution de l'effectif résulte principalement du traitement administratif des dossiers par les agents des bureaux étrangers de la Citoyenneté et Immigration Canada, ainsi que des orientations gouvernementales et des engagements internationaux de la politique étrangère canadienne.

Le deuxième sous-groupe comprend les réfugiés reconnus comme tels au Canada et les personnes à leur charge. Pour ces personnes, l'obtention de la résidence permanente en tant que réfugié reconnu selon la Convention est la fin d'un long processus ayant commencé entre deux à trois années auparavant (temps médian) avec le dépôt d'une demande d'asile. Dans ce sens, le schéma d'évolution de l'effectif de ce sous-groupe résulte de l'interaction de facteurs tels que : des variations du nombre de demandeurs

d'asile, des longs délais de procédure administrative du traitement de la demande d'asile et du cumul des dossiers en attente de la décision de la Commission de l'immigration et du statut de réfugié, ainsi que du nombre de décisions positives rendues.

Dans nos données, les résidents temporaires (les demandeurs d'asile inclus) sont comptés selon leur statut annuel – c. à d. la principale raison pour laquelle ils sont autorisés à entrer et à séjourner au Canada. Pour cette raison, nous disposons de deux types de données pour leur analyse de l'évolution du nombre –entrées totales et toujours présents, ainsi qu'un indicateur de présence - effectif au 1^{er} décembre. À la différence des résidents temporaires, les résidents permanents sont comptés selon leur statut d'immigrant et répartis selon la catégorie correspondant à un des trois principaux objectifs du programme d'immigration au Canada, régi par la Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés – la réunification des familles, le développement économique et la protection des réfugiés. Selon le glossaire de termes, ils existent trois catégories principales de résidents permanents – *le regroupement familial, les immigrants économiques et les réfugiés*, ainsi qu'une catégorie d'immigrants n'appartenant à aucune des trois catégories principales, nommée « *Autres* » - les immigrants de cette catégorie n'étant pas admissibles à aucune des trois catégories et auxquels Citoyenneté et Immigration Canada a octroyé le statut de résident permanent pour des circonstances humanitaires déterminantes. L'information statistique fournie dans le rapport de CIC correspondant aux résidents permanents est présentée pour chacune des catégories fondamentales et concerne les demandeurs principaux de même que les conjoints et personnes à charge (sauf indication contraire). Donc, nous n'avons qu'une seule donnée - un effectif déterminé de résidents permanents, représentant le flux annuel de nouveaux réfugiés par année. Une comparaison entre l'estimation des réfugiés présents au Canada faite par le Haut Commissariat des Nations-Unies pour les Réfugiés et la somme des flux annuels provenant de la base des données de CIC montre des valeurs proches, mais pas égales. Cela résulte du fait que l'estimation faite par le Haut Commissariat des Nations –Unies pour les Réfugiés ne prend pas entièrement en compte les entrées ou les sorties (les

³⁰ Extrait du règlement sur Immigration, chapitre 2, partie 1, Citoyenneté et Immigration Canada 1998.

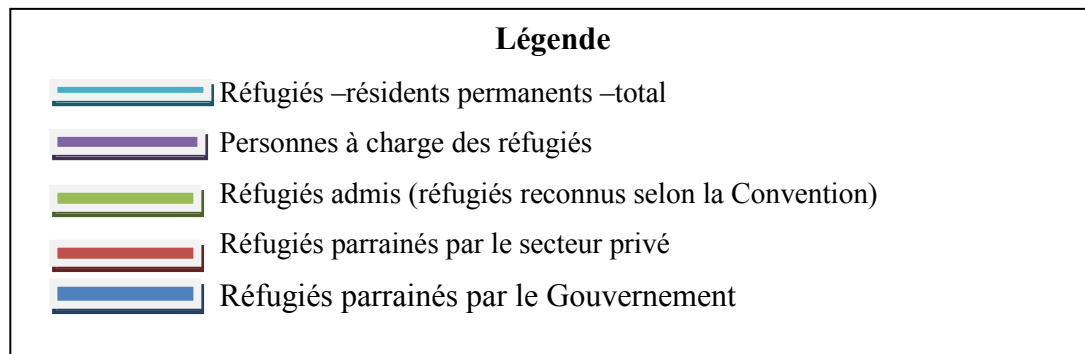
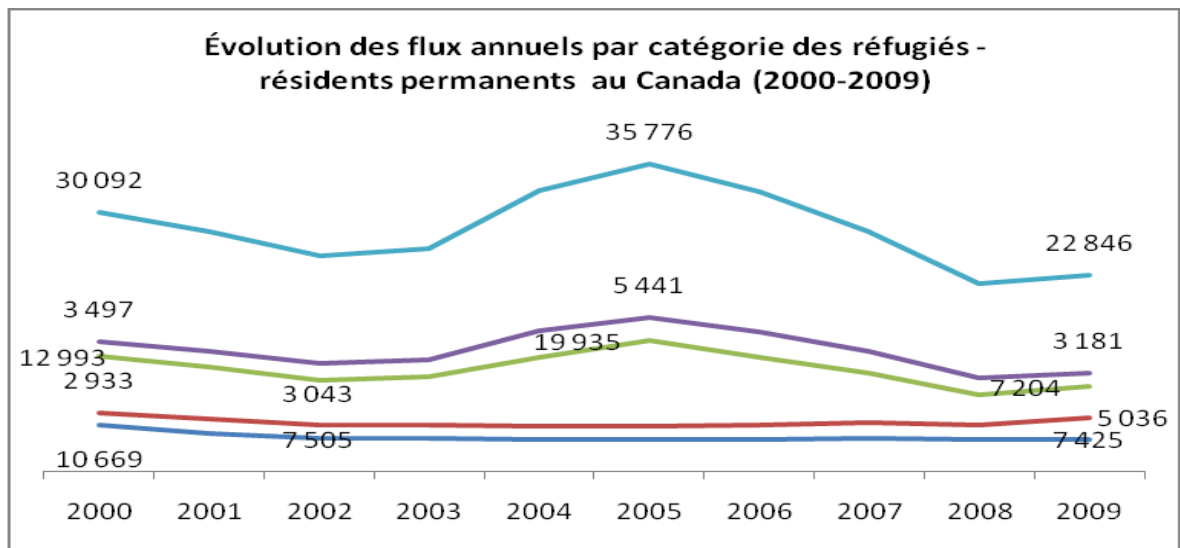
migrations, les naissances, les décès) durant la période estimée. Même si sur une période décennale l'effectif des réfugiés présents au Canada reste relativement constant, une analyse des flux annuels s'impose car l'évolution du nombre de réfugiés résidents permanents est fonction des évolutions distinctes des flux annuels dans chacune des sous-catégories composant le grand total.

Deux tiers des immigrants résidents permanents font partie du groupe des immigrants économiques, un tiers appartient encore à la catégorie de la famille, le groupe des réfugiés ne comptant que pour un dixième des immigrants - résidents permanents. Sur une période décennale (d'un effectif de 228 000 personnes à un effectif de 281 000 personnes) nous observons une augmentation d'un dixième du nombre total des immigrants – résidents permanents admis par année, la hausse des flux annuels étant attribuable au groupe des immigrants économiques qui a le plus progressé, la catégorie de la famille restant stable et celle des réfugiés enregistrant une baisse.

Durant la première décennie du XXI^e siècle, une tendance à la baisse du nombre total annuel de réfugiés –résidents permanents admis par année est observée. La Figure 5 ci-dessous présente l'évolution des flux annuels par catégorie de réfugiés – résidents permanents au Canada entre 2000 et 2009. Les variations observées de l'effectif total du flux annuel des réfugiés –résidents permanents résultent de la catégorie à laquelle appartient le réfugié –des réfugiés réinstallés ou des réfugiés admis selon la Convention et les personnes à charge des réfugiés. Il est à noter que pour les réfugiés réinstallés (parrainés par le Gouvernement et par le secteur privé) les chiffres observés représentent en fait l'année d'arrivée de ces immigrants au Canada, tandis que pour les réfugiés admis selon la Convention les chiffres observés représentent l'année d'obtention du statut de résident permanent. Malgré une tendance générale commune à la baisse du nombre annuel de réfugiés –résidents permanents admis par année, certaines divergences sont observées par catégorie. Dans le cas des réfugiés admis selon la Convention et les personnes à charge des réfugiés le maximum des flux annuels est décalé de deux ans par rapport à celui des réfugiés réinstallés. Si pour le premier sous-groupe une baisse est observée après 2005, les

flux annuels des réfugiés parrainés par le Gouvernement et le secteur privé changent très peu après 2003.

Figure 5 Évolution des flux annuels par catégorie de réfugiés-résidents permanents au Canada entre 2000 et 2009



Source : Citoyenneté et Immigration Canada, « Faits et Chiffres 2009 –Aperçu sur Immigration –Résidents permanents et temporaires », p. 6

Durant la première décennie du XXI^e siècle, le nombre annuel des réfugiés réinstallés admis par année a légèrement baissé – de 13 600 réfugiés réinstallés en 2000 à 12 000 en 2010, ce nombre représentant approximativement un dixième des réfugiés réinstallés à l'échelle planétaire et presque la moitié des réfugiés – résidents permanents au Canada. Pourtant, cette évolution résulte de deux mouvements distincts et inverses. Sur une période décennale, l'effectif annuel des réfugiés parrainés par le gouvernement baisse de presque un tiers. Cette baisse est très forte entre 2000 et 2003, après quoi le nombre de réfugiés parrainés par le gouvernement se stabilise autour d'un effectif moyen de 7 400 personnes par année. Une augmentation de deux tiers des réfugiés parrainés par le secteur privé - d'un effectif de 2900 personnes en 2000 à un effectif de 5000 en 2010 - compense la baisse enregistrée dans le nombre annuel de réfugiés parrainés par le Gouvernement. Après une légère hausse les deux premières années, l'effectif des réfugiés parrainés par le secteur privé se stabilise jusqu'en 2008 autour d'un effectif moyen de 3000 personnes par année (Voir Figure 5 ci –dessus).

Nos données contiennent la répartition des réfugiés réinstallés entre demandeurs principaux et personnes à charge. Malgré que le nombre (en valeur absolue) de réfugiés réinstallés - demandeurs principaux ait diminué entre 2000 et 2010, leur part est restée stable entre le début et la fin de période – autour de 5% en moyenne par rapport au nombre total annuel de résidents permanents – demandeurs principaux et presque 20% du nombre total annuel de réfugiés. Respectivement, les personnes à charge de réfugiés réinstallés ne sont que 7% du nombre total de résidents permanents - conjoints et personnes à charge. Néanmoins, c'est le groupe le plus nombreux de réfugiés – personnes à charge - leur part avoisine un quart en moyenne du nombre total annuel de réfugiés (pour le chiffres complets, voir Annexe 2, Tableaux 8, 8a) et 8c)).

Durant la première décennie du XXI^e siècle, l'effectif annuel des réfugiés reconnus comme tels au Canada a diminué de presque un tiers – de 13 000 réfugiés reconnus en 2000 à un effectif proche de 9000 en 2010. Les deux premières années, la baisse est de l'ordre de 1200 réfugiés reconnus par année en moyenne, après quoi une période de hausse s'en suit

jusqu'à 2005 – l'effectif annuel enregistré est supérieur de deux tiers par rapport au celui de 2002 et représente le maximum décennal. Une forte baisse s'en suit après jusqu'à 2009 quand le nombre annuel enregistré est inférieur de moitié par rapport au nombre initial et représente le minimum décennal (voir Figure 5 ci-dessus).

Les statistiques disponibles pour les réfugiés reconnus comme tels au Canada sont détaillées entre les demandeurs principaux et les conjoints et personnes à charge et ce tant au niveau du total de résidents permanents - demandeurs principaux qu'au niveau des sous-catégories de réfugiés. Entre le début et la fin de période, le nombre annuel de réfugiés reconnus comme tels au Canada – demandeurs principaux a baissé par rapport au nombre total annuel de résidents permanents – demandeurs principaux. Néanmoins, ce groupe est le plus nombreux (une part entre un tiers et un quart du nombre total de réfugiés) dans la sous-catégorie de réfugiés – demandeurs principaux. Les conjoints et personnes à charge des réfugiés reconnus comme tels au Canada ne sont qu'une minime partie (3% en moyenne) des résidents permanents. Néanmoins, ce groupe représente un dixième du nombre total annuel de réfugiés au Canada (pour les chiffres complets, voir Annexe 2, Tableaux 8, 8a) et 8c)).

En moyenne, nous pouvons dire qu'en 2010 (un effectif annuel proche de 3600 personnes) il y a autant de « personnes à charge des réfugiés » par année qu'en 2000 (un effectif annuel proche de 3500 personnes) – cette sous-catégorie ayant enregistré une variation décennale de 9%. Le glossaire de termes, ainsi qu'une consultation des versions récente et antérieures du rapport « Fait et Chiffres – Aperçu de l'immigration, Résidents permanents et temporaires », nous apprend que sous la catégorie « personnes à charge des réfugiés », on entend les résidents permanents de la catégorie des « réfugiés » qui sont membres de la famille d'un réfugié admis³¹ au Canada et qui vivaient à l'étranger ou au Canada au moment où la demande a été présentée. Leurs demandes de résidence

³¹ Réfugiés admis est équivalent aux réfugiés reconnus comme tels au Canada. Le premier terme fait partie des tableaux et des anciennes versions, tandis que le deuxième est plus nouveau et figure surtout aux explications au Glossaire.

permanente sont examinées en même temps que celle du demandeur principal au Canada.³² De plus comme pour les autres catégories, nous avons une distinction entre demandeurs principaux et personnes à charge à l'intérieur du nombre total absolu. Cette distinction semble un peu contradictoire, mais tant l'époux que l'épouse est considéré comme demandeur principal (pareil pour toutes catégories d'immigrants), donc, c'est une manière de faire une distinction entre les conjoints (demandeurs principaux – personnes à charge) et les enfants (personnes à charge).

Durant la première décennie du XXI^e siècle, l'effectif annuel de personnes à charge des réfugiés a augmenté au lieu de diminuer, comme nous pouvons le supposer vu les autres tendances. Étant donné qu'en même temps, le nombre de demandeurs principaux a baissé d'un tiers et celui de personnes à charge est resté stable, nous affirmons qu'aujourd'hui les réfugiés reconnus comme tels au Canada - résidents permanents ont plus de personnes à leur charge que ceux du début du XXI^e siècle. Néanmoins, l'évolution de l'effectif annuel de personnes à charge connaît deux périodes – une première étape de hausse graduelle jusqu'à 2004 pour un total de 6300 personnes à charge – le maximum décennal. Une seconde étape de baisse – légère au début, mais continue après 2007 s'en suit et le minimum décennal est enregistré en 2009 (voir Figure 5 ci –dessus).

3.2. Caractéristiques sociodémographiques - description et analyse

Une analyse de l'évolution du nombre de réfugiés n'est qu'un portrait global de cette catégorie de résidents permanents. Pour approfondir notre analyse, nous allons décrire et analyser certaines caractéristiques sociodémographiques disponibles, notamment le sexe, l'âge, la région d'origine, la scolarité et les connaissances linguistiques. Une remarque générale s'impose avant de commencer notre analyse. Selon Citoyenneté et Immigration

³² Le requérant principal peut inclure les membres de sa famille au moment du dépôt de la demande de résidence permanente –alors les demandes de tous seront traitées en même temps.

Canada, les caractéristiques sociodémographiques présentes dans les tableaux du rapport sont celles que présentaient lors de leur arrivée, les résidents permanents (immigrants et réfugiés) admis pendant les années civiles 2000 à 2009. Ce constat est vrai pour les réfugiés réinstallés. Pourtant en ce qui concerne les réfugiés reconnus comme tels au Canada, les caractéristiques sociodémographiques présentes dans le rapport correspondent plutôt à l'année d'obtention de leur statut et non de celle de leur arrivée, car ils sont déjà arrivés quelques années auparavant comme demandeurs d'asile.

3.2.1. Caractéristiques sociodémographiques –sexe et âge

Durant la première décennie du XXI^e siècle le nombre de réfugiés – résidents permanents au Canada a enregistré une baisse, allant de presque un tiers pour les hommes – réfugiés (de 16 100 en 2000 à 12 600 en 2010) à presque un quart pour les femmes – réfugiées (de 14 000 en 2000 à 12 000 en 2010). Une vue d'ensemble du ratio hommes – femmes pour chacune des catégories de résidents permanents révèle une proportion d'hommes et de femmes réfugiés presque trois fois inférieure à la catégorie du regroupement familial et six à sept fois inférieure à celle des immigrants économiques (« Faits et Chiffres 2010 –Aperçu sur Immigration –Résidents permanents et temporaires, p. 8, p. 11). Selon Hydman (1999), l'immigration de réfugiés au Canada implique une nette dimension sexiste. Durant la première décennie du XXI^e siècle les hommes ont été majoritaires parmi les réfugiés, contrairement à la catégorie du regroupement familial, majoritairement féminine. Une observation de la répartition par sexe pour chacune des sous catégories de réfugiés, révèle un ratio presque égal hommes/femmes chez les réfugiés réinstallés, un peu plus d'hommes que de femmes (ratio 60/40) chez les réfugiés reconnus comme tels au Canada et une dominance féminine chez les personnes à charge (pour les chiffres complets voir Annexe 2, Tableaux 8 et 8b)). Selon certaines études (Hyndman, 1999), le fait de réunir dans une loi l'immigration et la protection de réfugiés induit deux catégories d'immigrants : d'un côté - les immigrants autonomes, bien éduqués et capables

de s'intégrer au marché du travail et leurs familles, et un deuxième – celui des réfugiés, dont le dossier est évalué différemment par rapport aux critères appliqués au premier groupe. L'étude affirme que le système d'évaluation des compétences des futurs immigrants, mettant en valeur l'autonomie financière et la compétitivité globale, joue en défaveur des femmes réfugiés qui ont moins d'opportunités que les hommes réfugiés à acquérir les compétences linguistiques et professionnelles exigées par le programme d'immigration.

L'analyse de la structure par âge prend en compte les cinq groupes d'âge définis dans nos données : 0 à 14 ans, 15 à 24 ans, 25 à 44 ans 45 à 64 ans et 65 ans et plus. Nous disposons des données pour la catégorie des réfugiés au total et pour la sous - population des réfugiés âgée de 15 ans et plus, ainsi que la répartition par sexe pour chaque groupe d'âge, mais nous n'avons pas la répartition de la structure par âge pour chacune des sous – catégories composant le grand total de réfugiés. Dans ce sens, l'évolution et la répartition de la structure par âge combinent deux effets distincts : d'un côté, elles impliquent une évolution de la structure par âge des demandeurs d'asile (à leur obtention de la résidence permanente ils sont déjà plus vieux qu'au moment de la demande d'asile) et d'un autre côté elles dépendent de la sélection et de l'âge des réfugiés réinstallés (les critères de cette sélection diffèrent de ceux des résidents permanents de la catégorie économique et du regroupement familial). Le glossaire de termes spécifie que pour les résidents permanents l'âge indiqué dans les rapports et tableaux correspond à l'année d'obtention de la résidence permanente. Globalement, c'est une population relativement jeune - plus de deux tiers des réfugiés sont âgés entre 0 et 44 ans, dont presque un tiers âgé entre 0 et 15 ans et presque la moitié entre 25 et 44 ans. Comme pour les demandeurs d'asile, la proportion de la population réfugiée âgée de 65 ans et plus est minime, pourtant sa part s'accroît faiblement durant la première décennie du XXI^e siècle³³. L'évolution de la part de chacun des groupes d'âge indique une tendance globale au vieillissement (voir Annexe 5 Figures Réfugiés, Figures 12b)1) à 12b)4)). Une analyse de la répartition par groupe d'âge pour les deux

sexes révèle une baisse de la proportion d'hommes et de femmes âgés entre 25 et 44 ans, tandis que la part de réfugiés âgés entre 45 et 64 ans s'accroît (de 9% en 2000 pour les hommes et femmes à 12% en 2010 pour les hommes et à 14% en 2010 pour les femmes). La population de 15 ans et plus³⁴ représente environ deux tiers de la population totale de réfugiés au Canada. Les tendances observées (malgré la différence de chiffres³⁵) ci-haut au niveau du total de réfugiés se répercutent dans le même sens au niveau seulement des réfugiés âgés de 15 ans et plus. Néanmoins, une différence entre le chiffre observé pour le total de réfugiés et celui pour les réfugiés âgés de 15 ans et plus pour une même tranche d'âge permet de mieux saisir l'ampleur des changements et du vieillissement (pour les chiffres complets, voir Annexe 2, Tableau 9 et Annexe 5 Figures Réfugiés, Figures 12c)1) à Figures 12d)4)).

Une comparaison du pourcentage de chaque tranche d'âge par rapport au nombre total d'immigrants - résidents permanents admis entre 2000 et 2010, révèle une forte proportion de personnes âgées entre 15 et 44 ans pour les réfugiés et les immigrants économiques (presque deux tiers pour chacune des catégories), une domination de la catégorie du regroupement familial dans la tranche d'âge des 65 ans et plus (plus de 80%), et relativement plus d'enfants âgés entre 0 et 14 ans chez la catégorie d'immigrants économiques et du regroupement familial (presque 40%) que chez celle de réfugiés (presque 15%)³⁶.

³³ Voir Annexe 5 Figures –Réfugiés, Figure 12a.

³⁴ Selon le rapport de CIC la population de 15 ans et plus correspond au groupe d'âge visé par la définition donnée à la population active telle que retenue aux fins de recensement de la population – dans « Faits et chiffres... 2009 », p. 1.

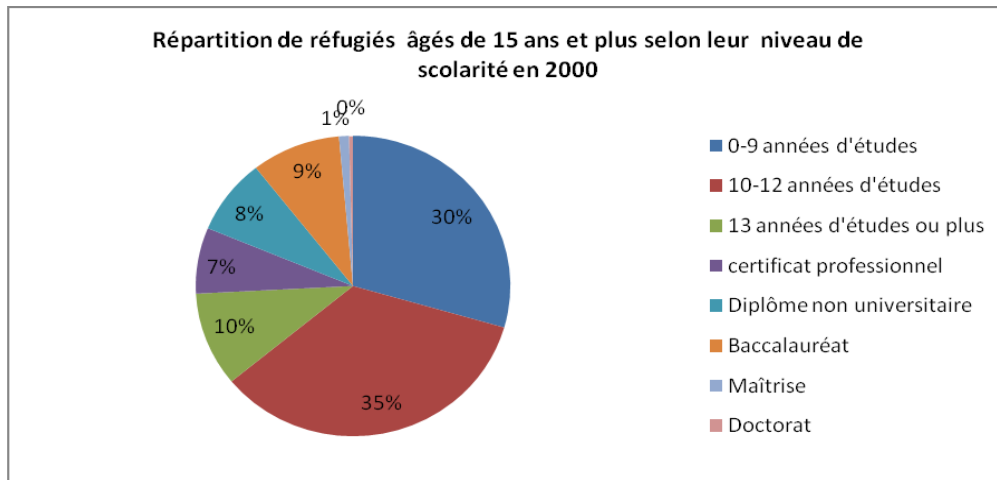
³⁵ Le calcul de la proportion de chaque groupe d'âge de réfugiés âgés de 15 ans et plus se fait par rapport au nombre total de cette sous-population de réfugiés, donc le groupe 0- 15 ans est écarté du calcul.

³⁶ Pour les données complètes, voir « Faits et Chiffres 2010–Aperçu sur Immigration –Résidents permanents et temporaires », p. 17 - <http://www.cic.gc.ca/francais/ressources/statistiques/index.asp>.

3.2.2. Caractéristiques sociodémographiques – niveau de scolarité et caractéristiques linguistiques

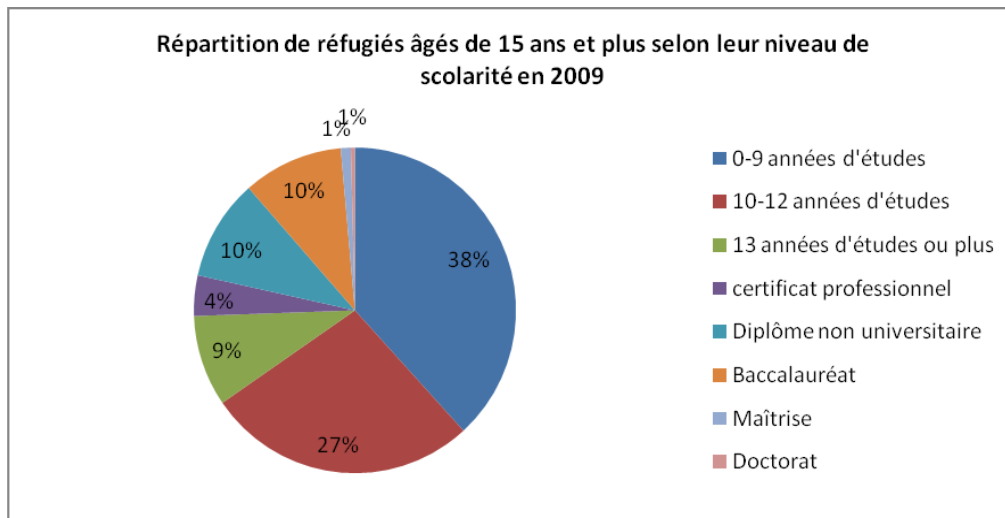
L'information sur le niveau de scolarité est disponible selon la catégorie d'immigrants et uniquement pour les résidents permanents âgés de 15 ans et plus. Le glossaire de termes spécifie qu'on distingue huit niveaux de scolarité en fonction du nombre d'années d'études ou du certificat ou diplôme obtenu (pour la description complète des catégories, voir Annexe3 – Description de certains concepts). En analysant l'évolution des parts de chaque catégorie, nous pouvons admettre que globalement, durant la première décennie du XXI^e siècle, c'est une population et une main - d'œuvre faiblement scolarisées - presque deux tiers des immigrants de cette catégorie n'excèdent pas douze années d'études et à peu près la moitié d'entre eux n'avait complété qu'entre zéro à neuf années d'études, ce qui représente plus de 11 000 personnes à faible niveau de scolarité. La seule catégorie qui a varié positivement est celle des réfugiés ayant complété entre zéro et neuf années d'études. D'un autre côté, il y a une hausse minime de la proportion de réfugiés âgés de 15 ans et plus, détenant un diplôme non universitaire ou un baccalauréat. Le nombre ayant enregistré la variation la plus forte (une baisse de presque la moitié) est celui de réfugiés âgés de 15 ans et plus détenant un certificat professionnel (pour les chiffres complets, voir Annexe 2, Tableau 10). Les Figures 6a) et 6b) ci –dessous illustrent l'évolution et les tendances décrites ci –haut.

Figure 6a) Répartition de réfugiés âgés de 15 ans et plus selon leur niveau de scolarité en 2000



Source : Citoyenneté et Immigration Canada, « Faits et Chiffres 2009 – Aperçu sur Immigration – Résidents permanents et temporaires », p. 42

Figure 6b) Répartition de réfugiés âgés de 15 ans et plus selon leur niveau de scolarité en 2009



Source : Citoyenneté et Immigration Canada, « Faits et Chiffres 2009 – Aperçu sur Immigration – Résidents permanents et temporaires », p. 42

En comparant ces caractéristiques à celles des autres catégories de résidents permanents, nous pouvons constater une différence marquée entre les réfugiés et les résidents permanents de la catégorie économique - ces derniers majoritairement bien scolarisés et détenant un diplôme non universitaire ou un baccalauréat (deux tiers pour les demandeurs principaux et presque la moitié pour les conjoints) et même d'une partie des immigrants de la catégorie du regroupement familial (presque un tiers détenant un diplôme non universitaire et un baccalauréat). D'un autre côté, malgré la différence en termes de chiffres, il y a une certaine ressemblance entre la catégories des réfugiés âgés de 15 ans et plus et celle du regroupement familial – chez les deux catégories, la part des personnes ayant complété entre zéro et douze années d'études est considérable, ce qui implique une intégration et insertion au marché du travail plus difficiles³⁷.

En ce qui concerne les caractéristiques linguistiques, cette donnée est disponible seulement pour le total des immigrants – résidents permanents selon la catégorie d'immigration, donc nous ne disposons pas d'information pour les sous-catégories composant le grand total de réfugiés. Le glossaire de termes spécifie que c'est un indicateur à déclaration volontaire pour préciser la connaissance de l'une ou l'autre des langues officielles. Les catégories retenues dans les données sont au nombre de quatre –anglais seulement, français seulement, anglais et français et ni l'une ni l'autre. Durant la première décennie du XXIe siècle, presque la moitié de tous les immigrants admis déclare connaître l'anglais, un dixième déclare connaître l'anglais et le français, seulement un vingtième (5%) déclare connaître le français et presque un tiers déclare ne connaissant ni l'une ni l'autre des langues officielles. Globalement, en examinant le profil linguistique de tous les résidents permanents, deux groupes d'immigrants se distinguent : d'un côté ceux qui connaissent l'anglais et d'un autre côté ceux qui sont allophones – donc ne connaissent ni l'un ni l'autre des langues officielles. En ce qui concerne les réfugiés résidents permanents admis entre 2000 et 2010, cette tendance est très prononcée - autour de 45% de tous les

³⁷ Pour le tableau complet voir « Faits et Chiffres 2009 - Aperçu sur Immigration –Résidents permanents et temporaires » - <http://www.cic.gc.ca/francais/ressources/statistiques/index.asp>.

réfugiés admis se déclarent anglophones (un nombre moyen de 13 200 réfugiés) ou allophones (un nombre moyen de 12 000 réfugiés). Entre 2% et 3% des réfugiés admis se déclarent à la fois anglophones et francophones (un nombre moyen de 1000 réfugiés). Ceux des réfugiés qui se déclarent francophones sont autour de 7% (un nombre moyen de 2200 réfugiés). Toutefois en comparant la part des immigrants résidents permanents déclarant connaître le français, les réfugiés est la catégorie ayant le pourcentage le plus élevé parmi toutes les catégories d'immigrants. Une comparaison avec les données de MICC³⁸ pour les années 2006 – 2009, révèle cependant que parmi les réfugiés installés au Québec (en moyenne 20% du nombre total de réfugiés au Canada) ceux qui se déclarent francophones sont un peu plus d'un tiers de tous les réfugiés admis dans la province, dont un quart déclare connaître seulement le français et presque un dixième déclare connaître le français et l'anglais. Il est à noter que ceux qui se déclarent allophones sont les plus nombreux parmi tous les réfugiés admis au Québec (40%) et que presque un quart des immigrants réfugiés admis se déclarent anglophones (connaître l'anglais seulement) –d'ailleurs une proportion égale à celle des francophones (connaître seulement le français) (pour les chiffres complets, voir Annexe 2, Tableau 11). Cette méconnaissance des langues officielles est une des causes majeures de la situation précaire des réfugiés et des immigrants récents au Canada. Certaines études quantitatives menées sur les liens entre le statut d'immigration, l'époque d'immigration et la pauvreté des populations immigrées (Ley et Smith, 2000) démontrent que le fait de ne pas connaître au moins l'une des langues officielles est la variable la plus fortement corrélée avec le niveau de pauvreté des ménages.

³⁸ MICC – Ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles – le ministère de la province de Québec chargé d'appliquer la politique migratoire au niveau de la province.

3.2.3. Caractéristiques sociodémographiques – région d’origine

Notre source «Faits et chiffres –2009, Aperçu sur immigration –Résidents permanents et temporaires » contient une information sur les pays d’origine pour le total des immigrants résidents permanents. Cette information est complétée par un tableau sommaire des résidents permanents répartis par catégorie et par région d’origine. Ce tableau est notre seule information en ce qui concerne les réfugiés – résidents permanents et leur provenance géographique. Bien que nous ayons les pays d’origine des demandeurs d’asile, nous ne pouvons pas supposer le même ordre de classement pour les réfugiés résidents permanents pour les raisons suivantes : premièrement, nous avons un taux d’acceptation des demandes d’asile différent par pays d’origine ; deuxièmement, la provenance des réfugiés réinstallés, principalement choisis dans les camps de réfugiés est indépendante et différente du classement que nous avons pour les demandeurs d’asile. Néanmoins, nous pouvons comparer les différentes catégories d’immigrants provenant d’une même région géographique. Le glossaire de termes spécifie que les régions d’origine sont au nombre de cinq : Afrique et Moyen Orient, Asie et Pacifique, Amérique du Sud et centrale, États –Unis et Europe et Royaume Uni (pour une description complète des pays, voir Annexe 3 - Description de certains concepts).

Bien que les flux de réfugiés aient fortement varié d’une année à l’autre et d’un pays à l’autre, un regroupement par région d’origine permet de se faire une idée générale de la provenance géographique des immigrants de la catégorie des réfugiés installés au Canada entre 2000 et 2009. Nous allons décrire les tendances et expliquer les divergences dans la répartition par région d’origine en situant notre analyse à deux échelles – à une première échelle : par rapport à l’ensemble des résidents permanents provenant d’une région d’origine et à une deuxième échelle : par rapport au nombre total d’immigrants pour chacune des trois catégories d’immigrants – les immigrants économiques, le regroupement familial et les réfugiés.

Durant la première décennie du XXI^e siècle, plus de deux tiers de tous les immigrants résidents permanents proviennent de trois principales régions d'origine - l'Asie et Pacifique (presque la moitié), l'Afrique et Moyen Orient (presque un quart) et l'Europe et le Royaume Uni (presque 20%). Le tiers restant est partagé entre la région Amérique du Sud et centrale (un dixième) et la région États –Unis (autour de 4%). Certaines régions d'origine sont surreprésentées dépendamment de la catégorie d'immigrants, par exemple, la région Asie et Pacifique est la principale région d'origine des immigrants de la catégorie économique, mais elle ne compte en moyenne que 5% des immigrants de la catégorie des réfugiés. Les réfugiés provenant de la région Asie et Pacifique étaient en moyenne 10 600, ce nombre variant entre un maximum de 19 600 en 2006 et un minimum de 6400 en 2008. Malgré une certaine hausse du nombre de réfugiés provenant de cette région vers le milieu de la décennie, leur nombre est en baisse constante après 2006, de sorte qu'à la fin de la période le nombre de réfugiés provenant de cette région est d'un tiers inférieur au nombre initial et presque trois fois inférieur au maximum enregistré en 2006.

La région d'Afrique et Moyen Orient est la région d'origine ayant regroupé une partie presque égale (autour de 20% en moyenne) dans chacune des trois principales catégories d'immigrants – les immigrants économiques, les réfugiés et le regroupement familial. En moyenne, il y a eu 10 200 réfugiés provenant de la région Afrique et Moyen Orient, ce nombre variant entre un minimum de 8800 en 2002 et un maximum de 12 600 en 2004. Entre le début et la fin de la période, le nombre de réfugiés provenant de cette région a peu varié et même a légèrement augmenté (autour de 5%). En 2000, les réfugiés provenant de cette région comptaient presque un tiers du nombre total d'immigrants admis dans cette catégorie et approximativement un quart du nombre total de résidents permanents provenant de cette région. En 2010, les immigrants réfugiés provenant de la région Afrique et Moyen Orient comptent déjà presque la moitié d'immigrants de cette catégorie, toutefois leur part dans la répartition des immigrants provenant de cette région du monde a légèrement diminué, restant autour de 20% de tous les immigrants résidents permanents.

Les régions d'origine Amérique du Sud et centrale et États –Unis sont les principales régions des immigrants de la catégorie du regroupement familial, mais en ce qui concerne les réfugiés ces régions comptent respectivement pour 20% (Amérique du Sud et centrale) et 5% (États –Unis) en moyenne et ne regroupent qu'une partie minime des immigrants de la catégorie économique. Les réfugiés provenant de la région Amérique du Sud et centrale étaient 4600 en moyenne, ce nombre variant entre un minimum de 2200 en 2000 et un maximum de 7600 en 2005. Du début à la fin de période, les réfugiés provenant de cette région ont plus que doublé. Néanmoins, leur évolution en nombre connaît deux périodes – la première moitié de la décennie - une période de progression et une deuxième période de baisse stable à partir de 2006. Pour les réfugiés – résidents permanents, cette région est la troisième principale région d'origine et la seule ayant doublé son poids entre le début et la fin de la période.

Les réfugiés en provenance de la région d'origine États –Unis ne constituent que 2% du nombre total de réfugiés. Entre 2000 et 2010, il y avait eu en moyenne 400 réfugiés résidents permanents provenant de la région États -Unis, ce nombre variant entre un minimum de 30 réfugiés en 2002 et un maximum de 1250 en 2006. La tendance générale de l'évolution du nombre de réfugiés provenant de cette région est à la hausse (une augmentation presque sept fois du nombre initial), toutefois cette tendance n'est pas linéaire.

Au début de la décennie, les réfugiés en provenance de la région Europe et Royaume Uni étaient une part presque équivalente aux autres catégories d'immigrants (autour de 20%). Durant la décennie, les immigrants en provenance de cette région étaient plutôt des catégories des immigrants économiques et du regroupement familial, tandis que le nombre de réfugiés a graduellement baissé et ne constitue aujourd'hui qu'une part minime (autour de 5%) de tous les immigrants résidents permanents provenant de la région Europe et Royaume Uni. Entre 2000 et 2010, il y avait eu 3400 immigrants réfugiés provenant de la région Europe et Royaume Uni, ce nombre variant entre un minimum de 1130 immigrants réfugiés en 2009 et un maximum de 8130 en 2000 - en effet une baisse de

presque trois quart entre le début et la fin de la période avec une étape de légère reprise entre 2003 -2005. En 2000, cette région comptait pour un quart de tous les immigrants réfugiés, après quoi son poids a sans cesse diminué et en 2010, cette région ne compte que pour un vingtième (5%) de tous les immigrants réfugiés (pour des chiffres complets, voir Annexe 2, Tableau 12). La Figures 7c) et la Figure 7d) illustrent les tendances et l'évolution décrites ci-dessus.

Figure 7a) Répartition par région d'origine des réfugiés résidents permanents installés au Canada entre 2000 et 2009/en pourcentage du total de réfugiés provenant de cette région/

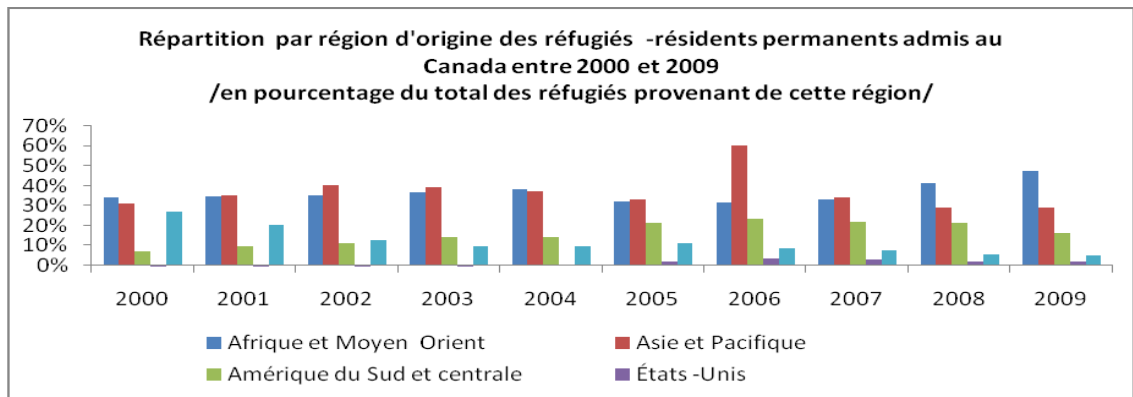
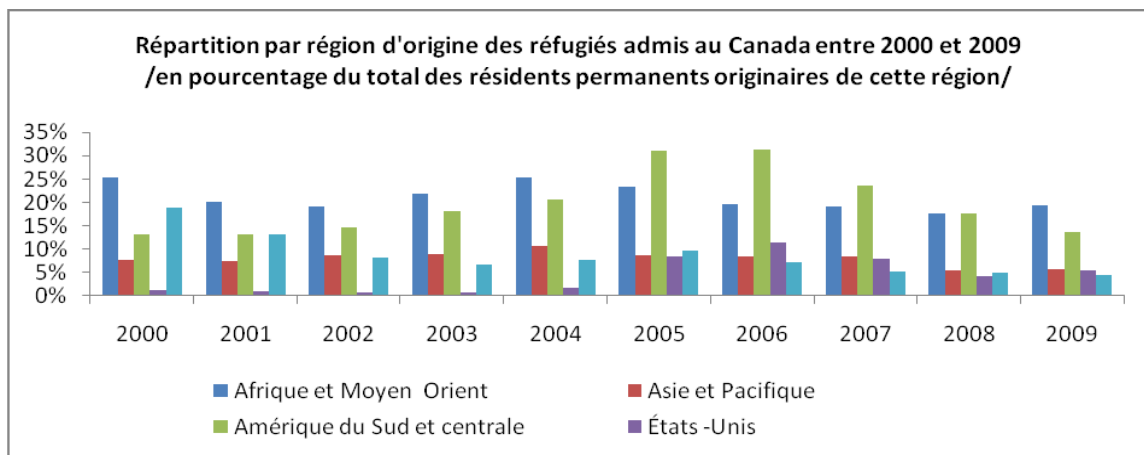


Figure 7b) Répartition par région d'origine des réfugiés installés au Canada entre 2000 et 2009 /en pourcentage du total de résidents permanents originaires de cette région/



Source : Citoyenneté et Immigration Canada, « Faits et Chiffres 2009 – Aperçu sur Immigration – Résidents permanents et temporaires », p. 22-23

Ces divergences s'expliquent par les caractéristiques sociodémographiques des différentes catégories d'immigrants et les critères de sélection propres à chacune des catégories. Certaines études³⁹ (Renaud, 2005, Nicolle, 2011) soulignent l'importance de la catégorie d'immigration quant aux difficultés d'intégration (en particulier provenant des caractéristiques sociodémographiques spécifiques des catégories d'immigrants admis). Selon Renaud, la catégorie d'immigration ne peut être qu'une évaluation approximative des conditions migratoires, car le classement dans ces catégories découle des caractéristiques ou des liens du requérant principal du visa, mais est donné à l'ensemble des gens –conjoints et enfants qui accompagnent le requérant principal. Dans le cas spécifique des réfugiés, la répartition par région d'origine est la résultante non seulement des caractéristiques sociodémographiques spécifiques (une population majoritairement jeune, peu scolarisée et anglophone ou allophone), mais aussi de la structure de la catégorie (deux sous –groupes – réfugiés reconnus comme tels au Canada et réfugiés réinstallés). Ainsi, la répartition par région d'origine reflète deux effets distincts – la politique internationale du Canada à l'étranger et au sein du Haut Commissariat des Nations Unies pour les Réfugiés en ce qui concerne les réfugiés parrainés par le gouvernement et les organismes privés (majoritairement provenant des camps de réfugiés) et les réponses favorables de la Commission de l'immigration et du statut de réfugié pour les demandeurs d'asile reconnus comme tels au Canada et leurs personnes à charge qu'ils vont faire venir au Canada de l'étranger.

Nous ne disposons pas des données précises et détaillées pour toutes les années sur les pays d'origine des réfugiés réinstallés et des réfugiés reconnus comme tels. Certaines recherches aux archives de Citoyenneté et Immigration Canada pour les années antérieures à 2005, nous donnent quelques indices. Entre le début et la fin de la période les principaux pays d'origine ont connu une variation appréciable en raison surtout des changements politiques et internationaux variés affectant les diverses parties du globe. Par exemple,

³⁹ Les études portent en particulier sur le Québec, mais comportent certaines comparaisons avec les autres provinces.

en 2004, les sept principaux pays d'origine des réfugiés reconnus comme tels au Canada étaient le Pakistan, la Colombie, la Chine, l'Afghanistan, le Sri Lanka, le Soudan et le Zimbabwe. Parmi ces pays, seuls le Pakistan et la Chine faisaient partie en 2004 des dix principaux pays d'origine de tous les immigrants résidents permanents. De plus, la Colombie, la Chine, le Soudan et le Zimbabwe ne faisaient pas partie du classement en 2000. D'autres pays dominants en 2000, comme l'ex-Yougoslavie, ne figurent plus parmi les dix premiers pays (Observateur, printemps 2005). En 2004, pour le groupe de réfugiés réinstallés, les cinq principaux pays d'origine étaient l'Afghanistan, la Colombie, le Soudan, l'Éthiopie et l'Iraq (Observateur, printemps 2005). En 2006, du site de la Citoyenneté et Immigration Canada, nous apprenons que les dix principaux pays sources de réfugiés sélectionnés dans le cadre du Programme canadien de réinstallation étaient les suivants : l'Afghanistan, la Colombie, l'Éthiopie, la Birmanie, le Soudan, la République Démocratique du Congo, la Somalie, l'Iran, l'Érythrée et l'Iraq. Certes, ces informations sont isolées et sommaires, pourtant elles nous donnent une idée sur la provenance géographique et l'origine culturelle des immigrants résidents permanents de la catégorie des réfugiés.

3.3. Répartition spatiale des réfugiés

Une fois obtenue leur résidence permanente, il nous reste à savoir dans quelles provinces les réfugiés choisissent de s'installer? Une réponse à cette question donne l'analyse de la répartition spatiale du nombre de résidents permanents selon la catégorie et la province ou le territoire. Notre analyse se situe au niveau régional de la répartition spatiale (quelles provinces choisissent les réfugiés?). Malheureusement, à la différence des demandeurs d'asile nous ne disposons pas de données au niveau local, dans quelles régions urbaines et principales villes ces immigrants choisissent de s'installer? D'un autre côté, nous disposons des données selon la catégorie d'immigrants, donc nous pouvons comparer la préférence quant aux provinces par catégorie d'immigrants résidents permanents. Selon

le glossaire de termes, sous « province », on entend le lieu de destination envisagé au Canada. Lors de la demande, on demande aux immigrants l'endroit où ils prévoient s'établir au Canada. Dans ce sens, le tableau de la répartition par province selon la catégorie représente la répartition des nouveaux arrivants et l'endroit où ils ont l'intention de s'établir, comme ils l'ont indiqué à Citoyenneté et Immigration Canada, et non la situation réelle, cette dernière pouvant s'écarter de la réalité (ex : ils choisissent une autre province que celle déclarée ou s'établissent à celle déclarée, mais changent vite de province). Les mouvements interprovinciaux ne peuvent pas être saisis par ces données. Cependant, ce changement des intentions et éventuellement le choix de la province d'installation n'affecte pas fortement les tendances observées au niveau provincial. Notre analyse se situe à deux échelles – une première échelle - la répartition spatiale par rapport à l'ensemble de réfugiés résidents permanents et une deuxième échelle – au niveau de chaque province, la répartition par catégorie d'immigrants. Vu les chiffres relativement petits pour les Provinces Atlantiques et deux des provinces des Prairies – le Manitoba et la Saskatchewan, et par conséquent, le risque de calculer des parts trop élevés et irréalistes, nous avons décidé de regrouper tous ces provinces en une seule catégorie - les Provinces Atlantiques, le Manitoba et la Saskatchewan. Ainsi notre analyse spatiale comporte cinq groupes de provinces : le Québec, l'Ontario, l'Alberta, la Colombie Britannique et les Provinces Atlantiques, le Manitoba et la Saskatchewan.

En prenant en compte la moyenne⁴⁰ du nombre de réfugiés installés pour chacun des cinq groupes de provinces pour la période 2000 -2010, la province ayant accueilli le plus grand nombre de réfugiés est l'Ontario (autour de 15 500 réfugiés en moyenne), suivie du Québec (près de 6400 réfugiés en moyenne), les trois autres groupes de provinces ayant accueilli un nombre minimal et presque égal, variant autour de 2000 réfugiés par province.

⁴⁰ Le calcul de la moyenne du nombre de réfugiés est fait en en faisant la moyenne du nombre de réfugiés par année pour chacun des cinq groupes de provinces entre 2000 et 2010.

Cependant, en rapportant ce nombre au nombre moyen⁴¹ d'immigrants accueillis par province, la province ayant la part la plus importante de réfugiés admis par rapport au nombre total d'immigrants résidents permanents établis dans la province est le Québec, suivi de près par l'Ontario et l'Alberta, la province ayant la part moindre étant la Colombie Britannique. Les Provinces Atlantiques, le Manitoba et la Saskatchewan ensemble ont la même part que le Québec. Cependant, séparément et en termes d'effectif, ces provinces n'ont accueilli qu'une part minime de réfugiés - résidents permanents. Malgré que le Québec soit la province ayant admis en moyenne la part la plus importante de réfugiés par rapport au nombre total d'immigrants résidents permanents établis dans la province, c'est aussi celle ayant enregistré la baisse la plus importante de la part de réfugiés admis vs tous les immigrants résidents permanents de la province (en 2010 les réfugiés ne constituent que 8% des immigrants admis de la province, d'ailleurs un pourcentage trois fois moindre que celui en 2000). Une comparaison de la variation décennale⁴² de l'évolution du nombre de réfugiés résidents permanents nous éclaire sur cette contradiction et nous permet d'affirmer qu'entre le début et la fin de la période, la seule province ayant enregistré un gain significatif est l'Alberta. Toutes les autres provinces ont enregistré une perte en termes du nombre, néanmoins, la province ayant la plus grande diminution du nombre de réfugiés choisissant s'y installer est le Québec (une variation décennale de 50%). Bien que l'Ontario ait aussi perdu des immigrants réfugiés, cette perte est trois fois moindre que celle du Québec (une variation décennale de 16%). Nous avançons la langue comme une explication à cette différence – la majorité des immigrants réfugiés au Canada sont soit allophones, soit anglophones, donc le fait qu'au Québec on parle français ne les incite pas à déclarer qu'ils s'y installeront à moins d'être francophones ou parlant les deux langues officielles.

⁴¹ Le calcul du nombre moyen d'immigrants accueillis par province est similaire au celui de la moyenne du nombre de réfugiés, pourtant il prend en compte le nombre total d'immigrants admis par province entre 2000 et 2010.

⁴² La variation décennale: elle est calculée pour chaque province en soustrayant le nombre des réfugiés en 2010 de nombre de réfugiés en 2000 et en divisant la somme par le nombre de réfugiés en 2000.

Néanmoins, en prenant en compte la proportion moyenne⁴³ de réfugiés établis dans chacun des cinq groupes des provinces vs le nombre total d'immigrants résidents permanents de la catégorie des réfugiés admis au Canada entre 2000 et 2010, le classement est un peu différent. La province ayant été choisie par plus de la moitié des réfugiés résidents permanents admis au Canada est l'Ontario, suivie du Québec avec presque un quart de réfugiés résidents permanents, les trois autres groupes de provinces venant après avec une part presque égale (autour de 8% de réfugiés résidents permanents). A elles seules, l'Ontario et le Québec sont la destination envisagée de presque 80% de tous les immigrants résidents permanents de la catégorie de réfugiés, admis au Canada entre 2000 et 2010. Nous n'avons pas des données, mais les études ont démontré que les principales villes choisies par les immigrants (toutes catégories confondues) sont les régions métropolitaines des provinces, notamment Toronto, Montréal et Vancouver (pour les chiffres complets, voir Annexe 2, Tableau 13 et 13a) et Annexe 5 Figures Réfugiés, Figures 13a)1) et 13a)2)).

En résumé, nous pouvons dire que l'évolution du nombre de réfugiés résidents permanents a connu une baisse générale d'un tiers, répartie inégalement tout au long de la période et variant entre les deux sous - catégories de réfugiés - réfugiés réinstallés et réfugiés reconnus comme tels. L'examen des caractéristiques sociodémographiques a démontré une population relativement jeune, à majorité masculine, ainsi qu'une main - d'œuvre majoritairement faiblement scolarisée et ne connaissant pas du tout ou peu les langues officielles. La provenance géographique des réfugiés – résidents permanents a changé entre le début et la fin de période. Une majeure partie des réfugiés provient aujourd'hui des régions de l'Amérique du Sud et Centrale et de l'Afrique et Moyen Orient, la région Europe et Royaume-Uni ayant perdu son importance comme région d'origine entre le début et la fin de période. En ce qui concerne leur répartition spatiale, les réfugiés ne diffèrent pas du choix de la majorité des immigrants résidents permanents : leur premier

⁴³ La proportion moyenne est calculée en faisant la moyenne des parts de chaque province par rapport au nombre total des réfugiés –résidents permanents admis au Canada pour chaque année de 2000 à 2009.

choix est l'Ontario, la deuxième province étant le Québec. L'Alberta, le Manitoba et la Saskatchewan gagnent en popularité, cependant le nombre de réfugiés choisissant ces provinces pour s'y installer reste encore faible.

Conclusion

La problématique des réfugiés et des demandeurs d'asile fait partie du cadre plus large des politiques migratoires et de la migration internationale en général. C'est la spécificité de leur statut – une fuite involontaire de leur pays d'origine, une crainte pour leur vie et pour leur sécurité, ainsi que l'impossibilité de retourner et de bénéficier de la protection de leur pays d'origine qui les distingue des autres immigrants. Dans le cadre de l'obligation qui lui incombe de protéger les réfugiés sur son territoire, le Canada (pays d'asile) a normalement pour responsabilité de déterminer si un demandeur d'asile est un réfugié ou non. Cette responsabilité est incorporée dans la Loi sur l'immigration et la protection de réfugiés (2002) et découle de la Convention de 1951 relative au statut des réfugiés. Le système canadien comporte deux programmes : un premier destiné aux personnes ayant été acceptées comme réfugiés hors du Canada et qui font une demande de réinstallation, et un deuxième – pour les personnes présentant une demande d'asile aux ports d'entrée canadiens et soumises à un processus quasi judiciaire d'octroi d'asile. Selon la Loi sur l'immigration et la protection de réfugiés, ce sont deux catégories différentes d'immigrants – les demandeurs d'asile faisant partie des résidents temporaires et les réfugiés des résidents permanents. Il est à souligner que selon la procédure d'octroi d'asile mise en place dans le cadre de l'actuelle Loi, une partie des réfugiés, notamment les réfugiés reconnus comme tels ont été des demandeurs d'asile avant. D'une certaine manière, les règlements, les procédures, les critères d'admission, les politiques et les lois sur l'immigration ont un impact tant sur les caractéristiques sociodémographiques, que sur le nombre et les pays de provenance des demandeurs d'asile et des réfugiés au Canada.

Le présent travail est basé sur les fichiers administratifs de Citoyenneté et Immigration Canada qui donnent une information sous forme de tableaux et de graphiques sur le nombre annuel de résidents permanents selon la catégorie d'immigrants, des résidents temporaires selon le statut annuel valide et des caractéristiques sociodémographiques tels que l'âge, le sexe, les pays de provenance, les connaissances linguistiques, le niveau de scolarité au moment d'arrivée. Cependant, nos données ne peuvent pas saisir la continuité du processus d'octroi d'asile, car nous avons seulement le nombre total d'immigrants

résidents temporaires ayant changé de statut, mais nous n'avons pas le moment de leur arrivée et/ou la durée de l'étude de leur demande. Leur caractère transversal et administratif, combiné à la conceptualisation de certaines variables (entrées totales, effectif au 1^{er} décembre, toujours présents) et caractéristiques (âge, connaissances linguistiques, province de destination) induit un certain biais de compilation de leur nombre et de l'interprétation de certaines caractéristiques, surtout pour les réfugiés reconnus comme tels au Canada. Une source supplémentaire, notamment la base de données du Haut Commissariat des Réfugiés nous aide à palier en partie l'incohérence entre le caractère transversal des données et le processus continu de la demande d'asile. Nous sommes en mesure de calculer le taux de reconnaissance des réfugiés, le taux d'acceptation des demandes d'asile et de comparer le Canada aux autres pays d'asile. Néanmoins, ces données sont aussi transversales et la continuité de la demande d'asile à l'intérieur d'une cohorte d'immigrants demandeurs d'asile reste non saisie. Le passage de la catégorie du résident temporaire à résident permanent est mesuré par un taux de changement de statut.

Durant la première décennie du XXI^e siècle, le poids démographique des demandeurs d'asile et des réfugiés a baissé, même si en valeur absolue les chiffres ont progressé. L'évolution du nombre de demandeurs d'asile est une fonction de plusieurs facteurs, tels que les changements et la gestion de la politique migratoire en termes d'objectifs, de procédures et d'effectifs; la politique d'abolition ou d'imposition de visas; la situation politique internationale – conflits, guerres affectant les diverses parties du globe. Pour les réfugiés, leur évolution combine deux effets distincts –la politique internationale du Canada pour les réfugiés réinstallés et les procédures administratives d'octroi d'asile mises en place au Canada pour les réfugiés reconnus comme tels.

Globalement, au moment d'arrivée, c'est une population jeune, moins scolarisée que les autres catégories d'immigrants et ne parlant presque pas ou très faiblement une des deux langues officielles du Canada. Cependant, le processus d'octroi d'asile se prolonge sur une période allant de trois à cinq ans, ce qui influence certaines caractéristiques sociodémographiques, telles par exemple, la scolarité, les connaissances linguistiques et

l'âge. En sollicitant l'asile au Canada, ces immigrants amorcent un long processus d'intégration, débutant notamment le jour du dépôt de la demande.

Durant la première décennie du XXI^e siècle, la provenance géographique des demandeurs d'asile a changé – des pays majoritairement asiatiques au début aux pays d'Amérique du Sud à la fin. Les changements de la politique du visa et des procédures y ont joué un rôle majeur. Majoritaires au début du XXI^e siècle, les réfugiés en provenance d'Europe ont presque disparu une décennie plus tard. Aujourd'hui la majorité des réfugiés proviennent de la région d'Afrique, les régions Amérique du Sud et États Unis et Asie ayant un poids presque égal, équivalent à un vingtième (5%) du total de réfugiés.

Indépendamment de la catégorie d'immigrants – demandeurs d'asile ou réfugiés, quatre provinces et leurs villes métropolitaines constituent le choix d'installation - l'Ontario et Toronto, le Québec et Montréal, l'Alberta et Edmonton, la Colombie Britannique et Vancouver. À elles seules, l'Ontario et le Québec et leurs villes métropolitaines regroupent 90% de tous les immigrants demandeurs d'asile et réfugiés ayant choisi une des deux provinces pour s'y installer et résider. Malgré que le nombre total de demandeurs d'asile et de réfugiés ayant choisi la Saskatchewan et le Manitoba soit relativement faible, ces provinces gagnent en popularité les dernières années.

Nos données montrent qu'en moyenne la moitié des demandes d'asile sont acceptés et par son taux de reconnaissance des réfugiés, le pays se situe en meilleure position à la fois par rapport aux pays européens et par rapport aux États –Unis. Cependant, une telle comparaison n'est que générale et sommaire, car elle ne tient pas compte des différences des systèmes judiciaires d'octroi d'asile du Canada, des pays européens et des États –Unis. Une analyse du taux de reconnaissance par pays d'origine des demandeurs d'asile raffine cette analyse et permet de constater que le taux de reconnaissance varie d'un pays d'origine à l'autre et d'un pays d'asile à l'autre. Pour les pays d'origine tels que le Sri Lanka, le Pakistan, l'Inde, ce taux est plus élevé au Canada, même si la vague principale de ces demandeurs d'asile se concentre en Europe. Même si le taux de reconnaissance est plutôt bas des demandeurs d'asile provenant de pays tels que le Mexique, la Colombie et l'Haïti,

leurs principaux pays d'asile sont notamment le Canada et les États Unis, les pays européens n'attirant qu'un pourcentage minimal de ce groupe de demandeurs d'asile.

Le présent mémoire constitue un apport aux connaissances démographiques sur une catégorie d'immigrants particulière – les demandeurs d'asile et les réfugiés. Une meilleure connaissance des caractéristiques sociodémographiques et des pays de provenance de ces immigrants aide à cerner leurs besoins d'intégration et à élaborer des politiques adéquates au niveau fédéral et provincial. Néanmoins, d'autres études sont nécessaires pour qu'on puisse savoir si les problèmes d'intégration rencontrés par ces immigrants résultent de leur pays de provenance ou de leur manque de scolarité, ainsi que pour raffiner notre analyse sur le taux d'acceptation des demandes d'asile et sur la durée du séjour en état de demandeur d'asile et l'effet sur le parcours d'intégration. Pour y arriver cependant, un accès à des données longitudinales s'impose, ce qui pour le moment n'est pas possible. Nous espérons que notre mémoire va conduire d'autres chercheurs à s'intéresser à la problématique des demandeurs d'asile et des réfugiés.

Bibliographie

ATAK, I., « *Enjeux pour le système d'asile canadien. Politique de protection de réfugiés* », dans VIVRE ENSEMBLE, vol. 17, N°58 (Hiver/Printemps 2010)

BERTOT, J. et A. MEKKI-BERRADA (1999). *Des services aux demandeurs d'asile : Pourquoi ? Ce qu'en disent les intervenants d'organismes communautaires du Grand Montréal*, Rapport de recherche, Table de concertation des organismes de Montréal au service des réfugiés, Montréal, Canada.

BRUNELLE C., « *La primauté du droit : la situation des immigrants et des réfugiés en droit canadien en regard des Chartes et des textes internationaux* », dans les Cahiers du droit, vol.28/No3/septembre 1987, p.585-624

CHEMILLIER-GENDREAU, M. (2002). « *L'introuvable statut de réfugié, révélateur de la crise de l'État moderne* », Hommes et migrations, no 1240, 94-106.

COOPER P.J., « *Canadian Refugee services: The Challenges of Network operations* », dans Refuge, Vol.18, N°6, (March 2000), p. 14 -26

COSTA - LASCOUX J. « *Réfugiés et demandeurs d'asile en Europe* », dans la Revue européenne de migrations internationales : 1987, Volume 3, Numéro 1, p.239-266, <http://www.persee.fr>

CREESE, G. (1992). « *The Politics of Refugees in Canada* », dans SATZEWICH, V. (sous la direction de), *Deconstructing a Nation: Immigration, Multiculturalism, and Racism in 90's Canada*, Halifax, Fernwood Press

CITOYENNETÉ ET IMMIGRATION CANADA, « *L'observateur - chiffres pour l'ensemble de 2004* », dans *Observateur*, printemps 2005, sur le site internet : www.collectionscanada.gc.ca de Bibliothèque et Archives Canada, p. 1-21

CITOYENNETÉ ET IMMIGRATION CANADA, « Canada, Faits et Chiffres – Aperçu de l'immigration, Résidents permanents et temporaires, 2009 » sur le site internet : <http://www.cic.gc.ca>, produit par Recherche et Évaluation, 2010, p. 1-130

CITOYENNETÉ ET IMMIGRATION CANADA, « Canada, Faits et Chiffres – Aperçu de l'immigration, Résidents permanents et temporaires, 2010 » sur le site internet : <http://www.cic.gc.ca>, produit par Recherche et Évaluation, 2011, p. 1-130

GOVERNEMENT DU QUÉBEC (1998). *Bulletin statistique sur le mouvement des revendicateurs du statut de réfugié au Québec en 1998*. Ministère des Relations avec les citoyens et de l'Immigration, Direction des politiques et programmes d'immigration.

GUAY- CHARRETTE A., « *L'accès au logement par les nouveaux arrivants à Montréal – le cas des réfugiés et demandeurs d'asile en provenance d'Afrique subsaharienne* » mémoire de maîtrise, INRS, décembre 2010, p. 191

GUYON S., « *The resettlement of refugees selected abroad in Quebec, a well-kept secret!* », dans INSCAN. *L'établissement international au Canada*, volume 24, Numéros 3-4, hiver-printemps 2011, p. 16-18

HYNDMAN J., « *Globalization, Immigration, and the Gender Implications of Not Just Numbers in Canada* », dans *Refuge*, Vol. 18, N°1(February 1999), p. 26- 31

LACROIX M., « *L'expérience des demandeurs d'asile : vers l'élaboration de nouvelles pratiques sociales* », dans *Nouvelles pratiques sociales*, vol. 16, n° 2, 2003, p. 178-191.

LEGAULT G. avec la collaboration de M. DUMITRIU (2000). « *Parcours des réfugiés et des revendicateurs du statut de réfugié* », dans LEGAULT, G. (sous la direction de), *L'intervention interculturelle*, Montréal, Gaëtan Morin Éditeur.

LEY D et SMITH H., « *Relations between Deprivation and Immigrant Groups in Large Canadian Cities* », *Urban Studies*, vol. 37, no. 1, 2000, p. 37-62.

MATAS D., « *Refugee Determination Complexity* », dans *Refuge*, No 4, Volume 19, p. 48-54

NICOLE G. « *L'intégration en emploi de la population immigrante : une comparaison entre Montréal et trois autres métropoles canadiennes (Toronto, Ottawa – Gatineau et Vancouver)* », capsules de CETECH, février 2011, p. 1-4, en ligne : [http : //emploi-metropole.org/publications.html](http://emploi-metropole.org/publications.html)

PARANT M., « *Les politiques d'immigration du Canada : stratégies, enjeux et perspectives* », dans *Les Études de CERI*, No80- octobre 2001, pp. 1-36

PATSIAS C. et VAILLANCOURT L., « *L'asile religieux, entre lecture libérale et républicaine : quels défis pour les sociétés démocratiques ?* », dans *Refuge*, vol. 26, No1, 2009, p. 33-40

RENAUD, J. et L. GINGRAS (1998). *Les trois premières années au Québec des requérants du statut de réfugié régularisés*, Collection Études, recherches et statistiques, no 2, Direction de la planification stratégique et de la Direction des communications du ministère des Relations avec les citoyens et de l'Immigration, Gouvernement du Québec.

RENAUD, J. (2005) « *Limites de l'accès à l'emploi et intégration des immigrants au Québec : quelques exemples à partir d'enquêtes* », Dossier Immigration et Intégration, dans Santé, société et solidarité, No1, 2005, p. 109 – 117

ROUSSEAU, C., CRÉPEAU, F., FOXEN, P. et F. HOULE (2002). « *The Complexity of Determining Refugeehood: A Multidisciplinary Analysis of the Decision-making Process of the Canadian Immigration and Refugee Board* », Journal of Refugee Studies, vol. 15, n° 1, 43-70.

UNHCR, Division du soutien et de la gestion de programmes, « *2009, Tendances mondiales; Réfugiés, demandeurs d'asile, personnes déplacées à l'intérieur de leur patrie et apatrides* », sur le site internet : www.unhcr.fr, 15 juin 2010, p.1-32.

UNHCR, Division du soutien et de la gestion de programmes, « *Niveaux et tendances de l'asile dans les pays industrialisés en 2010; Bilan statistique des demandes d'asile déposées en Europe et dans certains pays non européens* », sur le site internet : www.unhcr.fr, 25 mars 2011, p. 1-40.

WAYLAND S.V., « *S'établir au Canada ? Entraves politiques et juridiques* », dans un rapport publié par la Commission du droit du Canada, 2006, p. 1-64

Sites internet :

Bibliothèque et Archives Canada : www.collectionscanada.gc.ca

Citoyenneté et Immigration Canada : www.cic.gc.ca/francais

Conseil canadien pour les réfugiés : <http://ccrweb.ca/fr>

Commission sur le statut de réfugié (CISR) : www.irb-cisr.gc.ca

Haut commissariat aux réfugiés des Nations Unies : www.unhcr.fr

Statistiques européennes : <http://epp.eurostat.ec.europa.eu>

Statistiques provinciales du QC : MICC : www.micc.gouv.qc.ca

Annexe 1 Demandeurs d'asile

Évolution du nombre des demandeurs d'asile - entrées totales, toujours présents et effectif au 1^{er} décembre

Tableau 2 Résidents temporaires – Cas d'ordre humanitaire, entrés au Canada entre 2000 et 2009, selon le statut annuel et par sexe (effectifs)

Cas d'ordre humanitaire au Canada entre 2000 et 2009 selon le statut annuel et par sexe (effectifs)											
Statut annuel	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	Moyenne
entrées totales	37 116	44 398	33 328	31 790	25 455	19 677	22 864	28 422	36 821	33 161	31 303
toujours présents	80 804	90 080	107 694	115 744	119 582	112 480	95 109	84 053	83 224	96 058	98 483
Demandeurs d'asile	117 920	134 478	141 022	147 534	145 037	132 157	117 973	112 475	120 045	129 219	129 786
entrées totales	810	910	1 446	903	758	793	979	1 183	1 149	962	989
toujours présents	11 893	6 177	6 447	7 383	5 772	5 940	6 208	6 214	6 169	5 958	6816
Autres cas d'ordre humanitaire	12 003	7 087	7 893	8 286	6 530	6 733	7 187	7 397	7 318	6 920	7735
entrées totales	37 926	45 308	34 774	32 693	26 213	20 470	23 843	29 605	37 970	34 123	32 293
toujours présents	91 997	96 257	114 141	123 127	125 354	118 420	101 317	90 267	89 393	102 016	105 229
Cas d'ordre humanitaire	129 923	141 565	148 915	155 820	151 567	138 890	125 160	119 872	127 363	136 139	137 521
Hommes	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	Moyenne
entrées totales -hommes	22 247	26 005	19 371	18 428	14 393	10 986	12 606	15 626	20 482	18 620	17 876
toujours présents	49 946	55 313	65 038	69 220	70 882	66 433	56 198	49 490	48 568	55 220	58 631

Tableau 2 – Résidents temporaires – Cas d'ordre humanitaire, entrés au Canada entre 2000 et 2009, selon le statut annuel et par sexe (effectifs)											
suite											
demandeurs d'asile	72 193	81 318	84 409	87 648	85 275	77 419	68 804	65 116	69 050	73 840	76 507
entrées totales	496	497	779	486	403	409	537	685	672	564	553
toujours présents	6 160	3 592	3 700	4 200	3 418	3 549	3 613	3 637	3 650	3 560	3908
Autres cas d'ordre humanitaire	6 656	4 089	4 479	4 686	3 821	3 958	4 150	4 322	4 322	4 124	4461
entrées totales	22 743	26 502	20 150	18 914	14 796	11 395	13 143	16 311	21 154	19 184	18 429
toujours présents	56 106	58 905	68 738	73 420	74 300	69 982	59 811	53 127	52 218	58 780	62 539
Cas d'ordre humanitaire	78 849	85 407	88 888	92 334	89 096	81 377	72 954	69 438	73 372	77 964	80 968
Femmes	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	Moyenne
entrées totales -femmes	14 867	18 392	13 956	13 362	11 062	8 691	10 258	12 796	16 338	14 539	13 426
toujours présents	30 857	34 764	42 653	46 521	48 698	46 046	38 911	34 563	34 656	40 837	39 851
Demandeurs d'asile	45 724	53 156	56 609	59 883	59 760	54 737	49 169	47 359	50 994	55 376	53 277
entrées totales	314	413	667	417	355	384	442	498	477	398	437
toujours présents	5 033	2 585	2 747	3 183	2 354	2 391	2 595	2 577	2 519	2 398	2838
Autres cas d'ordre humanitaire	5 347	2 998	3 414	3 600	2 709	2 775	3 037	3 075	2 996	2 796	3275
entrées totales	15 181	18 805	14 623	13 779	11 417	9 075	10 700	13 294	16 815	14 937	13 863
toujours présents	35 890	37 349	45 400	49 704	51 052	48 437	41 506	37 140	37 175	43 235	42 689
Cas d'ordre humanitaire	51 071	56 154	60 023	63 483	62 469	57 512	52 206	50 434	53 990	58 172	56 551

Source: Citoyenneté et Immigration Canada, « Faits et Chiffres -2009 –Aperçu sur Immigration –Résidents permanents et temporaires », p. 53-59

Tableau 2a) Effectif au 1^{er} décembre des résidents temporaires –cas d’ordre humanitaire, entrés au Canada entre 2000 et 2009, selon le statut annuel et par sexe

Effectif au 1er décembre des résidents temporaires - cas d'ordre humanitaire, entrés au Canada entre 2000- 2009, selon le statut annuel et par sexe											
Statut annuel/ Hommes	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	Moyenne
<i>Demandeurs d'asile</i>	55 047	65 364	69 250	72 022	66 842	57 482	51 145	49 316	55 827	59 742	60 204
Autres cas d'ordre humanitaire	2 908	2 110	2 544	2 140	1 979	1 818	1 798	1 865	1 687	1 431	2 028
Cas d'ordre humanitaire	57 955	67 474	71 794	74 162	68 821	59 300	52 943	51 181	57 514	61 173	62 232
Statut annuel / Femmes	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	Moyenne
<i>Demandeurs d'asile</i>	34 422	42 716	46 362	49 375	46 096	39 729	35 668	35 006	41 009	44 149	41 453
Autres cas d'ordre humanitaire	2 162	1 453	1 913	1 523	1 356	1 352	1 285	1 273	1 171	900	1 439
Cas d'ordre humanitaire	36 584	44 169	48 275	50 898	47 452	41 081	36 953	36 279	42 180	45 049	42 892
Total	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	Moyenne
<i>Demandeurs d'asile</i>	89 469	108 080	115 612	121 397	112 938	97 211	86 813	84 322	96 836	103 891	101 657
Autres cas d'ordre humanitaire	5070	3 563	4 457	3 663	3 335	3 170	3 083	3 138	2 858	2 331	3 467
Cas d'ordre humanitaire	94 539	111 643	120 069	125 060	116 273	100 381	89 896	87 460	99 694	106 222	105 124

Source: Citoyenneté et Immigration Canada , « Faits et Chiffres -2009 –Aperçu sur Immigration –Résidents permanents et temporaires », p. 53-59

Caractéristiques sociodémographiques – répartition par sexe et âge des demandeurs d’asile au Canada

Tableau 3 Répartition par sexe (en pourcentage) des demandeurs d’asile entrés au Canada entrés entre 2000 et 2009 – entrées totales, toujours présents et effectif au 1^{er} décembre

Répartition par sexe des demandeurs d'asile au Canada entrés entre 2000 et 2009										
Rapport par sexe des entrées totales	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009
Hommes /total – entrées totales	60	59	58	58	57	56	55	55	56	56
Femmes /total - entrées totales	40	41	42	42	43	44	45	45	44	44
<hr/>										
Rapport par sexe des toujours présents	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009
Hommes /total – toujours présents	62	61	60	60	59	59	59	59	58	57
Femmes /total - toujours présents	38	39	40	40	41	41	41	41	42	43
<hr/>										
Rapport par sexe de l'effectif au 1 ^{er} décembre	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009
Hommes/total - effectif au 1 ^{er} décembre	62	60	60	59	59	59	59	58	58	58
femmes /total - effectif au 1 ^{er} décembre	38	40	40	41	41	41	41	42	42	42

Source : Citoyenneté et Immigration Canada , « Faits et Chiffres -2009 –Aperçu sur Immigration –Résidents permanents et temporaires », p. 53-59

Tableau 4 Répartition par sexe et groupe d'âge des entrées totales des demandeurs d'asile au Canada pour la période 2000 -2009 (effectifs)

Entrées totales des demandeurs d'asile par sexe et groupe d'âge												
Groupe d'âge	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	Variation 2000-2009	Moyenne
0-14 ans	3206	3937	2923	3012	2270	1631	1990	2964	3885	3385	6%	2920
15 -24 ans	4955	6128	4548	4150	3199	2488	2758	3021	3791	3840	-23%	3888
25 -44ans	11984	13423	9898	9302	7379	5634	6350	7864	10307	9178	-23%	9132
45 -64 ans	1859	2241	1796	1792	1395	1087	1319	1579	2250	1987	7%	1731
65 ans et plus	239	276	204	172	150	146	189	198	248	229	-4%	205
âge non déclaré	4	0	2	0	0	0	0	0	1	1		
Hommes	22247	26005	19371	18428	14393	10986	12606	15626	20482	18620		
Groupe d'âge	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	Variation 2000-2009	Moyenne
0-14 ans	3078	3728	2789	2786	2095	1602	1939	2824	3785	3338	8%	2796
15 -24 ans	3246	4203	3099	2864	2356	1846	1904	2426	3038	2852	-12%	2783
25 -44ans	6511	8064	6224	5972	5034	3835	4632	5616	7130	6126	-6%	5914
45 -64 ans	1637	1935	1536	1482	1346	1149	1419	1566	1975	1816	11%	1586
65 ans et plus	395	461	308	257	230	259	364	364	410	407	3%	346
âge non déclaré	0	1	0	1	1	0	0	0	0	0		
Femmes	14867	18392	13956	13362	11062	8691	10258	12796	16338	14539		

Source : Citoyenneté et Immigration Canada , « Faits et Chiffres -2009 –Aperçu sur Immigration –Résidents permanents et temporaires », p. 108-109

Tableau 4a) Répartition par sexe et groupe d'âge de l'effectif au 1^{er} décembre des demandeurs d'asile au Canada pour la période 2000-2009

Effectif au 1er décembre des demandeurs d'asile par sexe et groupe d'âge												
Groupe d'âge	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	Variation 2000-2009	Moyenne
0-14 ans	6795	8260	8597	9002	7740	5794	4903	5173	6797	6823	0,4%	6988
15 -24 ans	9880	11775	12407	12699	11407	9399	8036	7503	8247	9153	-7%	10051
25 -44ans	32388	37735	39640	40951	38430	33477	29905	28433	31411	33555	4%	34593
45 -64 ans	5291	6787	7738	8518	8485	8082	7585	7515	8601	9414	78%	7802
65 ans et plus	675	799	862	847	777	729	716	691	771	797	18%	766
âge non déclaré	18	8	6	5	3	1	0	1	0	0		
Hommes	55047	65364	69250	72022	66842	57482	51145	49316	55827	59742		
Groupe d'âge	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	Variation 2000-2009	Moyenne
0-14 ans	6288	7751	8155	8366	7133	5471	4647	4992	6520	6568	4%	6589
15 -24 ans	6518	8231	8767	9284	8527	7094	6122	5844	6713	7347	13%	7445
25 -44ans	16316	20157	22170	23955	22711	19983	18009	17344	19956	21726	33%	20233
45 -64 ans	4040	5146	5834	6348	6417	5995	5697	5640	6538	7219	79%	5887
65 ans et plus	1253	1427	1434	1422	1307	1183	1192	1186	1282	1289	3%	1298
âge non déclaré	7	4	2	0	1	3	1	0	0	0		
Femmes	34422	42716	46362	49375	46096	39729	35668	35006	41009	44149		

Source : Citoyenneté et Immigration Canada , « Faits et Chiffres -2009 –Aperçu sur Immigration –Résidents permanents et temporaires », p. 108-109

Caractéristiques sociodémographiques –pays de provenance des demandeurs d’asile au Canada entre 2000 et 2009

Tableau 5a) Pays d’origine des entrées totales des demandeurs d’asile au Canada entre 2000 et 2009

Entrées totales des demandeurs d'asile par pays d'origine – (effectifs)												
Pays d'origine	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	Moyenne	Indice 2000-2009
Mexique	1381	1704	2083	2612	2802	3446	4946	7227	9532	7608	4334	4,51
Hongrie	2302	4094	329	56	43	21	27	23	303	2539	974	0,10
Colombie	1247	1648	2628	2143	3924	1184	1420	2747	3324	2466	2273	0,98
Tchèque République	50	40	18	22	15	10		100	848	2103	356	41,06
Haïti	344	230	239	197	174	379	756	3698	4907	1595	1252	3,64
Chine, (République Populaire de)	2266	2692	2107	1798	1968	1695	1589	1439	1661	1555	1877	(0,31)
Sri Lanka	2898	2823	1589	1239	1133	854	862	779	1012	833	1402	(0,71)
Nigeria	870	732	664	639	558	581	674	743	773	783	702	(0,10)
St Vincent et Grenadines	118	227	376	401	307	407	369	349	495	657	371	4,57
El Salvador	270	533	286	199	185	175	273	335	660	565	348	1,09
Inde	1457	1436	1185	1121	1098	827	770	552	551	490	949	(0,66)
États -unis	133	121	236	347	261	259	418	1028	938	475	422	2,57
Pakistan	3246	3159	3547	4226	904	644	616	354	392	427	1752	(0,87)
Israël	254	472	547	542	428	281	491	387	334	339	408	0,33
Congo, (République Démocratique)	971	1221	569	411	388	309	414	343	439	329	539	(0,66)
Turquie	987	1635	1044	404	256	263	264	150	234	239	548	(0,76)
Zimbabwe	223	2734	123	58	90	685	581	226	380	222	532	(0,00)

Tableau 5a) Pays d'origine des entrées totales des demandeurs d'asile au Canada entre 2000 et 2009 - suite

Pérou	445	718	1015	554	547	187	164	169	215	146	416	(0,67)
Bangladesh	356	385	325	708	322	174	121	80	99	118	269	(0,67)
Guyane	288	511	580	636	281	236	276	118	128	94	315	(0,67)
Argentine	1587	1166	665	198	94	45	46	36	38	40	392	(0,97)
Costa Rica	314	722	1525	1830	681	78	48	24	27	38	529	(0,88)
10 principaux pays	18 342	23146	17388	16952	14043	10702	12705	18954	24206	20704	17714	0,13
Autres pays	18774	21252	15940	14838	11412	8975	10159	9468	12615	12457	13589	(0,34)
Total	37116	44398	33328	31790	25455	19677	22864	28422	36821	33161	31303	(0,11)

Source : Citoyenneté et Immigration Canada , « Faits et Chiffres -2009 –Aperçu sur Immigration –Résidents permanents et temporaires », p. 102-103

Tableau 5b) Effectif au 1^{er} décembre des demandeurs d'asile au Canada entre 2000 et 2009 par pays d'origine

Pays d'origine	Effectif au 1er décembre des demandeurs d'asile par pays d'origine -effectifs										Moyenne 2000-2009	Indice 2000-2009
	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009		
Mexique	3007	3643	4651	5881	6885	7945	9944	13298	18127	20685	9407	5,88
Haïti	920	904	881	848	844	950	1419	4468	9186	9944	3036	9,81
Colombie	1764	2888	4733	5949	7547	6126	4066	4440	6326	7042	5088	2,99
Chine, (République Populaire de)	5922	6809	7182	7041	6845	6421	6217	5885	6327	6459	6511	0,09

Tableau 5b) Effectif au 1^{er} décembre des demandeurs d'asile au Canada entre 2000 et 2009 par pays d'origine -suite

Inde	4837	5183	5161	5030	4708	4415	3998	3488	3200	2959	4298	(0,39)
Nigeria	2052	2340	2440	2643	2644	2480	2406	2472	2794	2875	2515	0,40
Sri Lanka	6621	7246	6835	6362	5589	4352	3918	3534	3233	2671	5036	(0,60)
Tchèque, République	446	355	295	269	222	174	134	115	798	2524	533	4,66
Hongrie	3526	6340	5256	3416	2440	1555	1038	623	604	2508	2731	(0,29)
Pakistan	6779	7970	9265	11586	9590	7150	5250	3725	3020	2422	6676	(0,64)
Congo, (République Démocratique de)	2720	3305	3207	3080	2687	2370	2186	1861	1881	1818	2512	(0,33)
États -Unis	238	295	420	655	707	684	777	1437	2034	1571	882	5,60
Zimbabwe	210	2850	2960	2464	1318	1470	1858	1568	1558	1473	1773	6,01
Somalie, (République de)	3647	3310	2896	2402	1969	1595	1235	1013	1228	1443	2074	(0,60)
Iran	2848	2825	2444	2177	1878	1691	1452	1165	1101	1143	1872	(0,60)
Guyane	563	918	1330	1795	1862	1727	1680	1442	1221	937	1348	0,66
Turquie	1425	2668	3160	2942	2313	1502	1201	902	816	818	1775	(0,43)
Costa Rica	739	979	2196	3448	3113	1914	1016	542	280	178	1441	(0,76)
10 principaux pays	41959	49544	52410	54735	52048	44900	41523	44739	56128	60089	49808	0,43
Autres pays	47512	58539	63205	66664	60891	52312	45290	39583	40709	43805	51851	(0,08)
Total	89471	108083	115615	121399	112939	97212	86813	84322	96837	103894	101659	0,16

Source : Citoyenneté et Immigration Canada , « Faits et Chiffres -2009 –Aperçu sur Immigration –Résidents permanents et temporaires », p. 102-103

Tableau 5c) Classement par rang des pays de provenance des demandeurs d'asile au Canada (sur la base de la moyenne des entrées totales ou de l'effectif au 1^{er} décembre pour la période 2000-2009)

Classement par rang des pays d'origine des demandeurs d'asile au Canada - entrées totales (2000-2009)		Classement par rang des pays d'origine des demandeurs d'asile au Canada -effectif au 1 ^{er} décembre (2000-2009)	
Pays d'origine	Moyenne 2000-2009	Pays d'origine	Moyenne 2000-2009
1. Mexique	4334	1. Mexique	9407
2. Colombie	2273	2. Pakistan	6676
3. Chine, (République Populaire de)	1877	3. Chine, (République Populaire de)	6511
4. Pakistan	1752	4. Colombie	5088
5. Sri Lanka	1402	5. Sri Lanka	5036
6. Haïti	1252	6. Inde	4298
7. Hongrie	974	7. Haïti	3036
8. Inde	949	8. Hongrie	2731
9. Nigeria	702	9. Nigeria	2515
10. Turquie	548	10. Congo, (République Démocratique de)	2512
11. Congo, (République Démocratique de)	539	11. Somalie, (République de)	2074
12. Zimbabwe	532	12. Iran	1872
13. Costa Rica	529	13. Turquie	1775
14. États -unis	422	14. Zimbabwe	1773
15. Pérou	416	15. Costa Rica	1441
16. Israël	408	16. Guyane	1348
17. Argentine	392	17. États -Unis	882
18. St Vincent et Grenadines	371	18. Tchèque, République	533
19. Tchèque République	356		

Tableau 5c) –suite	
Classement par rang des pays d’origine des demandeurs d’asile au Canada -entrées totales (2000-2009)	
20. El Salvador	348
21. Guyane	315
22. Bangladesh	269

Source : Citoyenneté et Immigration Canada , « Faits et Chiffres -2009 –Aperçu sur Immigration –Résidents permanents et temporaires », p. 102-103

Tableau 5d) Indice de variation annuelle des entrées totales ou de l’effectif au 1^{er} décembre pour les dix principaux pays d’origine des demandeurs d’asile au Canada entre 2000 et 2009

Indice de variation annuelle des entrées totales des demandeurs d'asile pour les 10 principaux pays d'origine									
Pays d'origine	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009
Mexique	23%	22%	25%	7%	23%	44%	46%	32%	-20%
Colombie	32%	59%	-18%	83%	-70%	20%	93%	21%	-26%
Chine, (République Populaire de)	19%	-22%	-15%	9%	-14%	-6%	-9%	15%	-6%
Pakistan	-3%	12%	19%	-79%	-29%	-4%	-43%	11%	9%
Sri Lanka	-3%	-44%	-22%	-9%	-25%	1%	-10%	30%	-18%
Haïti	-33%	4%	-18%	-12%	118%	99%	389%	33%	-67%
Hongrie	78%	-92%	-83%	-23%	-51%	29%	-15%	1217%	738%
Inde	-1%	-17%	-5%	-2%	-25%	-7%	-28%	-0,2%	-11%
Nigeria	-16%	-9%	-4%	-13%	4%	16%	10%	4%	1%
Turquie	66%	-36%	-61%	-37%	3%	0,4%	-43%	56%	2%

Tableau 5d) – suite									
Indice de variation annuelle de l'effectif au 1er décembre des demandeurs d'asile pour les dix principaux pays d'origine des demandeurs d'asile au Canada entre 2000 et 2009									
Pays d'origine	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009
Mexique	21%	28%	26%	17%	15%	25%	34%	36%	14%
Pakistan	18%	16%	25%	-17%	-25%	-27%	-29%	-19%	-20%
Chine, (République Populaire de)	15%	5%	-2%	-3%	-6%	-3%	-5%	8%	2%
Colombie	64%	64%	26%	27%	-19%	-34%	9%	42%	11%
Sri Lanka	9%	-6%	-7%	-12%	-22%	-10%	-10%	-9%	-17%
Inde	7%	-0,4%	-3%	-6%	-6%	-9%	-13%	-8%	-8%
Haïti	-2%	-3%	-4%	-0,5%	13%	49%	215%	106%	8%
Hongrie	80%	-17%	-35%	-29%	-36%	-33%	-40%	-3%	315%
Nigeria	14%	4%	8%	0%	-6%	-3%	3%	13%	3%
Congo, (République Démocratique de)	22%	-3%	-4%	-13%	-12%	-8%	-15%	1%	-3%

Source : Citoyenneté et Immigration Canada , « Faits et Chiffres -2009 –Aperçu sur Immigration –Résidents permanents et temporaires », p. 102-103

Répartition spatiale des demandeurs d'asile au Canada entre 2000 et 2009 – entrées totales et effectif au 1^{er} décembre

Tableau 6a) Entrées totales des demandeurs d'asile selon la région urbaine

Entrées totales des demandeurs d'asile selon la région urbaine										
Région urbaine	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009
Montréal	5918	6978	5255	4294	3837	2865	3892	5767	7282	4764
Autres -QC	4536	5187	4160	2885	2022	1904	3056	4355	5722	4253
Québec	10469	12188	9444	7208	5886	4786	6971	10145	13018	9031
TORONTO										
Toronto	13488	15741	12242	12650	10060	7965	8398	8419	10474	9176
Ontario	22843	28142	21029	22008	17654	13317	14123	16052	20066	20271
CALGARY										
Calgary	411	492	314	276	242	189	234	341	593	544
Alberta	639	811	608	567	478	350	514	687	1303	1244
VANCOUVER										
Vancouver	1238	1430	960	786	524	474	533	614	982	1055
Colombie Britannique	2806	2885	1905	1638	1191	1010	1057	1306	2103	2285
Total	37116	44398	33328	31790	25455	19677	22864	28422	36821	33161
Entrées totales des demandeurs d'asile selon la région urbaine – en pourcentage du total provincial et du total canadien des entrées totales										
Région urbaine	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009
Montréal/QC	57	57	56	60	65	60	56	57	56	53
Montréal/Total	16	16	16	14	15	15	17	20	20	14

Tableau 6a) Entrées totales des demandeurs d'asile selon la région urbaine – en pourcentage du total provincial et du total canadien des entrées totales - suite

Toronto/Ontario	59	56	58	57	57	60	59	52	52	45
Toronto/Total	36	35	37	40	40	40	37	30	28	28
Calgary/ALB	64	61	52	49	51	54	46	50	46	44
Calgary/Total	1	1	1	1	1	1	1	1	2	2
Vancouver/CB	44	50	50	48	44	47	50	47	47	46
Vancouver/Total	3	3	3	2	2	2	2	2	3	3
Entrées totales des demandeurs d'asile selon la province –en pourcentage du total canadien des entrées totales										
Province	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009
QC/Total canadien des entrées totales	28	27	28	23	23	24	30	36	35	27
ON/Total canadien des entrées totales	62	63	63	69	69	68	62	56	54	61
Alberta /Total canadien des entrées totales	2	2	2	2	2	2	2	2	4	4
CB/Total canadien des entrées totales	8	6	6	5	5	5	5	5	6	7

Source : Citoyenneté et Immigration Canada , « Faits et Chiffres -2009 –Aperçu sur Immigration –Résidents permanents et temporaires », p. 104-107

Tableau 6 b) Effectif au 1^{er} décembre des demandeurs d'asile selon la région urbaine

Effectif au 1er décembre des demandeurs d'asile selon la région urbaine										
Région urbaine/province	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009
Montréal	16185	18589	19445	19501	17718	15484	13992	14592	18398	20137
Autres -QC	9964	10733	11103	10414	7956	6496	6456	7723	10280	10554
Québec	26338	29544	30820	30211	25997	22219	20666	22523	28874	30876
Toronto	32709	41081	46047	51470	50762	45560	40869	36584	37750	37974
Autres -ON	12401	16267	16996	17976	16564	13372	11383	11291	13275	15022
Ontario	51053	65775	72654	79785	77348	67050	58794	54097	58365	61054
Calgary	1332	1545	1544	1538	1412	1331	1357	1664	2182	2854
Autres -Alberta	251	342	403	440	437	365	397	491	678	905
Alberta	1966	2360	2509	2585	2514	2298	2495	3092	4051	5401
Vancouver	4777	5090	4854	4541	3547	2806	2458	2303	2664	3077
Autres -CB	4053	4048	3504	2935	2321	1840	1586	1547	2069	2518
Colombie Britannique	8838	9150	8364	7482	5880	4657	4051	3857	4741	5602
Total –effectif au 1er décembre	89471	108083	115615	121399	112939	97212	86813	84322	96837	103894

Tableau 6b) Effectif au 1^{er} décembre des demandeurs d'asile selon la région urbaine -en pourcentage du total de la province et du total de l'effectif au 1^{er} décembre – suite										
Région urbaine/province	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009
Montréal/QC (total)	61	63	63	65	68	70	68	65	64	65
Montréal/Total –effectif au 1 ^{er} décembre	18	17	17	16	16	16	16	17	19	19
Toronto/ON (total)	64	62	63	65	66	68	70	68	65	62
Toronto/Total -effectif au 1 ^{er} décembre	37	38	40	42	45	47	47	43	39	37
Calgary/Alberta– (total)	68	65	62	59	56	58	54	54	54	53
Calgary/Total -effectif au 1 ^{er} décembre	1	1	1	1	1	1	2	2	2	3
Vancouver/CB (total)	54	56	58	61	60	60	61	60	56	55
Vancouver/Total - effectif au 1 ^{er} décembre	5	5	4	4	3	3	3	3	3	3
Effectif au 1^{er} décembre des demandeurs d'asile selon la province – en pourcentage du total de l'effectif au 1^{er} décembre										
Province	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009
QC/Total effectif au 1 ^{er} décembre	29	27	27	25	23	23	24	27	30	30
ON/Total effectif au 1 ^{er} décembre	57	61	63	66	68	69	68	64	60	59
Alberta/Total effectif au 1 ^{er} décembre	2	2	2	2	2	2	3	4	4	5
CB/Total effectif au 1 ^{er} décembre	10	8	7	6	5	5	5	5	5	5

Source : Citoyenneté et Immigration Canada , « Faits et Chiffres -2009 –Aperçu sur Immigration –Résidents permanents et temporaires », p. 104-107

Taux d'acceptation des demandes d'asile

Tableau 7a) Demandes d'asile déposées et statut de réfugié accordé selon le pays de dépôt de la demande d'asile (données canadiennes seulement)

Demandes d'asile déposées et statut de réfugié accordé selon le pays de dépôt de la demande d'asile (les données canadiennes seulement)										
Canada			Décisions rendues durant l'année							
Année	Décisions en attente au 1 ^{er} janvier	Nouvelles applications durant l'année	Statut de réfugié selon la Convention	Rejetés	Décisions rendues autres – cas fermé	Total	Décisions en attente au 31 décembre	Taux de reconnaissance	Taux de décisions rendues autres-cas fermé	
2000	24 726	34 252	13 989	10 134	4 685	28 808	30 176	58%	16%	
2001	30 176	44 038	13 336	9 551	5 430	28 317	45 804	58%	19%	
2002	45 804	39 498	15 161	11 053	6 252	32 466	52 761	47%	19%	
2003	52 761	31 937	17 682	17 994	6 801	42 477	41 575	50%	16%	
2004	41 575	25 750	16 005	19 180	5 223	40 408	27 290	45%	13%	
2005	26 978	20 786	12 061	11 846	3 305	27 212	20 552	50%	12%	
2006	20 552	22 868	9 252	8 117	2 458	19 827	23 593	53%	12%	
2007	23 473	27 865	5 885	5 423	2 514	13 822	37 513	52%	18%	
2008	37 514	34 800	7 554	6 784	3 774	18 112	54 202	53%	21%	
2009	53 852	33 970	11 154	9 796	5 702	26 652	61 170	53%	21%	
								Moyenne : 52%	Moyenne : 17%	

Source : www.unhcr.org/statistics/populationdatabase

Tableau 7b) Demandes d'asile déposées et statut de réfugié accordé selon le pays de dépôt de la demande d'asile (la moyenne des années 2006-2008 pour le Canada, les États –Unis et certains pays européens d'accueil)

Demandes d'asile déposées et statut de réfugié accordé selon le pays de dépôt de la demande d'asile											
<i>Moyenne des années 2006-2008 pour le Canada, les États –Unis et certains pays européens d'accueil</i>											
Pays	Décisions en attente au 1 ^{er} janvier	Nouvelles applications durant l'année	Décisions rendues durant l'année				Total	Décisions en attente au 31 décembre	Indicateurs - en %		
			Statut de réfugié selon la Convention	Protection complémentaire	Rejetés	Décisions rendues autres –cas fermés			Taux de reconnaissance	Taux de reconnaissance totale	Taux de décisions rendues autres-cas fermés
Canada	27180	28511	7564	0	6775	2915	17254	38436	0,53	0,53	0,17
Autriche	38997	12704	4338	1392	6737	4456	17012	37304	0,35	0,46	0,26
Belgique	13750	14918	2696	310	7395	1801	12198	12073	0,26	0,29	0,14
France	29778	54470	11152	1328	42627	1959	57067	27187	0,21	0,24	0,03
Allemagne	41104	27496	4816	538	12371	7312	25037	33654	0,29	0,32	0,28
Suède	17346	28347	1150	9417	13958	5298	29824	19702	0,05	0,44	0,18
Royaume Uni	10567	39765	6304	2348	23107	5340	37114	11567	0,2	0,28	0,15
États - Unis	101753	35685	17024	0	31740	42977	91740	73133	0,34	0,34	0,43

Source : www.unhcr.org/statistics/populationdatabase

Tableau 7b)1) Indicateurs pour les dix principaux pays d'origine des demandeurs d'asile au Canada (moyenne des années 2006-2008)

Indicateurs pour les dix principaux pays d'origine des demandeurs d'asile au Canada /moyenne des années 2006- 2008/				
		Indicateurs – en %		
Pays d'origine de demandeurs d'asile	Pays de demande d'asile	Taux de reconnaissance		Taux de reconnaissance autres cas – cas fermé
		Taux de reconnaissance de réfugiés	Taux de reconnaissance totale	
Chine	Canada	64	64	10
	France	8	8	25
	Allemagne	12	14	10
	Royaume Uni	6	15	45
	États -Unis	29	29	7
Colombie	Canada	71	71	6
	France	15	21	0
	États -Unis	61	61	12
Congo, République Démocratique	Canada	68	68	6
	France	16	17	0
	Allemagne	6	18	23
	Royaume Uni	18	29	8
Haïti	Canada	55	55	13
	France	8	11	0
	États -Unis	36	36	30

Tableau 7b)1) Indicateurs pour les dix pays d'origine des demandeurs d'asile -suite		Taux de reconnaissance	Taux de reconnaissance totale	Taux de reconnaissance autres cas –cas fermé
Inde	Canada	34	34	30
	France	2	2	0
	Allemagne	0	0	10
	Royaume Uni	1	5	31
	États -Unis	27	27	23
Mexique	Canada	22	22	27
	États -Unis	10	10	53
Nigeria	Canada	52	52	12
	France	5	7	0
	Allemagne	2	3	15
	Royaume Uni	1	7	13
	États -Unis	21	21	34
Pakistan	Canada	55	55	12
	France	5	6	0
	Allemagne	5	5	15
	Royaume Uni	10	15	9
	États Unis	49	49	31
Sri Lanka	Canada	89	89	4
	France	20	20	0
	Allemagne	21	38	18
	Royaume Uni	9	17	9
	États Unis	34	34	20
Hongrie*	Canada (2008)	63	63	57

Source : www.unhcr.org/statistics/populationdatabase (*les données pour l'Hongrie sont sporadiques. Ici sont indiqués les deux années disponibles et les deux pays dont on dispose des données)

ANNEXE 2 RÉFUGIÉS

Évolution du nombre des réfugiés –résidents permanents

Tableau 8 Réfugiés –résidents permanents au Canada admis entre 2000 et 2009 par sous catégorie (effectifs)

Réfugiés -résidents permanents au Canada - demandeurs principaux et conjoints et personnes à charge - admis entre 2000 -2009											
	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	Variation 2000-2009
Demandeurs principaux											
réfugiés parrainés par le gouvernement	4278	3392	3021	3007	2813	2683	2762	2789	2770	2883	-33%
réfugiés parrainés par le secteur privé	1416	1654	1343	1611	1436	1449	1545	1627	1560	2194	55%
réfugiés admis au Canada	8948	8391	7483	8412	11181	13776	10646	8023	4880	5204	-42%
personnes à charge des réfugiés	1340	1405	1535	1650	2630	2179	2444	2262	1895	1465	9%
Total - demandeurs principaux	15982	14842	13382	14680	18060	20087	17397	14701	11105	11746	-27%
	53%	53%	53%	56%	55%	56%	54%	53%	51%	51%	

Tableau 8 Réfugiés -résidents permanents au Canada - demandeurs principaux et conjoints et personnes à charge - admis entre 2000 -2009 – suite											
	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	Variation 2000-2009
Personnes à charge des réfugiés											
réfugiés parrainés par le gouvernement	6391	5305	4484	4501	4598	4741	4564	4784	4525	4542	-29%
réfugiés parrainés par le secteur privé	1517	1922	1700	1641	1680	1527	1792	1961	1952	2842	87%
réfugiés admis au Canada	4045	3506	3063	2852	4720	6159	5238	3673	2114	2000	-51%
personnes à charge des réfugiés	2157	2344	2486	2310	3629	3262	3508	2836	2164	1716	-20%
Total : Personnes à charge des réfugiés	14110	13077	11733	11304	14627	15689	15102	13254	10755	11100	-21%
	47%	47%	47%	44%	45%	44%	46%	47%	49%	49%	
catégorie d'immigration											
réfugiés parrainés par le gouvernement	10 669	8 697	7 505	7 508	7 411	7 424	7 326	7 573	7 295	7 425	
réfugiés parrainés par le secteur privé	2 933	3 576	3 043	3 252	3 116	2 976	3 337	3 588	3 512	5 036	
réfugiés admis au Canada	12 993	11 897	10 546	11 264	15 901	19 935	15 884	11 696	6 994	7 204	
personnes à charge des réfugiés	3 497	3 749	4 021	3 960	6 259	5 441	5 952	5 098	4 059	3 181	
Total : Réfugiés	30 092	27 919	25 115	25 984	32 687	35 776	32 499	27 955	21 860	22 846	
* réfugiés admis : dans les tableaux de Faits et Chiffres sous cette nomination on comprend les réfugiés reconnus comme tels au Canada, c.à.d. les demandeurs d'asile ayant reçu une réponse favorable à la Commission de l'Immigration et du Statut de Réfugié (CISR)											
** personnes à charge des réfugiés : résidents permanents de la catégorie des réfugiés qui sont membres de la famille d'un réfugié admis au Canada et qui vivaient à l'étranger ou au Canada au moment où la demande a été présentée. Leurs demandes de résidence permanente sont examinées en même temps que celle du demandeur principal au Canada.											

Tableau 8 Réfugiés –résidents permanents au Canada admis entre 2000 et 2009 par sous catégorie suite											
Réfugiés -résidents permanents au Canada - demandeurs principaux et conjoints et personnes à charge (admis entre 2000 -2009) - en pourcentage du total des réfugiés											
Demandeurs principaux	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	Moyenne 2000-2009
réfugiés parrainés par le gouvernement	14	12	12	12	9	7	8	10	13	13	11%
réfugiés parrainés par le secteur privé	5	6	5	6	4	4	5	6	7	10	6%
réfugiés admis au Canada	30	30	30	32	34	39	33	29	22	23	30%
personnes à charge des réfugiés	4	5	6	6	8	6	8	8	9	6	7%
Personnes à charge des réfugiés											
réfugiés parrainés par le gouvernement	21	19	18	17	14	13	14	17	21	20	17%
réfugiés parrainés par le secteur privé	5	7	7	6	5	4	6	7	9	12	7%
réfugiés admis au Canada	13	13	12	11	14	17	16	13	10	9	13%
personnes à charge des réfugiés	7	8	10	9	11	9	11	10	10	8	9%

Source : Citoyenneté et Immigration Canada, « Faits et Chiffres 2009 –Aperçu de l’Immigration : Résidents permanents et temporaires », p. 5, 6, 8,10

Tableau 8a) Réfugiés –résidents permanents selon la catégorie, admis au Canada entre 2000 et 2009 - en pourcentage du total des résidents permanents et en pourcentage du total de la catégorie des réfugiés

Catégorie d'immigration	Réfugiés –résidents permanents - en pourcentage du total des immigrants -résidents permanents admis entre 2000 et 2009									
	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009
réfugiés parrainés par le gouvernement	5	4	3	3	3	3	3	3	3	3
réfugiés parrainés par le secteur privé	1	1	1	2	1	1	1	2	1	2
réfugiés admis au Canada	6	5	5	5	7	8	6	5	3	3
personnes à charge des réfugiés	2	2	2	2	3	2	2	2	2	1
Réfugiés	13	11	11	12	14	14	13	12	9	9
Réfugiés -résidents permanents par sous catégorie – en pourcentage du Total de la catégorie des réfugiés - résidents permanents										
	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009
réfugiés parrainés par le gouvernement	35	31	30	29	23	21	23	27	33	33
réfugiés parrainés par le secteur privé	10	13	12	13	10	8	10	13	16	22
réfugiés admis au Canada	43	43	42	43	49	56	49	42	32	32
personnes à charge des réfugiés	12	13	16	15	19	15	18	18	19	14

Source : Citoyenneté et Immigration Canada, « Faits et chiffres 2009 - Aperçu sur Immigration – Résidents permanents et temporaires », p. 6, 7

Tableau8b) Réfugiés –résidents permanents selon la catégorie et par sexe – répartition en pourcentage du total de la catégorie des réfugiés – résidents permanents

Répartition en pourcentage par sous catégorie des réfugiés du sexe masculin installés au Canada entre 2000 et 2009										
Hommes	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009
réfugiés parrainés par le gouvernement	34	30	30	28	23	20	23	27	32	32
réfugiés parrainés par le secteur privé	10	12	11	12	10	8	11	13	17	23
réfugiés admis au Canada	47	46	46	47	51	58	51	43	33	33
personnes à charge des réfugiés	9	11	13	13	16	13	16	17	17	13

Répartition en pourcentage par sous catégorie des réfugiées du sexe féminin installées au Canada entre 2000 et 2009										
Femmes	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009
réfugiés parrainés par le gouvernement	37	32	30	30	23	21	22	27	34	33
réfugiés parrainés par le secteur privé	10	13	13	13	9	8	10	12	15	21
réfugiés admis au Canada	39	39	38	40	46	53	47	40	31	30
personnes à charge des réfugiés	14	16	19	18	22	17	21	20	20	15

Source : Citoyenneté et Immigration Canada, « Faits et chiffres 2009 - Aperçu sur Immigration – Résidents permanents et temporaires », p. 5

Tableau 8 c) Réfugiés –résidents permanents au Canada / demandeurs principaux et conjoints et personnes à charge / selon la catégorie, admis entre 2000 et 2009 (en pourcentage du total des réfugiés)

Réfugiés -résidents permanents au Canada - demandeurs principaux et conjoints et personnes à charge (admis entre 2000 -2009) - en pourcentage du total des réfugiés											
Demandeurs principaux											Moyenne 2000-2009
	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	
réfugiés parrainés par le gouvernement	14	12	12	12	9	7	8	10	13	13	11%
réfugiés parrainés par le secteur privé	5	6	5	6	4	4	5	6	7	10	6%
réfugiés admis au Canada	30	30	30	32	34	39	33	29	22	23	30%
personnes à charge des réfugiés	4	5	6	6	8	6	8	8	9	6	7%
Personnes à charge des réfugiés											
réfugiés parrainés par le gouvernement	21	19	18	17	14	13	14	17	21	20	17%
réfugiés parrainés par le secteur privé	5	7	7	6	5	4	6	7	9	12	7%
réfugiés admis au Canada	13	13	12	11	14	17	16	13	10	9	13%
personnes à charge des réfugiés	7	8	10	9	11	9	11	10	10	8	9%

Source : Citoyenneté et Immigration Canada, « Faits et Chiffres 2009 –Aperçu de l'Immigration : Résidents permanents et temporaires », p. 6, 12, 13

Caractéristiques sociodémographiques – sexe et âge

Tableau 9 – Réfugiés –résidents permanents admis au Canada (2000 -2009) –répartition par sexe et par groupe d'âge

Réfugiés -résidents permanents admis au Canada – répartition par sexe et âge - (en effectif)										
L'âge	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009
0-15 ans	8 396	7 761	6 698	6 526	8 388	8 663	8 116	7 334	6 057	5 997
15 -24 ans	6 198	5 955	5 363	5 349	7 099	7 360	7 098	6 156	4 860	4 952
25-44 ans	12 421	11 270	10 110	10 884	13 422	15 267	13 058	10 834	8 052	8 358
45 -64 ans	2 567	2 516	2 517	2 818	3 268	3 909	3 715	3 127	2 467	2 877
65 ans et plus	510	417	427	407	492	577	512	504	424	662
<i>Total -15 ans et plus</i>	<i>21 696</i>	<i>20 158</i>	<i>18 417</i>	<i>19 458</i>	<i>24 299</i>	<i>27 113</i>	<i>24 383</i>	<i>20 621</i>	<i>15 803</i>	<i>16 849</i>
Total –réfugiés	30092	27919	25115	25984	32687	35776	32499	27955	21860	22846
Hommes	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009
0-15 ans	4 344	4 025	3 515	3 378	4 312	4 473	4 244	3 812	3 108	3 131
15 -24 ans	3 409	3 268	2 864	2 866	3 704	3 808	3 733	3 239	2 512	2 553
25-44 ans	6 810	6 172	5 479	5 921	7 053	8 094	6 698	5 497	4 042	4 306
45 -64 ans	1 362	1 302	1 216	1 475	1 686	1 973	1 817	1 521	1 174	1 324
65 ans et plus	199	153	159	152	216	217	197	214	171	275

<i>Total -15 ans et plus -hommes</i>	11 780	10 895	9 718	10 414	12 659	14 092	12 445	10 471	7 899	8 458
Hommes -total	16 124	14 920	13 233	13 792	16 971	18 565	16 689	14 283	11 007	11 589
Tableau 9 – Réfugiés –résidents permanents admis au Canada (2000 -2009) –répartition par sexe et l'âge – suite										
Femmes	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009
0-15 ans	4 052	3 735	3 183	3 148	4 076	4 192	3 872	3 522	2 949	2 866
15 -24 ans	2 788	2 686	2 499	2 483	3 395	3 552	3 365	2 917	2 348	2 399
25-44 ans	5 611	5 097	4 631	4 963	6 366	7 172	6 360	5 337	4 010	4 052
45 -64 ans	1 205	1 213	1 301	1 343	1 600	1 936	1 898	1 606	1 293	1 553
65 ans et plus	311	264	268	255	276	360	315	290	253	387
<i>Total -15 ans et plus -femmes</i>	9 915	9 260	8 699	9 044	11 639	13 020	11 938	10 150	7 904	8 391
Femmes -total	13 967	12 995	11 882	12 192	15 715	17 212	15 810	13 672	10 853	11 257

Source : Citoyenneté et Immigration Canada, « Faits et Chiffres 2009 –Aperçu de l'Immigration : Résidents permanents et temporaires », p. 17-19

Caractéristiques sociodémographiques – niveau de scolarité et connaissances linguistiques

Tableau 10 Réfugiés –résidents permanents admis au Canada entre 2000 et 2009 selon le niveau de scolarité (en effectif et en pourcentage)

Réfugiés -résidents permanents de 15 ans et plus selon le niveau de scolarité											moyenne	taux de variation
niveau de scolarité	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009		
0-9 années d'études	6 250	6 088	6 265	6 726	7 607	7 499	7 284	6 874	5 493	6 457	6 654	3%
10-12 années d'études	7 442	6 615	5 848	5 960	7 470	8 098	7 370	6 322	4 842	4 570	6 454	-39%
13 années d'études ou plus	2 198	1 826	1 694	1 911	2 401	2 994	2 501	2 041	1 546	1 507	2 062	-31%
certificat professionnel	1 575	1 134	771	738	1 039	1 128	979	883	730	702	968	-55%
Diplôme universitaire non	1 821	1 956	1 611	1 794	2 452	3 123	2 754	2 016	1 395	1 646	2 057	-10%
Baccalauréat	2 013	2 090	1 822	1 965	2 789	3 571	2 890	2 110	1 540	1 700	2 249	-16%
Maîtrise	308	350	304	280	421	574	506	323	207	207	348	-33%
Doctorat	89	99	102	84	120	126	99	52	50	60	88	-33%
Total	30 092	27 919	25 115	25 984	32 687	35 776	32 499	27 955	21 860	22 846		

Répartition selon le niveau de scolarité – en pourcentage du total des réfugiés – (suite Tableau 10)										
niveau de scolarité	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009
0-9 années d'études	29	30	34	35	31	28	30	33	35	38
10-12 années d'études	34	33	32	31	31	30	30	31	31	27
13 années d'études ou plus	10	9	9	10	10	11	10	10	10	9
certificat professionnel	7	6	4	4	4	4	4	4	5	4
Diplôme universitaire non	8	10	9	9	10	12	11	10	9	10
Baccalauréat	9	10	10	10	12	13	12	10	10	10
Maîtrise	1	2	2	1	2	2	2	2	1	1
Doctorat	0,4	0,5	0,6	0,4	0,5	0,5	0,4	0,3	0,3	0,4

Source : Citoyenneté et Immigration Canada, « Faits et Chiffres 2009 – Aperçu de l'Immigration : Résidents permanents et temporaires », p. 42-43

Tableau 11 - Répartition des réfugiés –résidents permanents, admis au Canada entre 2000 et 2009, selon les connaissances linguistiques

Canada - résidents permanents selon la catégorie et les connaissances linguistiques											Moyenne	Variation 2000-2009
connaissances linguistiques	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009		
Anglais	13 439	11751	9809	10861	15807	19791	16968	13123	9481	10328	13 136	-23%
Français	2665	2284	1715	1879	2364	2705	2634	2496	1695	1626	2 206	-39%
Anglais et Français	830	801	905	1041	1776	1622	883	730	609	752	995	-9%
Ni l'une ni l'autre	13 158	13083	12686	12203	12740	11658	12014	11606	10075	10140	11 936	-23%
Total	30092	27919	25115	25984	32687	35776	32499	27955	21860	22846		
Répartition des réfugiés –résidents permanents selon les connaissances linguistiques – en pourcentage du total des réfugiés												
connaissances linguistiques	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009		
Anglais	45	42	39	42	48	55	52	47	43	45		
Français	9	8	7	7	7	8	8	9	8	7		
Anglais et Français	6	6	7	9	14	14	7	6	6	7		
Ni l'une, ni l'autre	44	47	51	47	39	33	37	42	46	44		

Source : Citoyenneté et Immigration Canada, « Faits et Chiffres 2009 –Aperçu de l'Immigration : Résidents permanents et temporaires », p.

Caractéristiques sociodémographiques – région d'origine

Tableau 12 – Réfugiés –résidents permanents admis au Canada entre 2000 et 2009 par région d'origine

Répartition par région d'origine des réfugiés –résidents permanents admis au Canada entre 2000 et 2009											Moyenne	Variation 2000-2009
Région d'origine	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009		
Afrique et Moyen Orient	10 340	9 662	8 820	9 535	12 592	11 443	10 222	9 252	9 015	10 832	10 171	5%
Asie et Pacifique	9 326	9 858	10 198	10 166	12 159	11 849	19 573	9 569	6 399	6 648	10 575	-29%
Amérique du Sud et centrale	2 220	2 657	2 842	3 712	4 596	7 634	7 601	6 077	4 699	3 678	4 572	66%
États -Unis	69	55	33	45	132	772	1 246	831	482	537	420	678%
Europe et Royaume Uni	8 133	5 683	3 220	2 523	3 177	4 007	2 764	2 153	1 223	1 132	3 402	-86%
Total	30 092	27 919	25 115	25 984	32 687	35 776	32 499	27 955	21 860	22 846		
Répartition par région d'origine des réfugiés – résidents permanents admis au Canada entre 2000 et 2009 (en pourcentage du total des réfugiés)												
Région d'origine	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009		
Afrique et Moyen Orient	34	35	35	37	39	32	31	33	41	47		
Asie et Pacifique	31	35	41	39	37	33	60	34	29	29		
Amérique du Sud et centrale	7	10	11	14	14	21	23	22	21	16		
États -Unis	0	0	0	0	0	2	4	3	2	2		
Europe et Royaume Uni	27	20	13	10	10	11	9	8	6	5		

Tableau 12 Répartition par région d'origine des réfugiés – résidents permanents admis au Canada entre 2000 et 2009 (en pourcentage du total des résidents permanents originaires de cette région) – suite

Région d'origine	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009
Afrique et Moyen Orient	25	20	19	22	25	23	20	19	18	19
Asie et Pacifique	8	7	9	9	11	9	8	8	5	6
Amérique du Sud et centrale	13	13	15	18	21	31	31	23	18	14
États -Unis	1	1	1	1	2	8	11	8	4	6
Europe et Royaume Uni	19	13	8	7	8	10	7	5	5	5

Source : Citoyenneté et Immigration Canada, « Faits et Chiffres 2009 –Aperçu de l'Immigration : Résidents permanents et temporaires », p. 22 et 23

Répartition spatiale des réfugiés –résidents permanents

Tableau 13 - Répartition par province des réfugiés –résidents permanents admis au Canada entre 2000 et 2009

Répartition par province des réfugiés -résidents permanents admis au Canada entre 2000 et 2009 (effectif)											Variation décennale
Province	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	
NE	268	268	224	193	199	202	217	180	193	166	-38%
NB	266	230	156	146	174	181	178	174	165	132	-50%
TNL+IPE	246	207	184	169	196	217	204	256	208	224	-9%
QC	8 051	7 140	6 439	6 183	7 383	7 165	7 104	5 934	4 522	4 057	-50%
ON	15 137	14 249	12 619	13 738	18 341	21 892	18 704	15 516	11 860	12 651	-16%
MA	1 022	1 158	976	1 234	1 252	1 094	1 238	1 170	972	1 098	7%
SAS	648	588	601	501	560	614	626	617	552	646	-0,3%
ALB	1 875	1 879	1 797	1 982	2 210	2 248	2 334	2 216	1 845	2 237	19%
CB	2 574	2 199	2 106	1 827	2 367	2 159	1 891	1 883	1 532	1 633	-37%
TERRITOIRES	1	1	13	7	5	4	3	9	6	2	
TOTAL : PROVINCES	30 088	27 919	25 115	25 980	32 687	35 776	32 499	27 955	21 855	22 846	-24%
Total : Réfugiés	30 092	27 919	25 115	25 984	32 687	35 776	32 499	27 955	21 860	22 846	

Tableau 13 Répartition par province des réfugiés –résidents permanents admis au Canada entre 2000 et 2009 -suite

Répartition par province des réfugiés –résidents permanents admis au Canada entre 2000 et 2009 (en pourcentage du total des réfugiés ayant choisi une province pour s'y installer)											
Cinq groupes de provinces	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	Moyenne
QC	27	26	26	24	23	20	22	21	21	18	23%
ON	50	51	50	53	56	61	58	56	54	55	54%
ALB	6	7	7	8	7	6	7	8	8	10	7%
CB	9	8	8	7	7	6	6	7	7	7	7%
PA, le Manitoba et la Saskatchewan	8	9	9	9	7	6	8	9	10	10	8%

Source : Citoyenneté et Immigration Canada, « Faits et Chiffres 2009 –Aperçu de l'Immigration : Résidents permanents et temporaires », p. 32-33

Tableau 13a) Répartition de la catégorie des réfugiés - résidents permanents, admis au Canada entre 2000 et 2009, par rapport au nombre total des immigrants de toutes catégories ayant choisi un des cinq groupes de provinces

Répartition de la catégorie des réfugiés - résidents permanents par rapport au nombre total des immigrants de toutes catégories ayant choisi un des cinq groupes de provinces											
Réfugiés installés dans cinq groupes de provinces	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	Moyenne
QC	8051	7140	6439	6183	7383	7165	7104	5934	4522	4057	6398
ON	15137	14249	12619	13738	18341	21892	18704	15516	11860	12651	15471
ALB	1875	1879	1797	1982	2210	2248	2334	2216	1845	2237	2062
CB	2574	2199	2106	1827	2367	2159	1891	1883	1532	1633	2017
PA, LE MANITOBA ET LA SASKATCHEWAN	2450	2451	2141	2243	2381	2308	2463	2397	2090	2266	2319
Provinces : Total des immigrants	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	Moyenne
QC	32498	37598	37581	39555	44245	43315	44684	45201	45220	49993	41989
ON	133510	148641	133588	119722	125094	140525	125892	111315	110878	106867	125603
ALB	14363	16405	14783	15839	16475	19404	20716	20861	24199	27017	19006
CB	37428	38482	34057	35229	37028	44770	42083	38961	43992	41438	39347
PA, LE MANITOBA ET LA SASKATCHEWAN	9489	9318	8918	10824	12824	14062	18076	20174	22619	27073	15338

Tableau 13a) Répartition de la catégorie des réfugiés - résidents permanents, admis au Canada entre 2000 et 2009, par rapport au nombre total des immigrants de toutes catégories ayant choisi un des cinq groupes de provinces -suite											
Répartition par province de la catégorie des réfugiés –résidents permanents admis au Canada entre 2000 et 2009 (en pourcentage du total des immigrants ayant choisi un de cinq groupes de provinces pour s’y installer)											
Cinq groupes de provinces	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	Moyenne
QC	25	19	17	16	17	17	16	13	10	8	15
ON	11	10	9	11	15	16	15	14	11	12	12
ALB	13	11	12	13	13	12	11	11	8	8	11
CB	7	6	6	5	6	5	4	5	3	4	5
PA, LE MANITOBA ET LA SASKATCHEWAN	30	29	26	23	20	19	15	13	9	8	15

Source : Citoyenneté et Immigration Canada, « Faits et Chiffres 2009 –Aperçu de l’Immigration : Résidents permanents et temporaires », p. 32-33

ANNEXE 3 DESCRIPTION DE CERTAINS CONCEPTS

Niveau de scolarité : Huit niveaux de scolarité sont présentés pour les résidents permanents de 15 ans ou plus, en fonction du nombre d'années d'études ou du certificat ou diplôme obtenu.

- De 0 à 9 années d'études
- De 10 à 12 années d'études
- 13 années d'études ou plus, sans certificat ou diplôme supplémentaire
- Certificat professionnel: formation professionnelle dans un établissement d'enseignement non universitaire
- Diplôme non universitaire: programme ne menant ni à un diplôme universitaire ni à un certificat professionnel
- Baccalauréat: programme de baccalauréat au niveau universitaire
- Maîtrise: programme de maîtrise au niveau universitaire
- Doctorat: programme de doctorat au niveau universitaire

Région d'origine : Cinq grandes régions du monde sont présentées : l'Afrique et le Moyen-Orient, l'Asie et le Pacifique, l'Amérique du Sud et centrale, les États-Unis et l'Europe et le Royaume-Uni.

<i>Afrique et Moyen-Orient</i>		
Afrique		
Algérie	Angola	Bénin, République populaire du
Botswana, République du	Burkina Faso	Burundi
Cameroun, République du	Comores	Congo, République populaire du
Congo, République démocratique du	Côte d'Ivoire, République de	Égypte
Érythrée	Djibouti, République de	Guinée équatoriale
Gambie	Éthiopie	Kenya
Guinée, République de	Ghana	Libye
Lesotho	Îles du Cap-Vert	Mali, République du
Madagascar	Libéria	Maroc
Mauritanie	Malawi	Nouvelle-Calédonie
Mozambique	Maurice	République centrafricaine
Niger, République du	Namibie	République gabonaise
Ouganda	Nigéria	République sud-africaine
Rwanda	République démocratique somalienne	Réunion
Sierra Leone	République togolaise	Seychelles
Tanzanie, République-Unie de	Sénégal	Tunisie
Tchad, République du	Zambie	Zimbabwe

Moyen-Orient (Régions d'origine - suite)		
Bahreïn	Arabie Saoudite	Autorité palestinienne (Gaza/Cisjordanie)
Émirats arabes unis	Chypre	Iran
Irak	Israël	Jordanie
Koweït	Liban	Syrie
Qatar	Yémen, République démocratique populaire du	Yémen, République du
Asie et Pacifique		
Asie		
Afghanistan	Bangladesh	Bhoutan
Brunei	Cambodge	Chine, République populaire de
Hong Kong	Corée, République démocratique populaire de	Corée, République de
Japon	Inde	Indonésie, République d'
Laos	Macao	Malaisie
Mongolie, République populaire de	Myanmar (Birmanie)	Népal
Oman	Pakistan	Philippines
Singapour	Sri Lanka	Taiwan
Thaïlande	Tibet	Vietnam, République socialiste du
Pacifique		
Australie		Fidji
Îles du Pacifique, territoire sous tutelle des États-Unis	Nauru	Nouvelle-Zélande
Maldives, République des	Papua Nouvelle-Guinée	Polynésie française
Tonga	Vanuatu	Samoa, occidental

ANNEXE 4 FIGURES DEMANDEURS D'ASILE

Caractéristiques sociodémographiques –répartition par sexe et âge des demandeurs d'asile au Canada pour la période 2000 - 2009

Figure 8a)1)

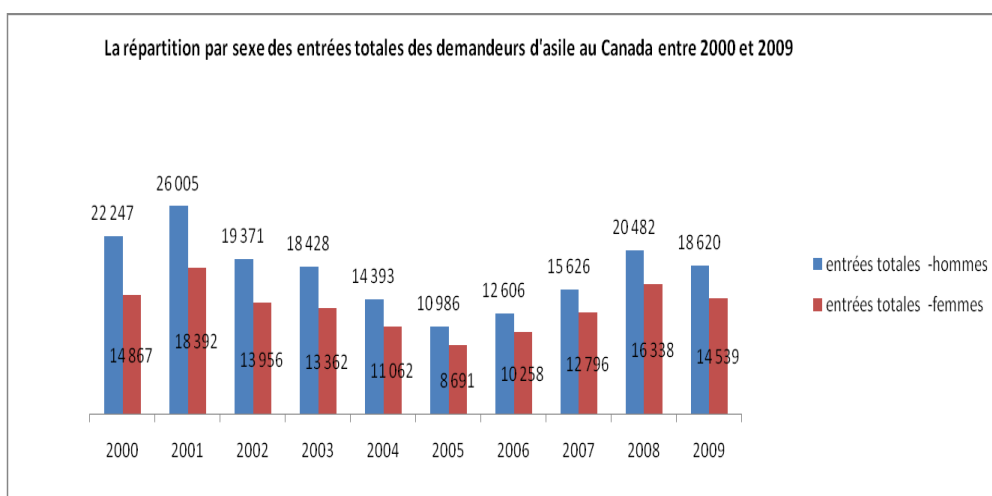


Figure 8a)2)

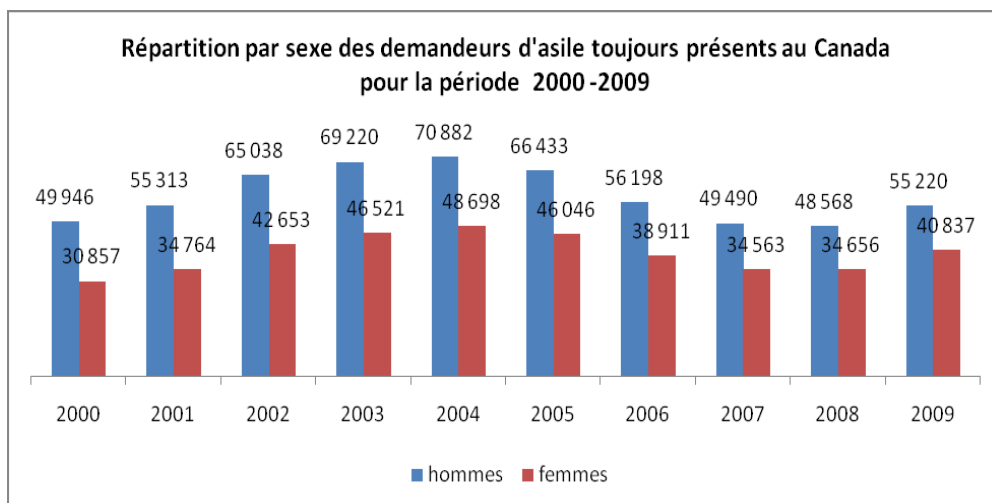
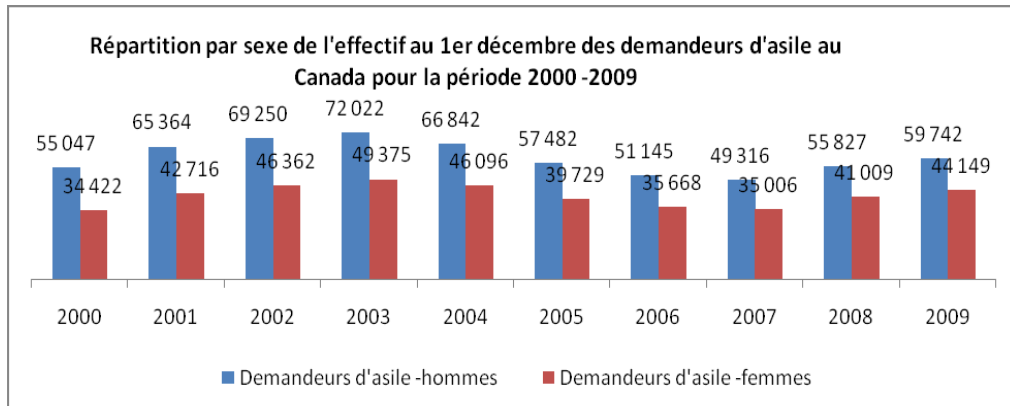


Figure 8a)3)



Source: Citoyenneté et Immigration Canada , « Faits et Chiffres -2009 –Aperçu sur Immigration –Résidents permanents et temporaires », p. 53-59

Figure 9a)1)

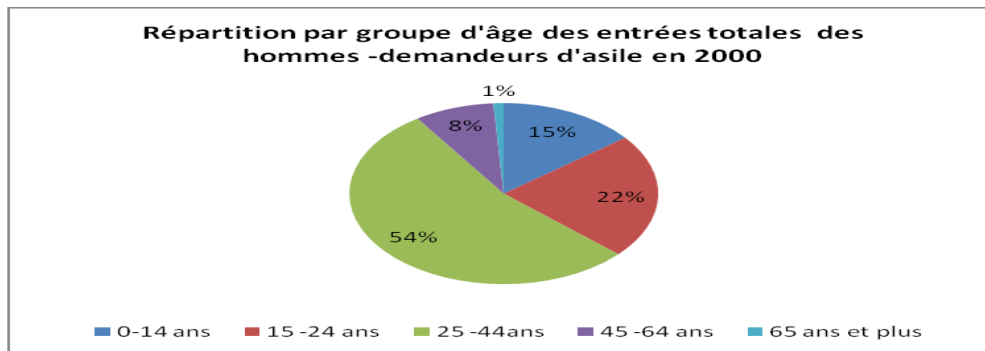


Figure 9a)2)

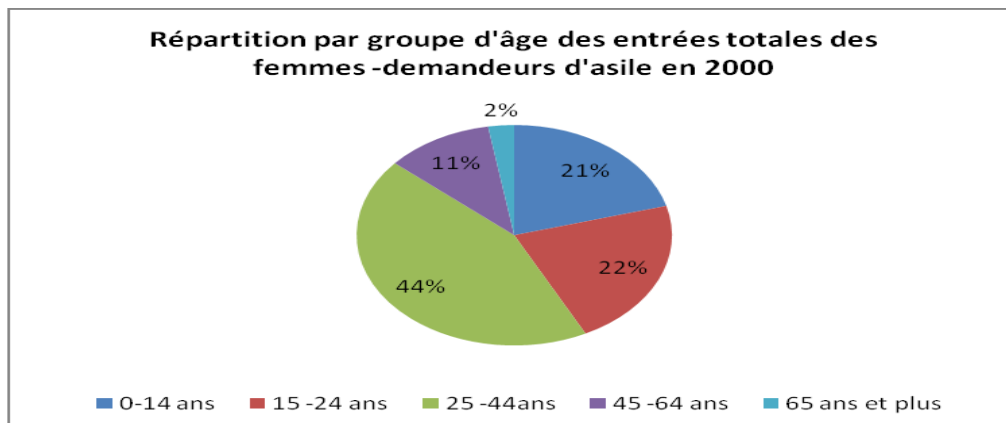


Figure 9a)3)

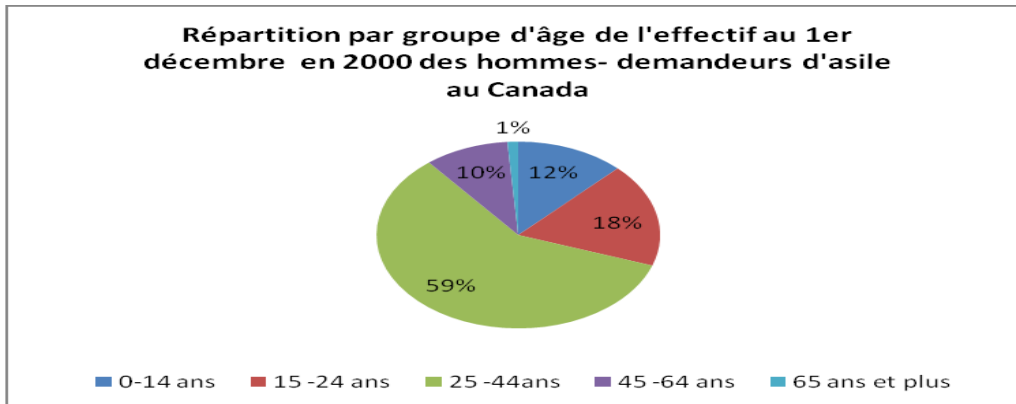


Figure 9a)4)

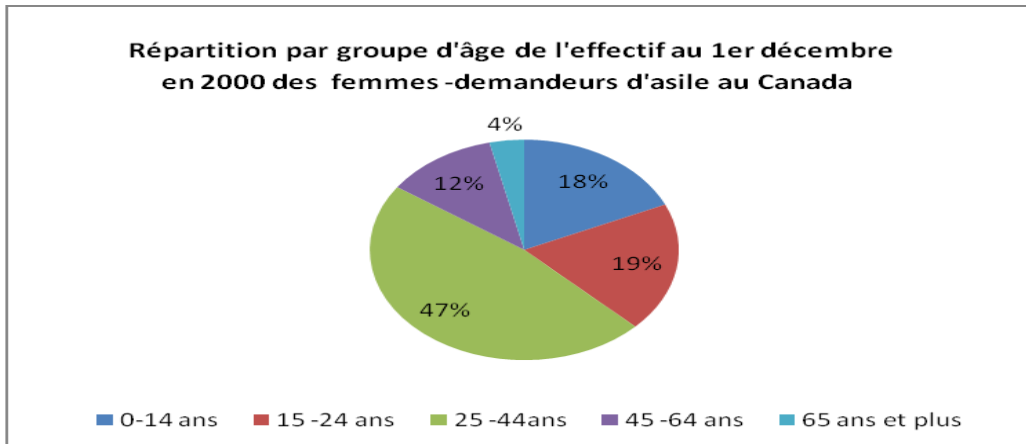


Figure 9a)5)

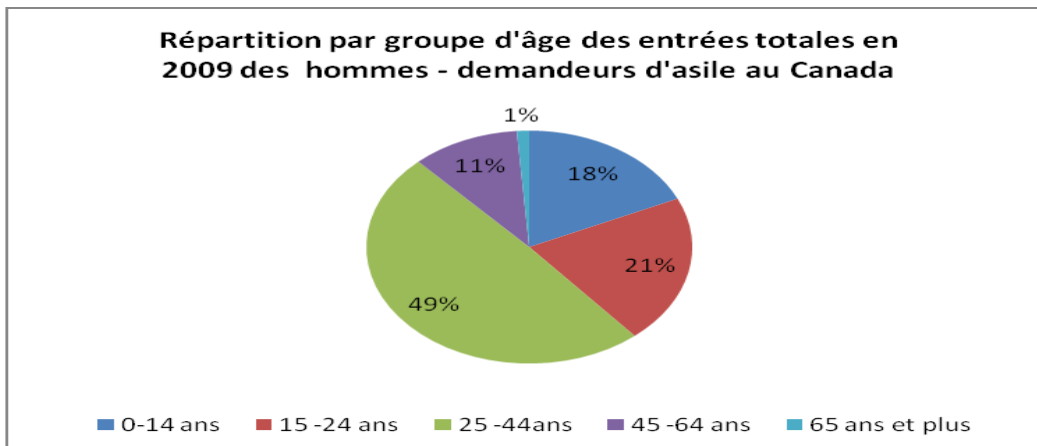


Figure 9a)6)

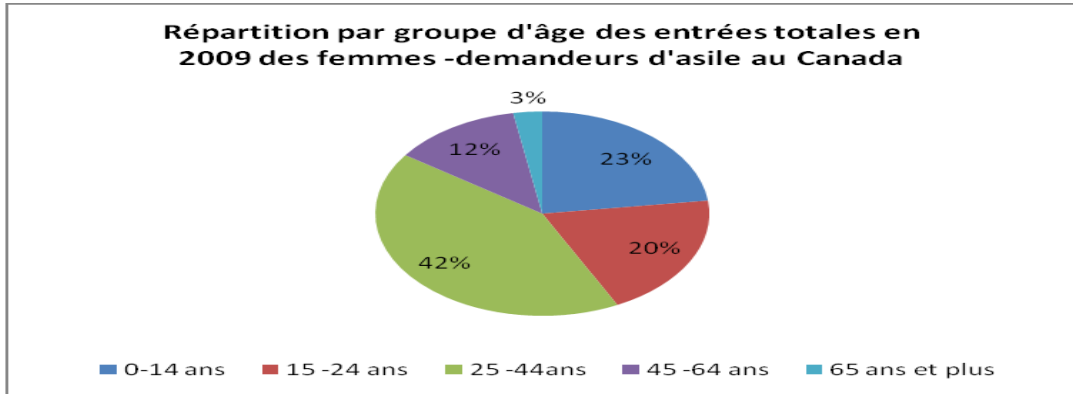


Figure 9a)7)

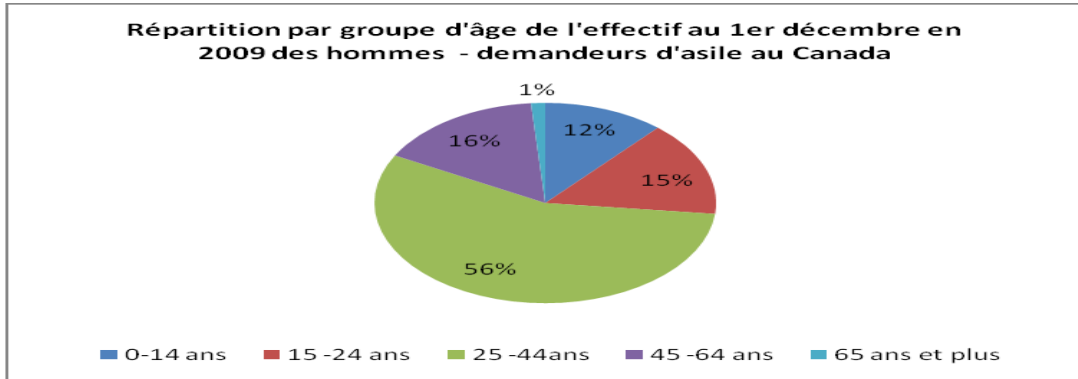
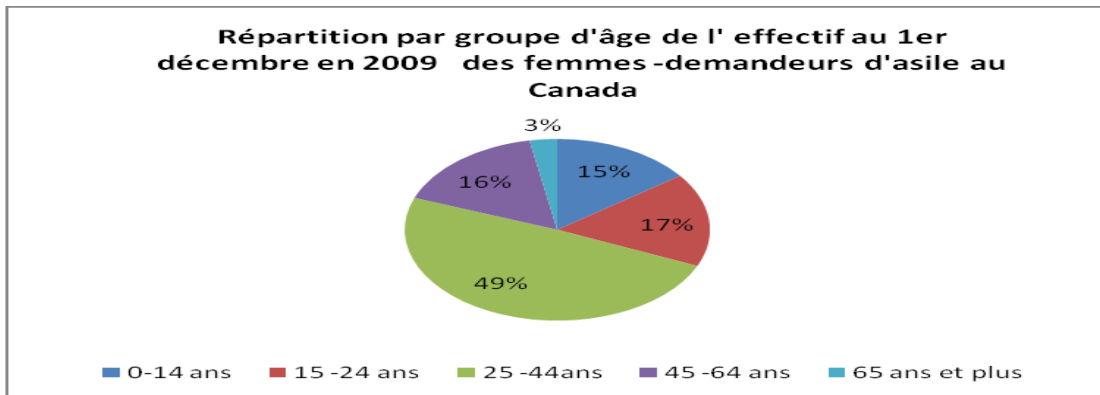


Figure 9a)8)



Source : Citoyenneté et Immigration Canada , « Faits et Chiffres -2009 –Aperçu sur Immigration – Résidents permanents et temporaires », p. 108-109

Caractéristiques sociodémographiques – Répartition spatiale des demandeurs d’asile au Canada entre 2000 et 2009 –entrées totales et effectif au 1^{er} décembre

Figure 10a)1)

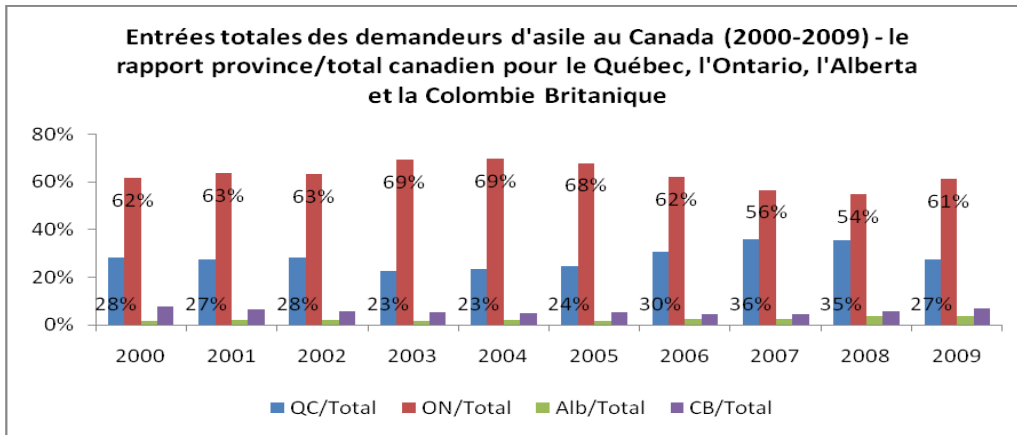


Figure 10a)2)

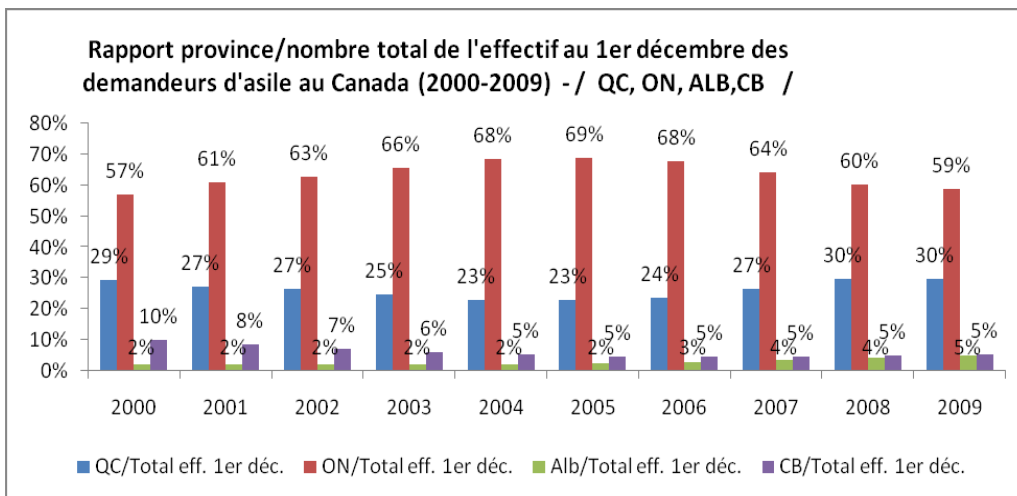


Figure 10a)3)

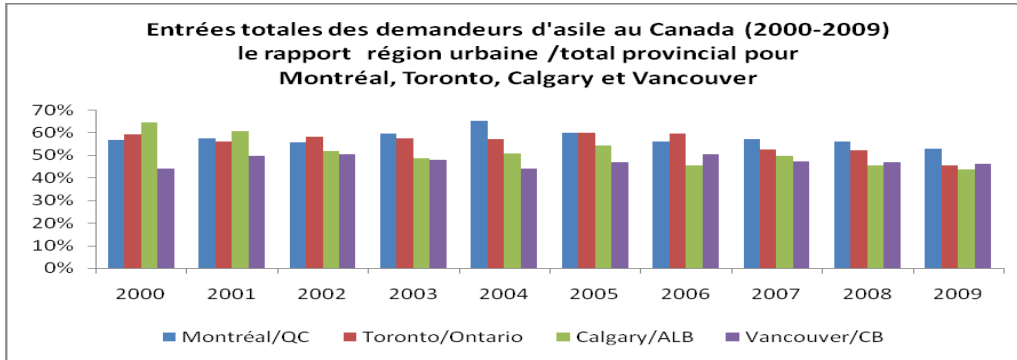


Figure 10a)4)

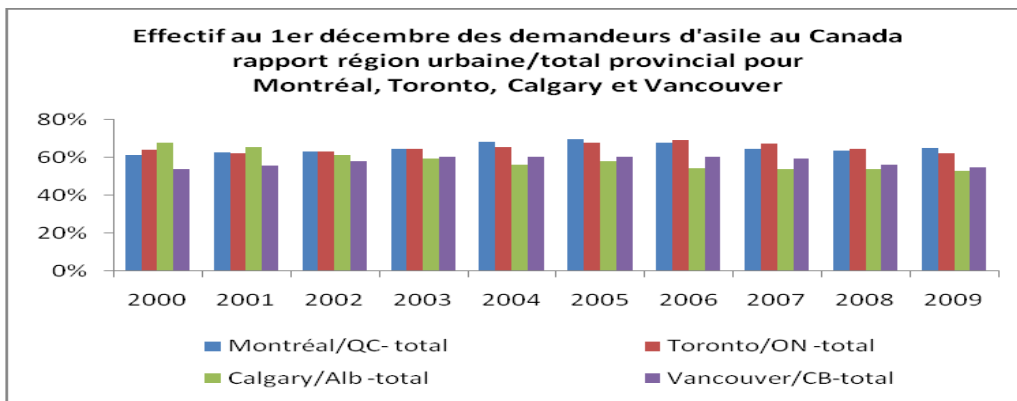


Figure 10a)5)

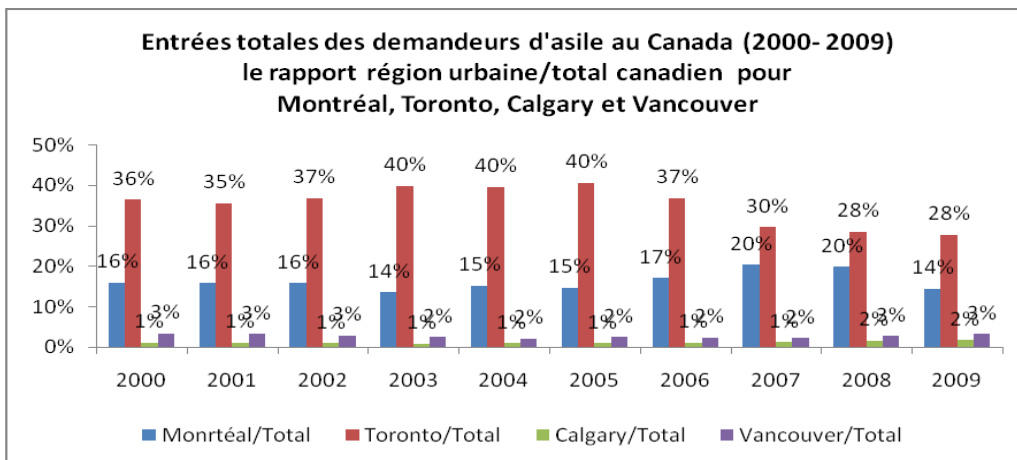
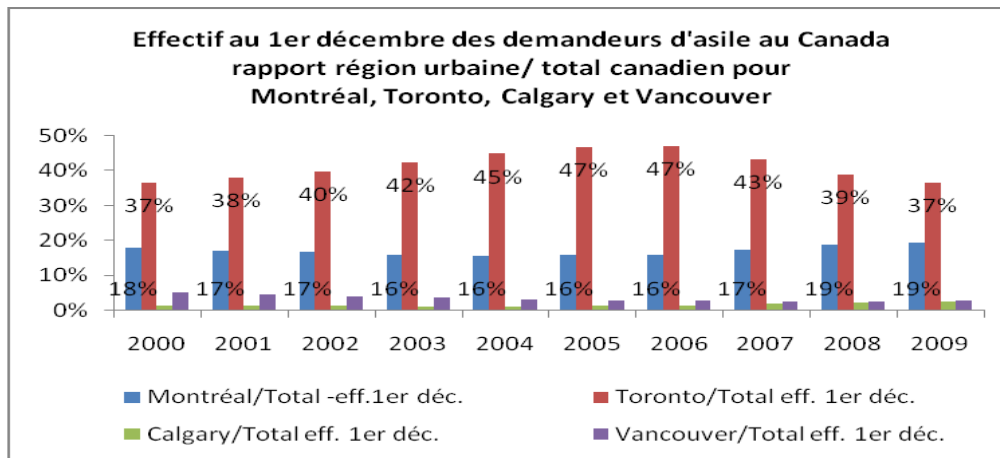


Figure 10a)6)



Source : Citoyenneté et Immigration Canada, « Faits et Chiffres -2009, Aperçu sur Immigration – Résidents permanents et temporaires », p. 104-107

ANNEXE 5 FIGURES RÉFUGIÉS

Répartition des réfugiés par groupe d'âge

Figure 12 a)

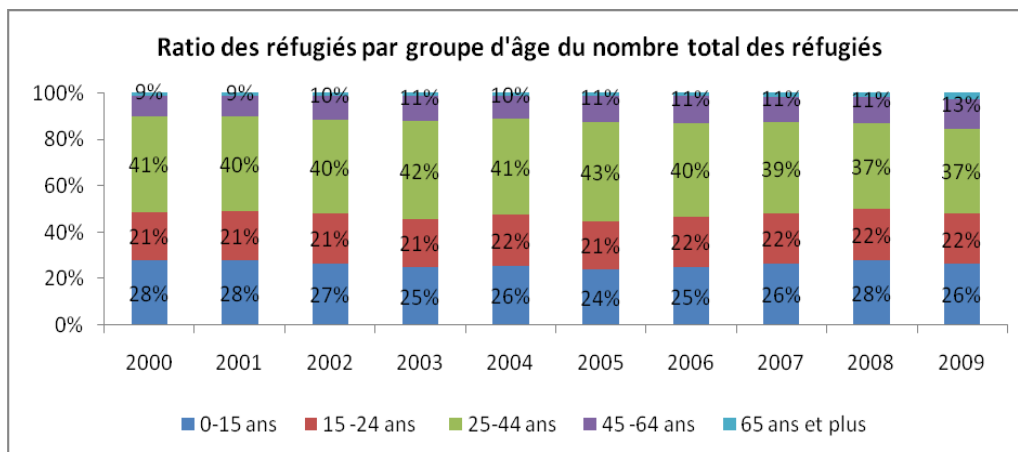


Figure 12b)1)

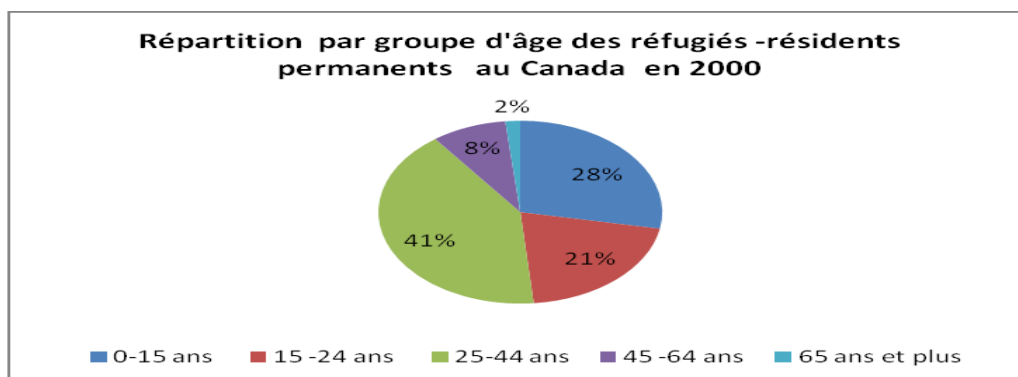


Figure 12b)2)

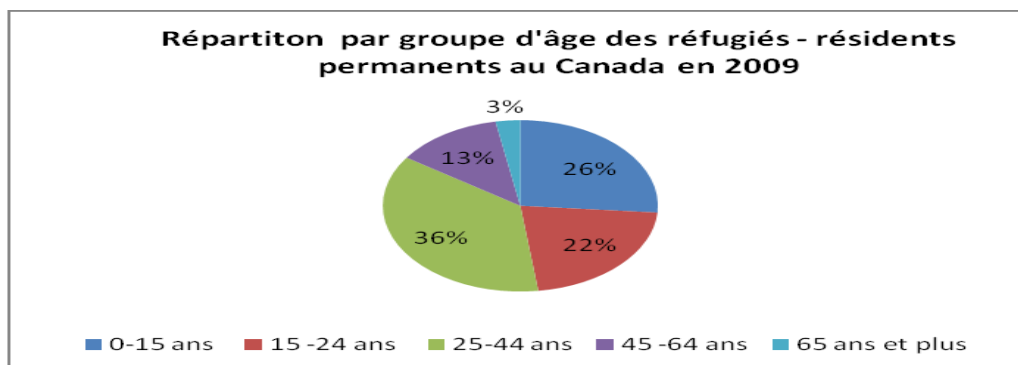


Figure 12b)3)

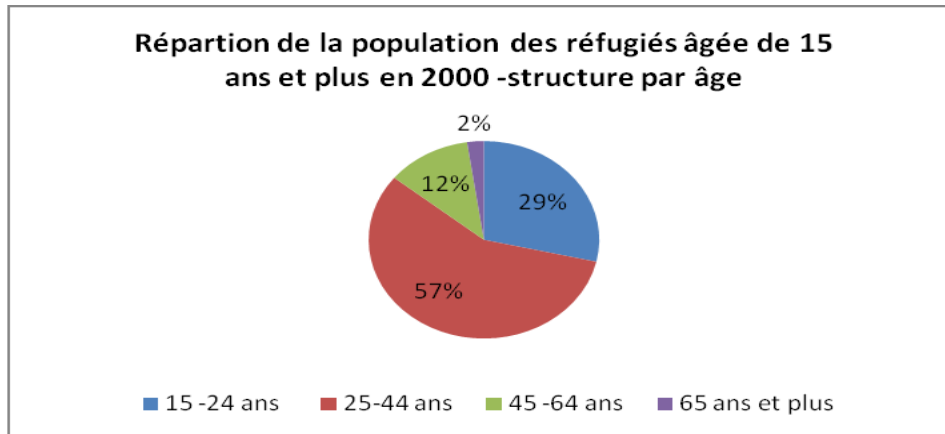


Figure 12b)4)

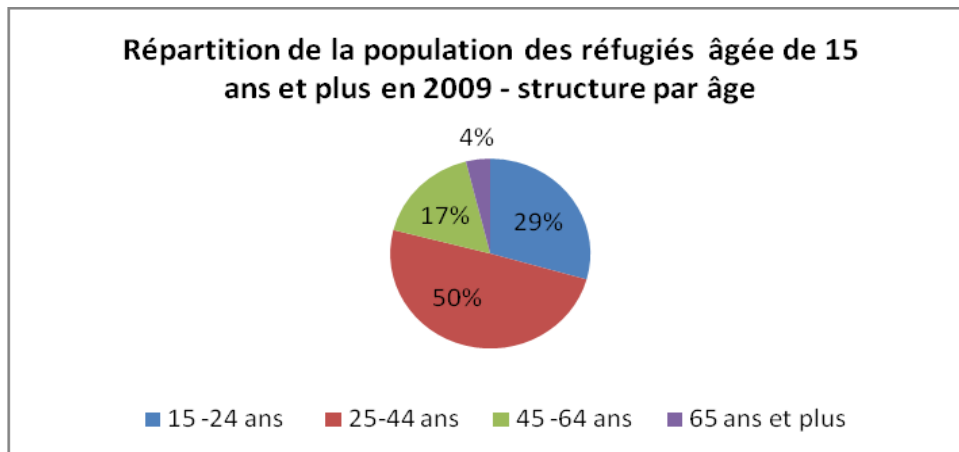


Figure 12c)1)

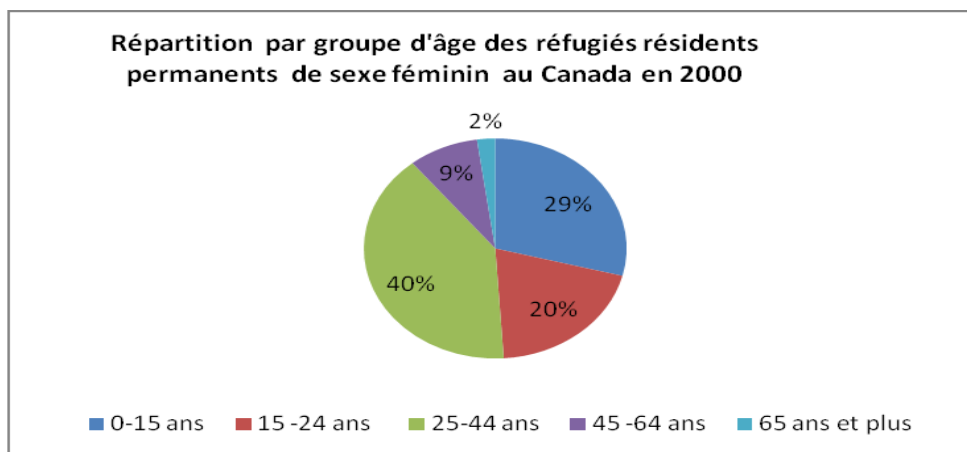


Figure 12c)2)

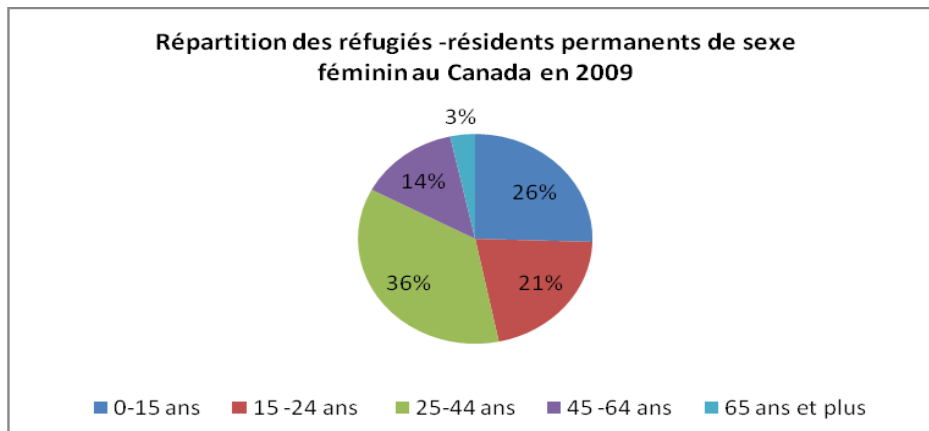


Figure 12c)3)

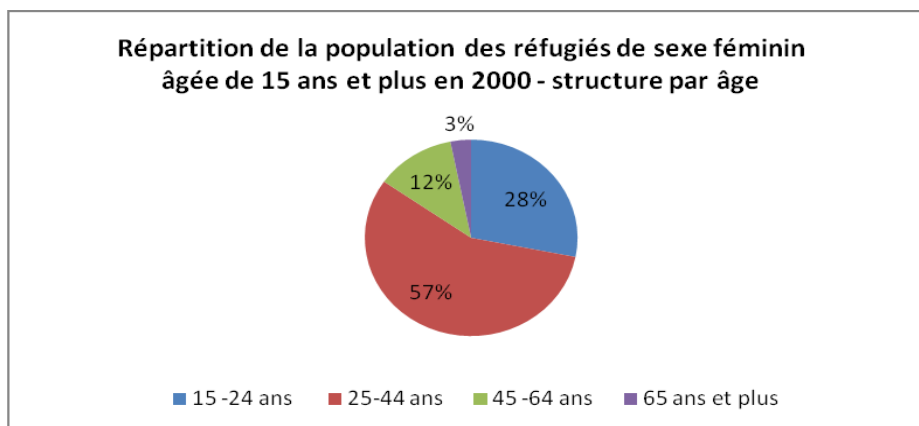


Figure 12c)4)

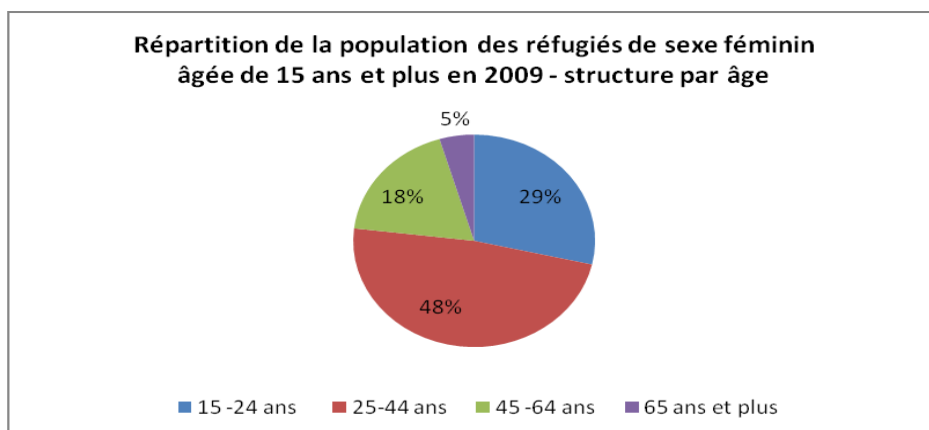


Figure 12d) 1)

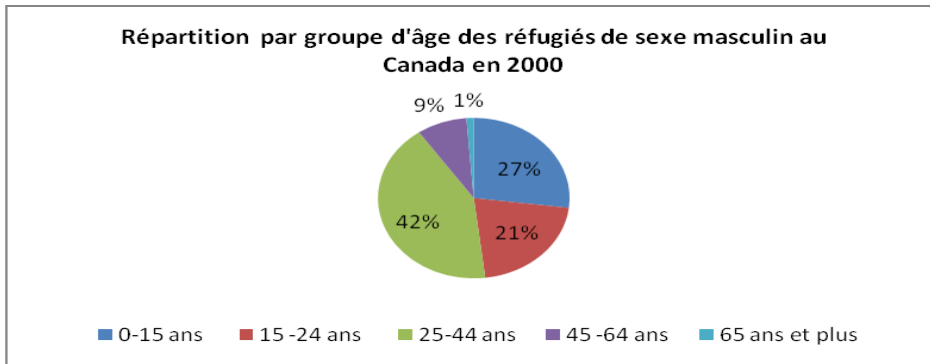


Figure 12d)2)

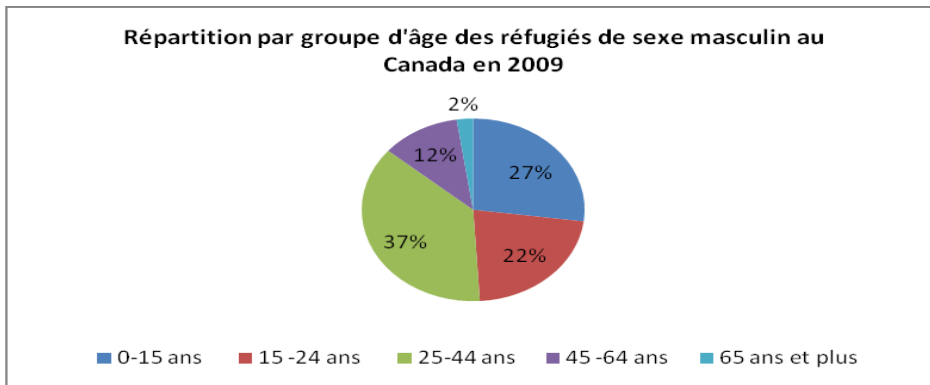


Figure 12d)3)

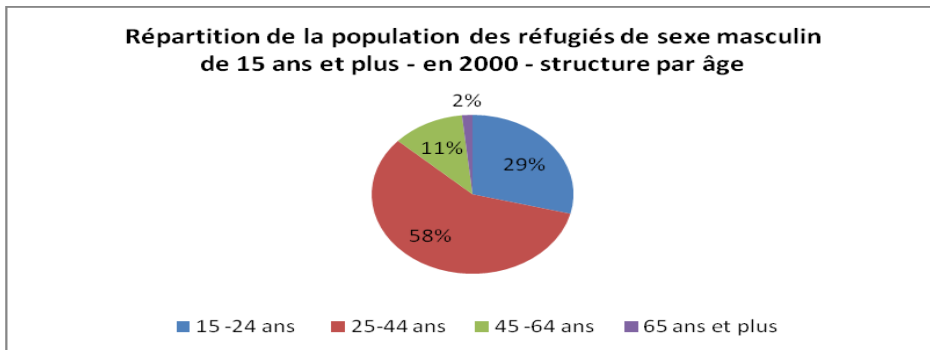
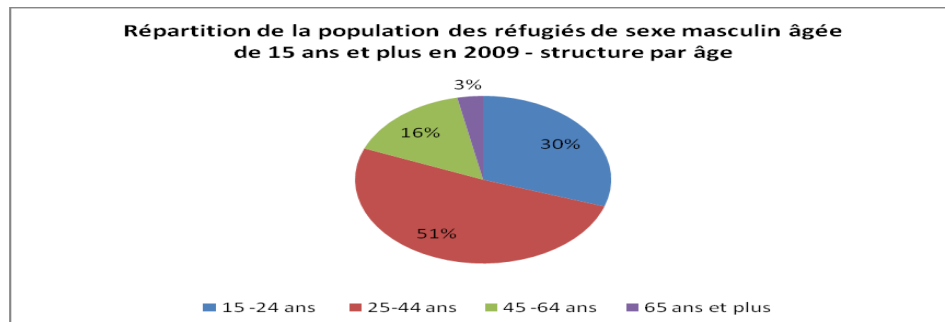


Figure 12d)4)



Source : Citoyenneté et Immigration Canada, « Faits et Chiffres 2009 – Aperçu sur Immigration – Résidents permanents et temporaires », p. 17-19

Répartition spatiale des réfugiés

Figure 13a) 1

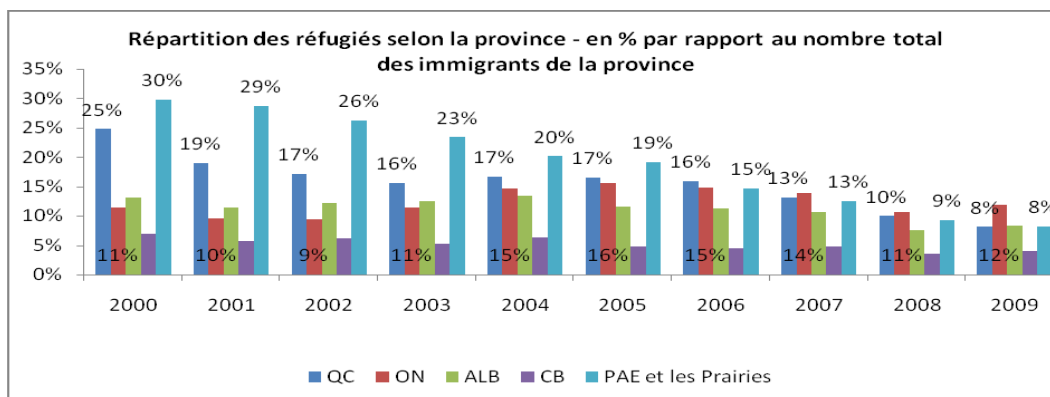
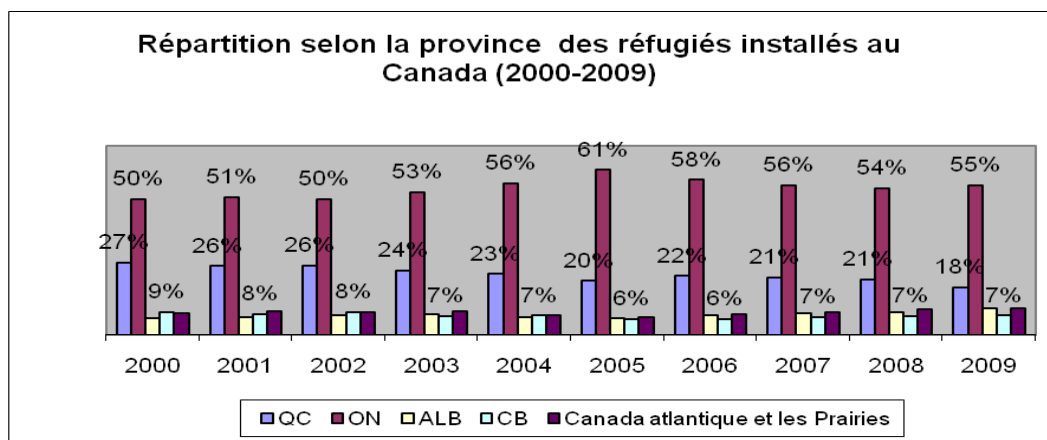


Figure 13a)2)



Source : Citoyenneté et Immigration Canada, « Faits et Chiffres 2009 – Aperçu sur Immigration – Résidents permanents et temporaires », p. 32-33